First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Human Rights

Chair:
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, September 26, 2005

Issue No. 20

Twenty-second meeting on:

The rights and freedoms of children

APPEARING:

The Honourable Ken Dryden, P.C., M.P.,
Minister of Social Development

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and Northern Development

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Droits de la personne

Présidente :
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 26 septembre 2005

Fascicule n° 20

Vingt-deuxième réunion concernant :

Les droits et libertés des enfants

COMPARAISSENT :

L'honorable Ken Dryden, C.P., député,
ministre du Développement social

L'honorable Andy Scott, C.P., député,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

42597

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Landon Pearson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C.
  (or Rompkey, P.C.)
  Baker, P.C.
  Carstairs, P.C.
  Ferretti Barth
* Kinsella
  (or Stratton)
  LeBreton
  Losier-Cool
  Oliver
  Poy

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Landon Pearson

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P.
  (ou Rompkey, C.P.)
  Baker, C.P.
  Carstairs C.P.
  Ferretti Barth
* Kinsella
  (ou Stratton)
  LeBreton
  Losier-Cool
  Oliver
  Poy

*Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, September 26, 2005.
(28)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 2:40 p.m., in room no. 9, Victoria Building, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Losier-Cool, Oliver, Pearson and Poy (5).

Other senators present: The Honourable Senators Dallaire and Nancy Ruth (2).

In attendance: Laura Barnett of the Research Branch of the Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children (*For the complete text of the Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

At 2:40 p.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee proceeded in camera for its consideration of a draft report.

At 3:15 p.m., the committee continued in public.

APPEARING:

The Honourable Ken Dryden, P.C., M.P., Minister of Social Development;

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development.

WITNESSES:

University of Manitoba:

Anne McGillivray, Professor.

University of Alberta:

Joanna Harrington, Professor.

Social Development Canada:

Sonia L'Heureux, Director General, Early Learning and Child Care;

John Connolly, Acting Director, Community Development and Partnerships Directorate;

Deborah Tunis, Director General, Policy and Strategic Direction.

Indian and Northern Affairs Canada:

Dan Hughes, Senior Advisor, Treaties, Research, International and Gender Equality Branch;

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 26 septembre 2005
(28)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 14 h 40, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Losier-Cool, Oliver, Pearson et Poy (5).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Dallaire et Nancy Ruth (2).

Également présente : Laura Barnett, Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada à l'égard des droits et libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

À 14 h 40, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner une ébauche de rapport.

À 15 h 15, la séance publique reprend.

COMPARAISSENT :

L'honorable Ken Dryden, C.P., député, ministre du Développement social;

L'honorable Andy Scott, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

TÉMOINS :

Université du Manitoba :

Anne McGillivray, professeure.

Université de l'Alberta :

Joanna Harrington, professeure.

Développement social Canada :

Sonia L'Heureux, directrice générale, Apprentissage et garde des jeunes enfants;

John Connolly, directeur intérimaire, Direction du développement communautaire et des partenariats, Division des partenariats;

Deborah Tunis, directrice générale, Politique et orientation stratégique.

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Dan Hughes, conseiller principal, Direction générale des traités, de la recherche, des relations internationales et de l'égalité des sexes;

Havelin Anand, Director General, Social Policy and Programs Branch.

At 3:15 p.m., Ms. McGillivray and Ms. Harrington made statements and answered questions.

At 4:15 p.m., the Honourable Ken Dryden made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 5:10 p.m., the Honourable Andy Scott made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 6 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Havelin Anand, directrice générale, Politiques sociales et programmes.

À 15 h 15, Mmes McGillivray et Harrington font chacune une déclaration et répondent aux questions.

À 16 h 15, l'honorable Ken Dryden fait une déclaration puis, aidé des autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 10, l'honorable Andy Scott fait une déclaration puis, aidé des autres témoins, répond aux questions.

À 18 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, September 26, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 3:15 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk *(Chairman)* in the chair.

[*English*]

The Chairman: Welcome. Our first witnesses today are Professor Anne McGillivray, from the University of Manitoba, and Professor Joanna Harrington, from the University of Alberta. We hope that they will provide us with a framework on how children's rights developed and how children have been viewed in Canadian society so that we have a global understanding of where children are positioned in Canadian society today.

Professor McGillivray, please proceed.

Anne McGillivray, Professor, University of Manitoba: Thank you for inviting me to appear before the committee today. I will try to be brief because the subject is so huge that brevity only makes sense.

The Convention on the Rights of the Child reflects two sources of rights: human rights norms and protection rights. However, the history of these rights is recent. The two doctrines associated with childhood are also associated with Roman law, which takes us back many centuries. These dominate legal ideas about childhood. The first is *pater potestas*, the power of the father, which in Roman law was of great importance, and that has been retranslated into common law as well as into policy. Under this doctrine, fathers are powerful people in the lives of children today. Absolute control of marriage, inheritance, work, education, religion, association — all of the rights we associate with a person — belong to the father of the child. The power of the father being great in English common law, in Canadian law, we still see remnants of the Roman doctrine of *pater potestas* in family privacy, in judicial deference to parental power and privilege, and in putting the child behind the parents in many legal and policy decisions having to do with children.

The second doctrine associated with Roman law is *parens patriae*, in which the state claims the right to be father of the people, that is, those who are said to be without legal capacity. This covers children, people with disabilities and so on. Under this doctrine, children are objects of law, not subjects of law. They are considered to be a *res* or thing, often *infantia*, another Roman doctrine that means "without legal speech." That is from where we derive the word "infant." Through this period, the child was

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 26 septembre 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 15 h 15 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bienvenue à tous. Nos premiers témoins aujourd'hui sont la professeure Anne McGillivray, de l'Université du Manitoba, et la professeure Joanna Harrington, de l'Université de l'Alberta. Nous espérons qu'elles pourront nous éclairer sur le cadre dans lequel se sont développés les droits de l'enfant et sur la manière dont on a considéré les enfants dans la société canadienne. Ainsi, nous aurons une vision globale de la situation des enfants dans notre société actuelle.

Madame McGillivray, je vous cède la parole.

Anne McGillivray, professeure, Université du Manitoba : Merci de m'avoir invitée à comparaître devant votre comité aujourd'hui. Comme le sujet à l'étude est tellement vaste, je m'efforcerai d'être aussi concise que possible.

La Convention relative aux droits de l'enfant met en évidence deux sources de droits : les normes en matière de droits de la personne et les droits à la protection. Néanmoins, l'histoire de ces droits est récente. Les deux doctrines liées à l'enfance sont également liées au droit romain, ce qui nous ramène de nombreux siècles en arrière. C'est sur elles que reposent essentiellement les conceptions juridiques appliquées à l'enfance. La première est la *pater potestas*, le pouvoir du père, qui, en droit romain, revêtait une grande importance. On la retrouve dans la common law ainsi que dans les politiques. En vertu de cette doctrine, les pères ont une grande influence sur la vie de leurs enfants aujourd'hui. Ils exercent un contrôle absolu sur le mariage, l'hérédité, le travail, l'éducation, la religion, l'association — tous les droits que nous associons aux personnes. Le pouvoir du père étant considérable dans la common law britannique, nous voyons encore dans le droit canadien des vestiges de la doctrine romaine de la *pater potestas* dans la vie privée de la famille, dans la retenue judiciaire à l'égard du pouvoir et du privilège parental, et parce que les parents décident pour les enfants dans de nombreuses questions juridiques et politiques qui, pourtant, les concernent directement.

La deuxième doctrine liée au droit romain est la *parens patriae*. Selon celle-ci, l'État est le père de la patrie, c'est-à-dire de ceux à qui on n'accorde aucune capacité juridique. Cela inclut les enfants, les personnes handicapées et bien d'autres encore. D'après cette doctrine, les enfants sont des objets et non des sujets en droit. Ils sont considérés comme *res*, ce qui signifie « chose » en latin, souvent comme *infantia*, ce qui veut dire « sans voix juridique », selon une autre doctrine romaine. C'est de là que

viewed as the property of the father or of the state, focusing, even through *parens patriae*, only on children with large estates, that is, rich children.

Then we have children as property, as workers. The Poor Laws, which dominated anything to do with child protection, in loose words, since the time of Elizabeth I, permitted parishes to indenture children into work — into mines, onto ships and, frequently, into dreadful situations.

Charities began to enter the picture more fully in the 19th century, but even charity was punitive and moralistic. Apprehension of indigenous children for remaking in Canadian residential schools is a remnant of 19th century ideas about what was good for children. However, during the 19th century, modern ideas about child protection did emerge. Children's aid societies, child protection societies, were given the right to apprehend children from paternal custody. Professional social workers began to take over from amateurs in the early 20th century, and discoveries about physical and sexual abuse of children have resulted in more child-centred laws in the Criminal Code and in provincial child welfare acts.

However, none of this has to do with rights. This was all thought, and continues to be thought in many circles, to be good enough. Children do not need rights because we have this protection, but protection is about incapacity. It is about weakness, powerlessness, lack of status, whereas rights are about capacity, will, power and, of course, high status.

Protecting children is a strong rallying point for action, but children's rights and child protection are not the same thing. Up until recently, "children's rights" was an oxymoron, a contradiction in terms — children do not have rights because they are children.

Enlightenment philosophers of rights equated rights with capacity, and capacity was, if you look at these different philosophies, an amalgamation of will, power, high status — qualities that are not associated with children or with women, who did not have rights, or with indigenous peoples, who were thought of as barbarians and like children, or servants or slaves. The will theory of rights doomed children's rights and justified the use of assault against inferiors.

I will briefly give you a little flavour of what these people were saying. Hobbes, the author of *Leviathan*, thought the child was the property of the father. He wrote:

> Over natural fools, children, or madmen there is no law, no more than over brute beasts; nor are they capable of the title of just or unjust, because they had never power to make any covenant...

vient le mot « enfant ». Pendant cette période, l'enfant était considéré comme la propriété du père ou de l'État, et on se concentrait, même dans la *parens patriae*, uniquement sur les enfants ayant de grandes propriétés foncières, c'est-à-dire des enfants riches.

Puis, il y a les enfants comme propriétés, comme travailleurs. Les lois sur les pauvres, qui régissaient tout ce qui touchait la protection des enfants, au sens large du terme, depuis le règne d'Élizabeth Ire, permettaient aux paroisses de faire travailler des enfants, liés par contrat, dans des mines et sur des navires, souvent dans des conditions terribles.

Les organismes de bienfaisance ont commencé à intervenir plus activement au XIXe siècle, mais ils jouaient quand même un rôle punitif et moralisateur. Au Canada, le retrait d'enfants autochtones à leur milieu, pour les placer dans des internats, est aussi un vestige de l'idée qu'on se faisait au XIXe siècle de ce qui était bon pour ces jeunes. Toutefois, durant ce siècle, des idées modernes sur la protection des enfants ont vu le jour. Des organismes d'aide à l'enfance et de protection des enfants se voyaient investis du droit de retirer des enfants de la garde paternelle. Des travailleurs sociaux professionnels ont commencé à prendre le relais des amateurs au début du XXe siècle, et les révélations concernant les agressions physiques et sexuelles d'enfants ont donné lieu à l'adoption de lois davantage axées sur les enfants dans le Code criminel et à des mesures législatives provinciales sur le bien-être des enfants.

Cependant, rien de cela n'a à voir avec les droits. On pensait, et on continue de le croire dans de nombreux milieux, que c'est suffisant. Les enfants n'ont pas besoin de droits étant donné qu'il existe cette protection, mais qui dit protection, dit incapacité. Cela évoque la faiblesse, l'impuissance, l'absence de statut, alors que lorsqu'on parle de droits, on pense à capacité, à volonté, à pouvoir et, bien sûr, à statut privilégié.

La protection des enfants est un principe très mobilisateur, mais il faut distinguer les droits des enfants de la protection de ces derniers. Jusqu'à tout récemment, l'expression « droits des enfants » était un non-sens, une contradiction en soi — les enfants n'ont pas des droits parce qu'ils sont enfants.

Au Siècle des Lumières, les philosophes n'établissaient pas de distinction entre les droits et la capacité, laquelle était, d'après les différentes philosophies développées à l'époque, un mélange de volonté, de pouvoir et de statut privilégié — des qualités qu'on ne prêtait ni aux enfants ni aux femmes, puisqu'ils n'avaient pas de droits, ni non plus aux peuples indigènes, que l'on considérait barbares et qu'on assimilait à des enfants, à des serviteurs ou à des esclaves. Cette théorie a grandement nui aux droits des enfants et a justifié les agressions contre des êtres jugés inférieurs.

Permettez-moi de vous donner une petite idée de ce que les gens disaient à l'époque. Hobbes, l'auteur de *Léviathan*, pensait que les enfants étaient la propriété du père. Il a écrit ceci :

> Il n'est pas de loi au-dessus des idiots de naissance, des enfants, des fous, pas plus qu'au-dessus des bêtes brutes, et d'un point de vue juridique, ils ne sont ni justes ni injustes, parce qu'ils n'ont jamais eu le pouvoir de passer une convention...

John Locke, coming along not much later in 1689, thought that the child as a potentially self-owning human being could not be property but had no rights because the child was not rational. So rights are about rationality. In his famous 1869 essay on liberty, John Stuart Mill said:

> ...this doctrine is meant to apply only to human beings in the maturity of their faculties. We are not speaking of children.... Those who are still in a state to require being taken care of by others, must be protected against their own actions.

Again there is the substitution of protection for rights.

There was a rival theory developing, however, to this will theory, that is, my will is what commands you to do your duty to me and therefore respect my right. The interest theory says that, if you have an interest that is clear and legally demonstrable, you may be able to command a legal duty in another to respect that interest; so the interest becomes your right and the duty still is on others to respect that right.

A law creates a right if it is based on and expresses the view that someone has an interest, which is sufficient ground for holding another to be subject to a duty. This is much more promising for a theory of children's rights coming out of jurisprudence.

However, the most promising and I think the strongest source of rights in the Convention on the Rights of the Child is human rights' norms. These are norms that are thought to apply to all human beings, regardless of status or jurisdiction. They are based on the commonality of human characteristics. I like to say to my class, "I have a body, you have a body, and there is not much difference in the pain our bodies feel and in the needs our bodies have." We share — this is important to these norms — a belief in justice. Even small children have strong beliefs in justice. They may not always be right but they have those beliefs.

These norms include freedom from torture, genocide and other pain to the body, self-determination, participation rights, education, and freedom of expression and movement. These are some of the norms that have made their way into the Convention on the Rights of the Child. They are political and legal norms of member states set out in human rights instruments, which my colleague will talk about. States must translate these universal norms into domestic law to make them operational.

With regard to children's rights on the international scene, I am sure this committee is familiar with the Geneva Declaration of 1924, which basically dealt with welfare rights; and the 1959 Declaration on the Rights of the Child, although it does not really cover rights. Neither had an enforcement mechanism. Although

Quelque temps plus tard, en 1689, John Locke, disait que les enfants étaient des êtres humains potentiellement maîtres d'eux-mêmes et qu'ils ne pouvaient donc être la propriété de quiconque, mais qu'ils n'avaient aucun droit étant donné qu'ils n'étaient pas doués de raison. On associait donc les droits à la raison. Dans son célèbre essai sur la liberté, qu'il a écrit en 1869, John Stuart Mill disait ceci :

> ...cette doctrine n'entend s'appliquer qu'aux êtres humains dans la maturité de leurs facultés. Nous ne parlons pas des enfants... Ceux qui sont encore à un âge qui requiert qu'on prenne soin d'eux doivent être protégés contre leurs propres actions.

Là encore, on confond protection et droits.

Il y avait néanmoins une théorie opposée à cette théorie de la volonté : ma volonté, c'est ce qui commande à quelqu'un de faire quelque chose pour moi, c'est-à-dire de respecter mon droit. Selon la théorie de l'intérêt, si vous avez un intérêt qui est clair et démontrable juridiquement, vous pouvez forcer quelqu'un à s'acquitter d'une obligation juridique pour respecter cet intérêt; ainsi, l'intérêt devient votre droit et les autres ont l'obligation de respecter ce droit.

Une loi crée un droit si elle se fonde sur le principe selon lequel quelqu'un a un intérêt et qu'elle exprime cet intérêt; c'est suffisant pour assujettir quelqu'un à une obligation. C'est beaucoup plus porteur d'avenir pour une théorie des droits de l'enfant établie à partir de la jurisprudence.

Néanmoins, la source de droits la plus prometteuse et, je crois, la plus importante dans la Convention relative aux droits de l'enfant concerne les normes sur les droits humains. Ces normes ont été pensées pour s'appliquer à tous les êtres humains, peu importe leur statut et le pays où ils vivent. Ils sont fondés sur les caractéristiques communes à tous les individus. Je me plais à dire à mes élèves : « J'ai un corps, vous aussi, et il n'y a pas beaucoup de différences dans les douleurs que vous et moi pouvons ressentir ni dans les besoins que nous éprouvons. » Nous partageons — et c'est important dans ces normes — notre foi dans la justice. Même les jeunes enfants croient fermement dans la justice. Il se peut qu'ils n'aient pas toujours raison, mais ils y croient.

Ces normes font référence à la torture, aux génocides et à d'autres sévices corporels, mais aussi à l'autodétermination, aux droits à la participation, à l'éducation, ainsi qu'à la liberté d'expression et de mouvement. Voilà quelques-unes des normes que l'on retrouve dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce sont les normes politiques et juridiques des États signataires enchâssées dans les instruments en matière de droits de la personne, dont ma collègue vous parlera plus tard. Les États doivent adapter leurs propres lois en fonction de ces normes universelles pour que cela fonctionne.

En ce qui concerne les droits des enfants à l'échelle internationale, je suis sûre que les membres de ce comité connaissent bien la Déclaration de Genève de 1924, qui porte essentiellement sur le droit à l'assistance sociale; et la Déclaration des droits de l'enfant de 1959, même si celle-ci ne couvre pas

the convention does have an enforcement mechanism, it is a weak mechanism — the Committee on the Rights of the Child — but morally it is very powerful.

Children's rights movements, unlike other rights movements, are fought on constitutional grounds. *The New York Times* in 1976 stated that we do not have boycotts, we do not have marches, banners and flags; we have constitutions with which to work.

The convention is not perfect. It will take a lot more. Changes will probably have to be made to the convention. It does bear marks of compromise. It does not give children the core right of equality before the law. However, in Canada we are fortunate to have a Charter of Rights and Freedoms that does give children equality before the law.

Sadly as well, the lead case on children's rights in Canada, which was heard by the Supreme Court, a decision rendered in 2004, did not find that the corporal punishment of the child offended any right of the child, common law, Charter or convention. To me, that was a deep blow for children's rights in Canada. I would suggest that children do need rights. Our history is clear that moral duty, charity, benevolence, do not substitute for rights.

Rights are also the language of international relations. They are the coinage of law. Calls for justice are universally calls for rights; and in this 21st century, to deny rights to any group, including children, is to deny them human status. Rights are now intimately part of the status of being a human being. It puts redress for harm at the whim of the powerful, making children dependent on the benevolent flavour of the day.

I will be happy to answer questions later.

Joanna Harrington, Professor, University of Alberta: Thank you members of this committee for inviting me to speak today. I come before you as both an international lawyer and a constitutional lawyer. That is where my focus lies.

In my written submission, I focus in particular on the UN Convention on the Rights of the Child, a treaty to which Canada has given its express consent to be bound. At this stage, I think the important issue is obviously what this committee is considering and that is the implementation of a treaty. It is all very well to sign an international treaty, but it is obviously the domestic implementation of that instrument that is crucial in terms of Canada achieving its aims in giving its consent.

My presentation focuses on post-ratification monitoring. Monitoring is the key to ensuring that an international treaty is domestically implemented. I start from the position that Canada does not enter into these agreements willy-nilly. Canada

véritablement les droits. Aucune des deux n'était assortie de mécanismes d'application. Même si la Convention en a maintenant un — le Comité des droits de l'enfant —, il est faible, mais moralement, il est très fort.

Les mouvements de défense des droits des enfants, contrairement à d'autres, fondent leur lutte sur des principes d'ordre constitutionnel. En 1976, un article du *New York Times* disait qu'il n'y avait pas de boycottages, pas de marches ni de bannières et de drapeaux; il y a des constitutions avec lesquelles il faut travailler.

La convention n'est pas parfaite. Il reste encore beaucoup à faire et il faudra probablement y apporter des changements. Elle porte les marques du compromis. Elle ne donne pas aux enfants le droit fondamental à l'égalité face à la loi. Néanmoins, au Canada, nous avons la chance d'avoir la Charte des droits et libertés qui garantit aux enfants cette égalité devant la loi.

Malheureusement, dans la cause type concernant les droits des enfants au Canada, la Cour suprême, qui a rendu sa décision en 2004, n'a pas conclu que le châtiment corporel infligé à un enfant contrevenait aux droits des enfants ni était contraire à la common law ou à n'importe quelle charte ou convention. Je considère que c'est un dur coup porté aux droits des enfants dans notre pays. Les enfants doivent avoir des droits. Notre histoire démontre clairement que le devoir moral, la charité et la bienveillance ne remplacent pas les droits.

Les droits marquent aussi les relations internationales. Ils sont le reflet des lois. Demander justice, c'est revendiquer universellement des droits; et en ce début de XXIe siècle, refuser des droits à quelque groupe que ce soit, y compris aux enfants, revient à nier que ce sont des personnes à part entière. Les droits sont maintenant intimement liés au statut d'être humain. On laisse aux puissants le soin de décider s'ils répareront les injustices, ce qui rend les enfants dépendants du bon vouloir d'autrui.

Je serai ravie de répondre à vos questions un peu plus tard.

Joanna Harrington, professeure, Université de l'Alberta : Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui. Je suis ici à la fois à titre de spécialiste du droit international et de spécialiste du droit constitutionnel; c'est donc là-dessus que je me concentrerai.

Mon mémoire porte plus particulièrement sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, un traité que le Canada s'est engagé expressément à ratifier. À cette étape-ci, je pense que la grande question qui se pose est évidemment de savoir ce que ce comité examine, en l'occurrence l'application d'un traité. C'est bien beau de signer un traité international, mais ce qui importe, c'est la mise en œuvre de cet instrument au plan national pour que notre pays se conforme aux objectifs qu'il s'est engagé à atteindre en ratifiant un tel traité.

Mon exposé porte plus particulièrement sur la surveillance après la ratification. Cette surveillance est nécessaire pour s'assurer que le traité international est effectivement mis en œuvre au niveau national. Ma position de départ est la

does in fact consider the current state of its law and practice, and that is why there is a delay in Canada between signing and ratification.

The Minister of Justice has appeared before you to explain that, during that process, they ensure that both federal and provincial law and practice is in compliance before ratifying a treaty in order to ensure that we are not in breach on the very day of ratification. The problem is that there is an ongoing obligation with a convention such as the Convention on the Rights of the Child. We must have some mechanism that ensures that we maintain our status of law and practice so that we continue to follow the treaty's obligations. That is where monitoring comes into force and why monitoring is so important.

Obviously, international monitoring is done through the Rights of the Child Committee. One problem respecting the Convention on the Rights of the Child is that it is too popular in that it has become an overwhelming burden for its committee to prepare the state reports and to effectively monitor. A state report on the progress of, say, Canada, will have been based on out-of-date data that was submitted several years earlier. In fact, Canada's next report to the UN Committee on the Rights of the Child is due in 2009. Clearly, domestic mechanisms need to be put in place.

My written presentation in particular looks at what I consider are practical means of domestically monitoring the implementation of the UN Convention on the Rights of the Child. In particular, I focus on the Department of Justice. I find it quite shocking that Canada's international human rights treaties are found within the Department of Canadian Heritage. I think the ordinary person on the street does not think of heritage when they think of Canada's obligations under the torture convention, the rights of the child convention, or the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. To me, these are not norms — and I apologize to my colleague — they are legal agreements. They are legal rights. They are matters of law, and the obvious place to put those matters is in the government's law firm, the Department of Justice.

I believe that would serve both to ensure the monitoring of these obligations from a legal perspective and to help in their symbolism and prevent marginalization in the Department of Canadian Heritage, which suggests culture and past. Justice would deal with its current, ongoing legal obligations to protect children. In addition to the UN Convention on the Rights of the Child, that would apply to all of our international human rights obligations.

suivante : le Canada ne signe pas ces ententes à la légère. En fait, il examine les lois et la pratique. C'est la raison pour laquelle il s'écoule un certain temps, au Canada, entre la signature et la ratification.

Le ministre de la Justice a comparu devant vous pour expliquer que durant ce processus, son ministère veille à l'harmonisation des lois et des pratiques fédérales et provinciales avant la ratification pour s'assurer que ces lois et ces pratiques ne contreviennent pas au traité. Le problème, c'est qu'il y a une obligation continue à l'égard d'une convention comme celle des droits de l'enfant. Nous devons nous doter d'un mécanisme nous permettant de garantir la conformité de nos lois et pratiques pour continuer de nous acquitter de nos obligations en vertu du traité. C'est là qu'intervient la surveillance et c'est pour cette raison qu'elle est si importante.

Bien évidemment, c'est le Comité des droits de l'enfant qui s'occupe de la surveillance au niveau international. L'un des problèmes de la Convention relative aux droits de l'enfant, c'est qu'elle est victime de sa popularité en ce sens qu'elle fait porter à son comité un très lourd fardeau : il doit s'occuper de la préparation des rapports nationaux et assurer aussi une surveillance efficace. Un rapport sur les progrès du Canada, par exemple, se fondera sur des données périmées, qui datent de plusieurs années. En fait, le prochain rapport du Canada au Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant est dû pour 2009. Il est clair qu'il convient de mettre en place des mécanismes nationaux.

Dans mon mémoire, j'examine notamment ce que j'appellerais les moyens pratiques d'assurer une surveillance, au niveau national, de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Je m'intéresse plus particulièrement au ministère de la Justice. Je trouve vraiment inacceptable que les traités internationaux en matière de droits de la personne signés par le Canada relèvent du ministère du Patrimoine canadien. Je pense que le commun des mortels ne songe pas nécessairement à ce ministère quand on parle des obligations du Canada en vertu de la Convention sur la torture, de la Convention relative aux droits de l'enfant ou du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. À mon avis, ce ne sont pas des normes — et je prie ma collègue de m'excuser —, ce sont des accords juridiques. Ils portent sur les droits découlant de la loi. Il s'agit de questions de droit et l'institution gouvernementale toute désignée pour s'en occuper est le ministère de la Justice.

Je crois qu'en confier la responsabilité au ministère de la Justice servirait à la fois à garantir la surveillance du respect de ces accords d'un point de vue juridique, à protéger ce qu'ils symbolisent et à empêcher qu'ils ne soient oubliés au ministère du Patrimoine canadien, lequel évoque la culture et le passé. Le ministère de la Justice s'acquitterait en permanence de ses obligations juridiques en matière de protection des enfants. Cela s'appliquerait non seulement à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, mais aussi à toutes nos obligations internationales au chapitre de la protection des droits humains.

As I have stated in my written submission, that is the approach taken in the U.K. The U.K. equivalent of the Department of Justice deals with these matters. That is also true of Australia. Treaty making is done in the Department of Foreign Affairs, but the implementation of these legal bargains is done in the equivalent of the Department of Justice. In Australia it is the Attorney General's department and in the U.K. it is the Department for Constitutional Affairs.

In addition to this role of monitoring for the Department of Justice, there is also the coordinating with the equivalent ministries in the provinces with respect to the Convention on the Rights of the Child. The assessments of child's rights legislation can be done domestically by the Department of Justice. In fact, one of the recommendations made by the Committee on the Rights of the Child is that we continually review our current and proposed Canadian legislation to ensure that it respects children's rights.

I have included in my written submission the suggestion that we consider the U.K.'s use of "compatibility statements" made in relation to the European Convention on Human Rights. I think the same thing could be done in Canada. The same thing is done in New Zealand with respect to the International Covenant on Civil and Political Rights.

Mainstreaming international human rights obligations as legal obligations and making it an obligation of the Justice Department to ensure that, in addition to being Charter compliant, legislation is compliant with international human rights treaties, would attract further attention to these obligations and ensure their ongoing scrutiny and implementation.

Another avenue for domestic implementation and monitoring is Parliament, and I commend this body for following the trend of the U.K. and Australia. In 2003, the U.K. did a comprehensive study on the UN Convention on the Rights of the Child, and Australia did the same in 1998. The Australian study attracted 700 public submissions. Parliamentary scrutiny of the implementation of these treaties is important. I recommend that this committee, or a joint committee on human rights, consider undertaking that task as and when the concluding observations from the international bodies come down. When there is an interconnection between domestic and international law, that is when you will be able to attract the most attention. When we receive a report from the UN Human Rights Committee on Canada's record of performance, it will present an avenue for a domestic parliamentary committee to review the report, which will attract further publicity and extend the dialogue to a greater number of participants than those who are currently involved in the preparation of the state reports to Geneva. Not everyone can go to Geneva and this is a far more practical avenue for that further discussion.

Comme je l'indique dans mon mémoire, ceci est l'approche adoptée par le Royaume-Uni. Dans ce pays, c'est l'équivalent de notre ministère de la Justice qui s'occupe de ces questions. C'est la même chose en Australie. Le ministère des Affaires étrangères est responsable de la ratification des traités, mais la mise en œuvre des accords juridiques est assurée par l'équivalent de notre ministère de la Justice. En Australie, c'est le procureur général, et au Royaume-Uni, c'est le ministère des Affaires constitutionnelles.

En plus de ce rôle de surveillance conféré au ministère de la Justice, il y a aussi le travail de coordination avec les ministères provinciaux compétents à l'égard de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le ministère de la Justice peut évaluer les lois relatives aux droits de l'enfant. D'ailleurs, l'une des recommandations du Comité des droits de l'enfant est que nous revoyions constamment les mesures législatives en vigueur ou proposées au Canada pour s'assurer qu'elles respectent les droits des enfants.

Dans mon mémoire, je propose que nous envisagions de recourir aux « énoncés de compatibilité » utilisés par le Royaume-Uni dans le cadre de la Convention européenne des droits de l'Homme et en Nouvelle-Zélande pour le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Je pense que nous pourrions faire la même chose au Canada.

Le fait de faire des obligations internationales en matière de respect des droits de la personne des obligations juridiques devant être garanties par le ministère de la Justice, en plus d'observer les dispositions de la Charte, et de rendre nos lois conformes aux traités internationaux en matière de droits de la personne attirerait davantage l'attention sur ces obligations et garantirait leur révision et leur mise en œuvre continues.

Une autre façon d'assurer la mise en œuvre et la surveillance au plan national est de passer par le Parlement. À cet égard, j'enjoins cette institution à suivre les modèles britannique et australien. En 2003, le Royaume-Uni a entrepris une étude complète sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant; l'Australie avait fait la même chose en 1998. Dans le cadre de leur étude, les Australiens ont reçu 700 mémoires de la population. L'examen parlementaire de la mise en œuvre de ces traités est important. Je recommande que ce comité, ou un comité mixte sur les droits de la personne, envisage de s'acquitter de cette tâche toutes les fois que des observations concluantes émanant d'organismes internationaux seront divulguées. C'est quand il y a interconnexion entre les droits nationaux et internationaux que l'on peut attirer le plus l'attention. Lorsque nous recevrons un rapport du Comité des Nations Unies sur les droits de la personne au sujet du bilan du Canada, un comité parlementaire national pourra revoir le rapport en question, ce qui lui donnera plus de visibilité et permettra de faire participer un plus grand nombre d'intervenants que ce n'est actuellement le cas dans la préparation des rapports nationaux à Genève. Ce n'est pas tout le monde qui peut se rendre à Genève, et ceci est un moyen beaucoup plus pratique d'avoir une discussion approfondie.

My last suggestion is with regard to Canada's human rights commissions. Canada is justly proud of its human rights commissions, but they are not in fact "human rights" commissions in the international sense of a human rights institution. They are what we call in the U.K. quality commissions or anti-discrimination commissions. They focus on one human right in particular, the right to equality, which is an important right, but they do not have the mandate to focus on all international human rights treaties, including children's rights treaties.

A good model is to include a children's commissioner as part of a human rights commission. I know you have heard previous testimony on a children's commissioner. That was also done in the U.K. A benefit of having it as part of a broader mandate for a human rights commission is that, as we see in Australia, children's rights can work with Aboriginal rights as part of the broader mandated human rights commission. I recommend that to you. I have given some examples in my written submission.

One of the benefits of this domestic monitoring with respect to Aboriginal peoples has been that, in Australia, both the parliamentary scrutiny vehicle and the Human Rights Commission have been able to use their mechanisms to draw attention to the situation of Aboriginal children. There have been reports in Australia on mandatory juvenile detention, especially concerns about this in certain states in Australia, as well as on Aboriginal children and legal aid, the justice and the education system. That combination of a broader human rights commission and a specific portfolio for children's rights as well as Aboriginal rights has been successful in Australia, and I recommend that to you.

Senator Pearson: You have covered a lot in a short time. I understood and applaud what you said.

I am interested in a comment that Ms. McGillivray made with respect to the way in which the legal tradition has led to this focus on the state deferring to parental rights. That was one of the issues in the section 43 discussion. Would you elaborate on that?

You also spoke about the state with respect to Aboriginal children and residential schools. I know you have done a lot of work in this area. Are certain Aboriginal traditions or law based on the history of children?

Ms. McGillivray: On the topic of parental deference, I once sat through a lecture by a colleague, which is always fun to do. I had done a lot of reading in the area of children's medical consent, and a clear pattern emerged. When the parent and the child were against the state, they got their way. When the parent was against the child and the state was with the parent, the child always lost.

Ma dernière suggestion concerne les commissions des droits de la personne du Canada. Le Canada est, à juste titre, fier de ses commissions des droits de la personne, mais ce ne sont pas, de fait, des commissions des « droits de la personne » dans le sens international d'une institution de défense des droits de la personne. C'est ce que nous appelons au Royaume-Uni des « quality commissions » ou des « anti-discrimination commissions ». Elles se concentrent sur un droit de la personne, le droit à l'égalité, qui est un droit important, mais il n'est pas dans leur mandat de s'intéresser à tous les traités internationaux des droits de la personne, y compris les traités relatifs aux droits de l'enfant.

Un bon modèle consisterait à ajouter un commissaire des droits de l'enfant à une commission des droits de la personne. Je sais que vous avez entendu des témoignages au sujet d'un commissaire des enfants. Ça s'est fait aussi au Royaume-Uni. L'avantage qu'il y aurait à ce que cela soit intégré à un mandat élargi d'une commission des droits de la personne, c'est que, comme nous l'avons constaté en Australie, les droits des enfants peuvent aller de pair avec les droits des Autochtones, dans le cadre d'un mandat plus vaste d'une commission des droits de la personne. Je vous le recommande. J'en ai donné des exemples dans mon mémoire.

L'un des avantages de ce suivi interne, en Australie, relativement aux peuples autochtones, c'est que l'organe de surveillance parlementaire tout autant que la commission des droits de la personne ont pu exploiter les moyens à leur disposition pour attirer l'attention sur la situation des enfants autochtones. Il y a eu des rapports, en Australie sur la détention obligatoire des mineurs, particulièrement au sujet des préoccupations qu'elle suscite dans certains États de l'Australie, ainsi qu'à propos des enfants autochtones et de l'aide juridique, du système judiciaire et du système d'éducation. Cette combinaison d'une commission plus vaste des droits de la personne ayant un mandat particulier de défense des droits des enfants et des droits des Autochtones a été une formule fructueuse en Australie, et je vous la recommande.

Le sénateur Pearson : Vous avez dit beaucoup de choses en peu de temps. J'ai bien compris et j'applaudis vos propos.

Je m'intéresse à un commentaire qu'a fait Mme McGillivray, au sujet de la manière dont la tradition juridique a mené l'État à invoquer les droits des parents. C'était l'un des enjeux soulevés dans la discussion sur l'article 43. Est-ce que vous pourriez en dire un peu plus là-dessus?

Vous avez aussi parlé de l'État en rapport avec les enfants autochtones et les écoles résidentielles. Je sais que vous avez fait beaucoup de travail dans le domaine. Est-ce que certaines traditions ou lois autochtones s'appuient sur le passé des enfants?

Mme McGillivray : Pour ce qui est de s'en remettre aux parents, j'ai un jour assisté à une allocution d'un collègue, ce qui est toujours assez amusant. J'avais beaucoup lu sur le sujet du consentement des enfants aux traitements médicaux, et un modèle en ressortait nettement. Lorsque le parent et l'enfant s'opposaient à l'État, ils l'emportaient. Lorsque le parent s'opposait à l'enfant

The section 43 decision is filled with language about protecting children and has almost nothing about the rights of children, or the rights of children to enjoy security of the person.

It is a strange decision. It does not read like other judgments. It is repetitive and the themes are strong about keeping parents out of jail because that is what is good for children. In such cases the parent looms large. The parent is obviously an extremely important person in the child's life.

The Convention on the Rights of the Child leaves most of the burden of teaching the child his or her rights to the parent. The parent may be opposed, so it is not and effective education mechanism.

On the subject of residential schooling, Aboriginal traditions with respect to children are powerful and extremely moving. All the treaties were made relative to the lifetimes of children. The generations that the treaties were to protect were not the parents' generation but generations of born and unborn children.

Some anthropological reports of the Huron culture state that parents believed that, if they were harsh with their child, the child would die of grief, or the child would commit suicide by taking water hemlock and, if the parent ever wanted to see the child in the afterlife, the parent would have to kill himself or herself to follow the fast moving light spirit of the child.

Due to the basic existence enjoyed by First Nations and indigenous people, they do not throw away children lightly. It was in European societies, where people were having large numbers of children, that not a lot of attention was paid to the health or safety of specific ones. It is a very strong children's rights position.

Senator Oliver: I want to thank the witnesses for being succinct, clear and profound on a difficult subject.

Neither of you discussed what is probably one of the biggest legal problems we have in Canada on this issue, and that is the jurisdiction between the exclusive rights of provincial and federal governments in relation to the human rights of children and the protection of the rights of children.

When you touched on the post-ratification monitoring system, you came up with four points. None of the four addressed the problem of the intertwined jurisdiction of the federal and the provincial governments. Could you both comment on that and give us your explanation of what we as a committee should be looking at as a way of getting an enforcement mechanism from the federal government that can apply to the provinces in the conflicting jurisdictions?

et que l'État était d'accord avec le parent, l'enfant perdait toujours. La décision de l'article 43 est truffée de termes concernant la protection des enfants, et il n'a à peu près rien à voir avec les droits des enfants, ou avec les droits des enfants de jouir de la sécurité de la personne.

C'est une décision bizarre. Elle n'est pas formulée comme les autres jugements. Elle est répétitive et elle vise nettement à garder les parents hors de prison, parce que c'est ce qui est bon pour les enfants. Dans ces cas-là, les parents sont importants. Le parent est évidemment une personne extrêmement importante dans la vie d'un enfant.

La Convention relative aux droits de l'enfant fait peser sur le parent la plus grande partie du fardeau de l'enseignement de ses droits à l'enfant. Le parent peut s'y opposer, donc ce n'est pas un mécanisme efficace d'éducation.

Au sujet des écoles résidentielles, les traditions autochtones en ce qui concerne les enfants sont très fortes et extrêmement émouvantes. Tous les traités ont été rédigés en fonction de la durée de vie des enfants. Les générations que visent à protéger les traités ne sont pas la génération des parents, mais les générations des enfants nés et à naître.

Certains rapports anthropologiques sur la culture huron affirment que les parents croyaient que, s'ils étaient sévères avec leurs enfants, les enfants mourraient de peine, ou se suicideraient en prenant de la cicutaire maculée et, si les parents voulaient voir l'enfant dans l'au-delà, ils devraient se tuer eux-mêmes pour suivre le rayon de l'esprit de l'enfant, qui s'estompait très rapidement.

Le mode d'existence fondamental dont jouissent les Premières nations et des peuples indigènes fait qu'ils ne renoncent pas facilement à leurs enfants. C'était dans les sociétés européennes que les gens avaient de grands nombres d'enfants, où peu d'attention était portée à la santé et à la sécurité d'enfants particuliers. C'est une position très ferme sur les droits des enfants.

Le sénateur Oliver : Je tiens à remercier les témoins d'être succincts, clairs et minutieux dans leur traitement de ce sujet difficile.

Aucun de vous n'a parlé de ce qui est probablement l'un des plus grands problèmes juridiques que nous ayons au Canada relativement à ce sujet, et c'est celui de l'autorité législative, entre les droits exclusifs des gouvernements provinciaux et fédéral, relativement aux droits de la personne dont jouissent les enfants et à la protection des droits des enfants.

Quand vous avez parlé d'un système de surveillance après la ratification, vous avez soulevé quatre éléments. Aucun de ces quatre éléments ne concernait le problème de la compétence croisée des gouvernements fédéral et provinciaux. Est-ce que vous pourriez tous deux parler de cela, nous expliquer ce que nous, en tant que comité, devrions rechercher comme moyen pour obtenir un mécanisme d'application de la loi du gouvernement fédéral pouvant s'appliquer aux provinces, relativement aux compétences qui sont en conflit?

Ms. Harrington: I think you have to accept, as a constitutional fact of life in Canada, that we have a division of powers and a fundamental support of federalism. There is nothing that the federal government can do to enforce with respect to a provincial government acting within its jurisdiction.

We currently work with the provinces, both pre-ratification and post-ratification. We work to ensure that the position of our law will be in favour of implementation before we ratify. We work with the provinces at that stage. In terms of post-ratification, currently Heritage works with the provincial governments to ensure their contributions to our reports. If we give that mandate to the Department of Justice, they could also provide advisory services to ensure continued compliance with the convention.

Senator Oliver: Your first main point was that this should not be in Heritage, but in the Department of Justice. Most departments have Justice lawyers in them, so if you have good Justice lawyers in Heritage that are doing there job, what would be your position?

Ms. Harrington: It is not a question of good or bad. I do not mean to convey that. An ordinary member of the public decides where to look for laws. The first place I would go is the Department of Justice. On the Department of Justice website, there is a little tab called "laws" providing "e-law" access. From educational, access and symbolic points of view, it is important to put it in Justice. A human rights unit within Justice does this work. You are quite right. There is duplication by also having it in Heritage.

However, I would also suggest that, at present, the Department of Justice is responsible for Charter compliance. Other department of government look to them for advice on legislation and to determine if there is compliance with the Charter. If Canada's position — publicly and internationally — is that for many of our human rights obligations, we are in compliance because we are compliant through the Charter, surely it is not then hard for the Department of Justice to say that we already have Charter compliance, and can we not extend that to international rights compliance? They already do it if they are following their public statement. Particularly at Geneva, this is the position Canada takes.

The issue of federal-provincial jurisdictions is a problem for the implementation of human rights, not just children's rights. I would suggest that if you had a revamped Human Rights Commission that was a broader, mandated Human Rights Commission, it could also serve as an advisory service to the provinces with respect to the implementation of children's rights.

Mme Harrington : Je pense que vous devez admettre, en tant que fait constitutionnel de la vie au Canada, l'existence d'une division des pouvoirs et d'un soutien fondamental du fédéralisme. Le gouvernement fédéral ne peut rien faire pour intervenir auprès d'un gouvernement provincial qui agit conformément à son autorité législative.

Nous travaillons actuellement avec les provinces, avant et après la ratification. Nous cherchons à nous assurer que nos lois favoriseront la mise en œuvre avant la ratification. Nous travaillons avec les provinces à ce stade-là. Pour ce qui est l'après-ratification, actuellement, le ministère du Patrimoine travaille avec les gouvernements des provinces pour assurer leur contribution à nos rapports. Si nous donnons ce mandat au ministère de la Justice, il pourrait aussi fournir des services consultatifs pour assurer la conformité continue avec la convention.

Le sénateur Oliver : Le premier élément important que vous avez soulevé, c'est que ce ne devrait pas être le rôle du ministère du Patrimoine, mais plutôt celui de la Justice. La plupart des ministères ont à leur disposition des avocats du ministère de la Justice, alors s'il y avait de bons avocats de la Justice au Patrimoine, qui feraient leur travail, qu'en penseriez-vous?

Mme Harrington : Ce n'est pas une question de bon ou de mauvais. Ce n'est pas ce que je voudrais vous donner à penser. Un membre ordinaire du public se demande où aller chercher des lois. Le premier endroit où j'irais, ce serait au ministère de la Justice. Dans le site Web de ce ministère, il y a un petit onglet appelé « lois » qui donne accès aux lois par voie électronique. D'un point de vue de l'éducation, de l'accès et même du point de vue symbolique, il est important que ce soit avec le ministère de la Justice. Il y a au ministère de la Justice un module de défense des droits de la personne qui fait ce travail. Vous avez tout à fait raison. Il y a chevauchement si en plus il y en a aussi au ministère du Patrimoine.

Cependant, je dirais aussi qu'actuellement, le ministère de la Justice est responsable de l'observation de la Charte. D'autres ministères comptent sur lui pour obtenir des conseils sur des lois et pour déterminer si la Charte est respectée. Si le Canada estime — publiquement et sur la scène internationale — qu'en ce qui concerne bon nombre d'obligations liées aux droits de la personne, nous les respectons parce que nous nous conformons à la Charte, il n'est certainement pas difficile, alors, pour le ministère de la Justice de dire que nous nous conformons déjà à la Charte, et est-ce que nous ne pourrions pas considérer alors être conformes aux droits internationaux? Ils le font déjà, à en croire leur déclaration publique. Particulièrement à Genève, c'est la position que défend le Canada.

La question de compétence législative fédérale et provinciale pose un problème pour l'application des droits de la personne, pas seulement des droits des enfants. Je dirais que si vous aviez une commission des droits de la personne refondue, avec un mandat plus vaste, elle pourrait aussi fournir des services consultatifs aux provinces relativement à l'application des droits des enfants.

Ms. McGillivray: I would agree with my colleague. It is a fact of life. I always thought it was unfair that children were cut into all those different slices. The federal government has done things to equalize the situation for children, health care is one situation. Many voluntary steps are taken in the provinces such as intervention standards and that sort of thing. It is about vigilance and also about recognizing children's rights. As much as we would recognize the constitutional rights of adults and constitutional issues involving adults, we must recognize that those belong to children equally, and that it is even more important to vigilantly enforce those rights.

In every province except Quebec there are advocates for children. Quebec has the children's commission, which is amalgamated with its human rights commission. The commissioners retain separate status. That is a good system. Where you have children's rights commissioners in each province, there could be some relationship with a national commission secretariat.

There is a problem with language. I have been told that it is anathema in government circles now to say "children's rights." I must not use that phrase when I am with certain ministers. I have been involved in the Canadian Incidence Study of Child Abuse and Neglect, round two, and the chair was clear on that. He said that they do not use the phrase "children's rights" in connection with these things." A large part of the difficulty is perception as well as status.

Senator Poy: Ms. McGillivray, you were talking about the medical rights of children, could you expand on that? You said that, if the government and the parents agree, then the child has no rights. I am thinking of treatment and surgery. In Canada, at what age would a child be accepted as being responsible for his or her own body?

Ms. McGillivray: England has the *Gillick* decision and "Gillick-competence." Canada has always had a rule in tort law called the "mature minor" rule. If the court finds that the child is capable of understanding the issue and the consequences, the child is allowed a large portion of, and sometimes all, decision making in the matter.

The equation coming out of the cases also has to do with the seriousness of the situation. Birth control, which was the *Gillick* question, is not so serious. What is wrong with me having access to birth control knowledge; or to a blood transfusion when I would die without it? You have a kind of sliding scale being fed in. We see cases of Jehovah's Witness children of 14 being permitted the choice to die, and that is with the support of their parents. As long as you have your parents on board, you will be a winner. That could be clarified in the law. However, the rule is there.

Mme McGillivray : Je suis d'accord avec mes collègues. C'est un fait de la vie. J'ai toujours trouvé injuste ce partage des enfants en tellement de morceaux. Le gouvernement fédéral a fait des choses pour égaliser la situation pour les enfants, notamment en matière de soins de santé. Bien des mesures sont prises volontairement par les provinces, comme les normes d'intervention et ce genre de chose. Ce qu'il faut c'est de la vigilance, et reconnaître les droits des enfants. Dans la même mesure où nous voulons reconnaître les droits constitutionnels des adultes et les enjeux constitutionnels qui les concernent, nous devons reconnaître que ces droits et enjeux sont autant ceux des enfants, et que c'est même plus important d'appliquer ces droits avec la plus grande vigilance.

Dans toutes les provinces, sauf au Québec, il y a des défenseurs des enfants. Le Québec a la commission des enfants, qui fait partie de sa Commission des droits de la personne. Les commissaires ont des statuts distincts. C'est un bon système. S'il y a des commissaires de droits des enfants dans chaque province, ils pourraient avoir un secrétariat national.

Il y a un problème de langue. On m'a dit que c'est un anathème, dans le milieu gouvernemental, maintenant, que de parler de « droits des enfants ». Je dois éviter cette expression quand je suis avec certains ministres. J'ai participé à l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, la deuxième partie, et le président l'a dit bien clairement. Il a dit qu'on n'utilise pas l'expression « droits des enfants » en rapport avec ces choses-là. Une grande part du problème vient de la perception, en plus du statut.

Le sénateur Poy : Madame McGillivray, vous parliez des droits de consentement aux traitements médicaux des enfants. Pourriez-vous vous expliquer? Vous avez dit que si le gouvernement et les parents sont d'accord, l'enfant n'a pas de droits. Je pense au traitement et à l'intervention chirurgicale. Au Canada, à quel âge pourrait-on juger acceptable que l'enfant assume la responsabilité de son propre corps?

Mme McGillivray : En Grande-Bretagne, il y a eu la décision *Gillick*, et la « compétence Gillick ». Le Canada a toujours eu une règle, en droit de la responsabilité délictuelle, appelée la règle du « mineur mature ». Si le tribunal estime que l'enfant est capable de comprendre l'enjeu et ses conséquences, on laisse l'enfant en grande partie, voire entièrement, prendre la décision en la matière.

L'équation qui ressort de ces affaires se rapporte aussi à la gravité de la situation. Le contrôle des naissances, qui était l'objet de l'affaire *Gillick*, n'est pas un enjeu grave. Qu'y aurait-il de mal à ce que j'aie accès à des renseignements sur le contrôle des naissances; ou à la transfusion de sang quand le fait de ne pas en avoir me tuerait? Il leur faut une espèce d'échelle progressive qui soit intégrée. Nous voyons des cas d'enfants témoins de Jéhovah à qui on laisse le choix de mourir, et c'est avec l'appui de leurs parents. Tant qu'il y a des parents qui les appuient, on n'a rien à perdre. Ce pourrait être plus clair dans la loi. Cependant, la règle existe.

Senator Poy: If a child makes a decision contrary to what the parents want and what the court wants, who decides that the child, of whatever age, is capable of making that decision? Would the court be the final judge of that?

Ms. McGillivray: In some cases, yes. In the extreme cases, the blood transfusion cases, often the child is apprehended. There was a dreadful case in Winnipeg some years ago where the lawyers were literally fighting over what ended up being the dead body of the child on a gurney in the hospital. These are not good situations. Very often the decision is that of the doctor. It is not so dramatic, and nobody takes the matter to court. There are many internal mechanisms where people can speak with the child and assess the child's understanding.

In the Canadian analysis of these things, it is helpful to use the structure of the Charter. We do not say, "No," to all children, we start by saying, "Yes, you have all these rights, now I have to think about how I can justify not letting you do this," which puts the onus where it belongs, on the adults. If you cannot think of a good reason to do it, then you probably do not have a good reason to deny it.

Senator Poy: Ms. Harrington, you mentioned treaty implementation being under the Department of Heritage. Can you explain how that happened?

Ms. Harrington: I do not know exactly how it happened. I checked the mandate in the statutes setting up the Department of Canadian Heritage and there seemed to be a collection of matters that did not necessarily fit into other departments. I cannot give you the reason, because I have not researched it further. Statutorily, it is within that department's mandate. I would suggest that, for the ordinary person on the street, that is not a logical flow.

The Chairman: Ms. McGillivray, on your point about the case in Manitoba, if it is the one I am thinking about, it was a question of jurisdictions or departments all presuming to have in mind the best interests of the child. Is that the case you were talking about?

Ms. McGillivray: It was before I arrived there. The scenario was described to me. My understanding — and I could be wrong — is that the parents had hired a lawyer to represent the child's best interests. The Child and Family Services Department had a lawyer. It was at an acute stage of the child's treatment and it left a very bad taste in everyone's mouth. Both sides believed that they had the best interests of the child in mind. I could be quite wrong.

The Chairman: You are quite right. It was an apprehension case, where the social services department, or its equivalent, took the child into custody because they believed the parents were not acting. It was a question of two competing guardians.

Ms. McGillivray: That is right.

Le sénateur Poy : Si l'enfant prend une décision contraire à ce que veut le parent, et à ce que veulent les tribunaux, qui décide que l'enfant, quel que soit son âge, est en mesure de prendre cette décision? Est-ce que c'est le tribunal qui serait le juge final de cette question?

Mme McGillivray : Dans certains cas, oui. Dans les cas extrêmes, ceux, par exemple, de transfusion sanguine, souvent, l'enfant est arrêté. Il y a eu à Winnipeg, il y a quelques années, une histoire effrayante, où les avocats se battaient littéralement au-dessus de ce qui a fini par être le cadavre d'une enfant sur une civière, à l'hôpital. Ce ne sont pas de bonnes situations. Souvent, la décision revient au médecin. Ce n'est pas si dramatique, et personne ne va jusque devant les tribunaux. Il existe de nombreux mécanismes internes qui permettent aux gens de s'entretenir avec les enfants et d'évaluer leur degré de compréhension.

Dans l'analyse canadienne de ces choses, il est utile de s'appuyer sur la structure de la Charte. On ne dit pas « non » à tous les enfants, on commence par dire : « Oui, tu as tous ces droits, maintenant je dois réfléchir à la manière dont je peux justifier de ne pas te laisser faire ceci », ce qui met le fardeau là où il doit être, sur les adultes. Si on ne peut pas trouver de bonne raison de refuser, il n'y en a probablement pas de le faire.

Le sénateur Poy : Madame Harrington, vous avez parlé de la mise en oeuvre des traités qui relèverait du ministère du Patrimoine. Est-ce que vous pourriez expliquer comment c'est arrivé?

Mme Harrington : Je ne sais pas exactement ce qui s'est passé. J'ai vérifié le mandat, dans les lois créant le ministère du Patrimoine canadien, et il semblait y avoir un groupe d'aspect qui ne correspondaient pas nécessairement aux activités d'autres ministères. Je ne peux pas vous en donner la raison, parce que je n'ai pas fouillé la question plus loin. Au plan juridique, c'est dans le mandat de ce ministère. Je dirais que, pour monsieur tout-le-monde, ce n'est pas logique.

La présidente : Madame McGillivray, au sujet de ce que vous disiez sur ce qui est arrivé au Manitoba, si c'est l'affaire à laquelle je pense, c'était une question de compétences législatives ou de ministères qui estimaient tous n'avoir à cœur que les intérêts de l'enfant. Est-ce bien l'affaire dont vous parliez?

Mme McGillivray : C'était avant mon j'arrivée là-bas. On m'a décrit la scène. À ce que j'ai compris — et peut-être que je me trompe — les parents avaient embauché un avocat pour représenter les intérêts de l'enfant. Le ministère des Services à l'enfant et à la famille avait un avocat. C'était en phase aiguë du traitement de l'enfant, et tout le monde était amer. Les deux côtés estimaient avoir agi dans le meilleur intérêt de l'enfant. Je pourrais tout à fait me tromper.

La présidente : Vous avez bien raison. C'était un cas d'appréhension, où le ministère des Services sociaux, ou son équivalent, a pris l'enfant en charge parce qu'il estimait que les parents n'agissaient pas. C'était une affaire de deux gardiens concurrents.

Mme McGillivray : C'est bien cela.

Senator Dallaire: My background is mostly on the international side in dealing with children. My research is on child soldiers and children in conflict, so I am on a steep learning curve here. I am learning from my colleagues.

In your knowledge of the evolution of human rights, particularly in a society like ours and specifically in ours, knowing there are centres across the country in academe mostly involved in the study of human rights and in the pedagogy of teaching it, is there any formal process of doing research on the advancement of the Charter? Is there any formal process in advancing Canada's perception of human rights and how it inputs into the evolving nature of human rights? It is not a finite thing; it is ongoing. Is there such a structure or direction in existence?

Ms. McGillivray: There are a number of academic agencies, although I could not name them, and, of course, the academics themselves. I know many constitutional rights lawyers seem to have given up, which is depressing. They seem to have become complete sceptics with respect to rights and what the courts will do. It is not a pretty sight. If academics who believe in human justice are saying that these are not the right words, what are the right words? As for advancement, there are groups working in specific areas, such as child soldiers and war crimes against children, but nothing much more comes to mind.

Ms. Harrington: We may take a different view. There is a healthy debate among constitutional scholars in Canada, and that is how it should be. With respect to advancement of the Charter, to clarify, do you mean advancing the Charter abroad or within Canada?

Senator Dallaire: I think of this nation with its Charter. It was produced in 1982-83 after many years of study. That is fine, but where does it go from there? It has been nearly 25 years. How will it evolve? What sorts of mechanisms are there, of which children's rights is a subordinate component? In the same way, in our perception of humanitarian law and of how rights are evolving within humanity, which child rights are there? We are going around the world defending it, but is it a stagnant entity? Are we, specifically in Canada, building a capability for having that input? I am not talking just constitutionally; I am talking about the nature of humanitarian law.

Ms. Harrington: That is the very nature of being an academic in those fields. In terms of a specific structure for that advancement, there is no definite program, but, in the nature of being an academic focusing on the Charter, you are contributing to it. On the twentieth anniversary of the Charter, various conferences have been organized. Coming up now, we are seeing conferences organized with respect to equality rights in particular, because that came into effect after the main bulk of the Charter came into force. It is being done through academic conferences

Le sénateur Dallaire : Mon expérience est surtout sur la scène internationale, en ce qui concerne les enfants. Les recherches que j'ai faites étaient sur les enfants soldats, les enfants dans les conflits, alors ma courbe d'apprentissage est assez ardue. J'apprends de mes collègues.

D'après ce que vous connaissez de l'évolution des droits de la personne, particulièrement dans une société comme la nôtre, et surtout dans la nôtre, sachant qu'il y a des centres dans tout le pays, dans les universités surtout, qui font des études sur les droits de la personne et les méthodes pour les enseigner, y a-t-il un processus formel de recherche sur l'évolution de la Charte? Y a-t-il un processus formel pour faire évoluer la perception au Canada des droits de la personne et la manière dont elle influe sur la nature progressive des droits de la personne? Ce n'est pas quelque chose de ponctuel; c'est continu. Existe-t-il une telle structure ou directive?

Mme McGillivray : Il y a plusieurs organismes universitaires, bien que je serais bien en mal de les nommer et, bien sûr, les universitaires eux-mêmes. Je connais bien des avocats du droit constitutionnel qui ont abandonné la partie, ce qui est déprimant. On dirait qu'ils ne se font plus aucune illusion sur les droits et ce que feront les tribunaux. Ce n'est pas beau à voir. Si les universitaires qui croient dans la justice disent eux-mêmes que ce ne sont pas les bons termes, quels sont les bons termes? Pour ce qui est des progrès, il y a des groupes qui travaillent sur des questions particulières, notamment les enfants soldats et les crimes de guerre contre les enfants, mais je ne peux pas vraiment penser à autre chose.

Mme Harrington : Nous pourrions aborder cela sous un autre angle. Il y a actuellement un sain débat, parmi les experts du droit constitutionnel du Canada, et c'est une bonne chose. En ce qui concerne les progrès de la Charte, pour clarifier les choses, est-ce que vous parlez de ses progrès à l'étranger, ou au Canada?

Le sénateur Dallaire : Je pense à ce pays-ci, avec sa Charte. Elle a vu le jour en 1982-1983, après de nombreuses années d'étude. C'est bien beau, mais qu'est-ce qui vient après? Cela fait près de 25 ans. Comment va-t-elle évoluer? Quel genre de mécanisme existe, dont les droits des enfants serait une composante auxiliaire? De même, dans notre perception du droit humanitaire et de la manière dont ces droits évoluent dans la race humaine, quels droits des enfants y sont intégrés? Nous allons autour du monde les défendre, mais est-ce une entité stagnante? Est-ce que nous, surtout au Canada, sommes en train de constituer une capacité pour avoir cette influence? Je ne parle pas seulement qu'au plan constitutionnel; je parle de la nature du droit humanitaire.

Mme Harrington : C'est la nature même du rôle de l'universitaire spécialiste de dans ces domaines. Pour ce qui est d'une structure particulière pour cette évolution, il n'y a pas de programme précis, mais en tant qu'universitaire qui se concentre sur la Charte, on y contribue. Diverses conférences ont été organisées à l'occasion du 20e anniversaire de la Charte. Actuellement, des conférences sont organisées sur les droits à l'égalité en particulier, parce que ceux-ci ne sont entrés en vigueur qu'après la majorité des articles de la Charte. Tout cela se fait au

and academic writing, as well as through courses in the National Judicial Institute and the Canadian Bar Association. I would not say there is one structured program for advancement. Canadian judges go abroad and participate in bills of rights programs. Canada also learns from other countries that have had a Charter long before we did. Dialogue and exchange are going on.

Senator Dallaire: To make my point, the whole basis of what we are doing is human rights and the defence and propagation of them, and there seems to be no political entity mastering all this. Academe is crucial in the research, but where is the thrust of our nation in regards to the continuum of that and the advancement of human rights? There does not seem to be a lead. It seems to be defused and waiting for another anniversary to get something going.

The Chairman: At the risk of answering you, I think Parliament has a role in that. The Senate particularly has a role when we study the rights of minorities, regional representation and the national interest. I think that is why we have a Human Rights Committee. Some of us came to the conclusion that we have to play our part, and not just leave it to academics. There should be a political will brought to bear, and hopefully we will do that.

Senator Dallaire: That is a magnificent response, because it is there in the executive dimension that I feel we still do not have a dominant entity that is bringing all this together. There is work being done, of course.

[*Translation*]

Senator Losier-Cool: I would like to come back to section 43 concerning corporal punishment, further to Senator Oliver's comment about federal and provincial authorities.

I spent 33 years as a teacher and the corporal punishment provision often applies in the classroom. The Canadian Teachers' Federation believes that section 43 of the Criminal Code must stand because it protects teacher.

Given that this is an existing Criminal Code provision, what additional steps could the federal government take to handle this question more effectively?

Should a children's ombudsman or commissioner be appointed? If such a commissioner were appointed, what authority would he or she have? If responsibility is transferred from Heritage Canada to Justice, will Justice have any authority at the provincial level?

I would like to hear your views on this subject. I agree with Ms. McGillivray's contention that this provision truly is a violation of children's rights.

moyen de conférences et d'écrits d'universitaires, ainsi que de cours que donnent l'Institut national de la magistrature et l'Association du Barreau canadien. Je ne dirais pas qu'il y a un programme structuré pour l'évolution de la Charte. Les juges canadiens vont à l'étranger et participent à des programmes relatifs aux déclarations des droits. Le Canada prend aussi des leçons d'autres pays qui ont eu une Charte bien avant nous. Le dialogue et les échanges se poursuivent.

Le sénateur Dallaire : Pour bien me faire comprendre, tout ce que nous faisons part du point de vue des droits de la personne et de leur défense et leur propagation, et il semble n'y avoir aucune entité politique pour encadrer tout cela. Le monde universitaire est essentiel à cette recherche, mais où notre nation prend-t-elle son impulsion dans ce continuum, et pour faire avancer les droits de la personne? Il ne semble pas y avoir de tête de file. Le mouvement semble avoir perdu de sa vigueur et attendre un autre anniversaire pour renaître.

La présidente : Au risque de vous répondre, je dirais que le Parlement y a un rôle à jouer. Le Sénat, particulièrement, a un rôle à jouer quand nous étudions les droits des minorités, la représentation régionale et l'intérêt national. Je pense que c'est pour cela que nous avons un comité des droits de la personne. Certains d'entre nous en sont venus à la conclusion que nous devons assumer notre rôle plutôt que de laisser tout faire aux universitaires. Une certaine volonté politique devrait s'exprimer, et c'est ce que nous espérons faire.

Le sénateur Dallaire : C'est une réponse magnifique, parce que c'est là, dans la dimension exécutive, que selon moi nous n'avons pas d'entité dominante pour concentrer tout cela. Il y a du travail qui se fait, bien sûr.

[*Français*]

Le sénateur Losier-Cool : Je voudrais revenir à l'article 43, la question du châtiment corporel, et faire suite à l'intervention du sénateur Oliver au sujet des autorités fédérale et provinciale.

J'ai passé 33 ans de ma vie dans une salle de classe et je crois que la disposition du châtiment corporel s'applique souvent dans les écoles. C'est pour cela que la Fédération canadienne des enseignants est d'avis que l'article 43 doit demeurer dans le Code criminel parce qu'il protège les enseignants.

Étant donné que la disposition existe encore dans le Code criminel, qu'est-ce que le gouvernement fédéral pourrait faire de plus pour gérer plus adéquatement cette question du châtiment corporel?

Est-ce que ce sera par le biais d'un ombudsman des enfants ou d'un commissaire? Et encore, s'il y avait un commissaire, quelle autorité exercerait-il? Si on passe de Patrimoine canadien à Justice Canada, est-ce que Justice Canada aura autorité au sein des provinces?

J'aimerais entendre des commentaires à ce sujet. Je suis d'accord avec Mme McGillivray lorsqu'elle affirme que cette disposition constitue vraiment un manquement aux droits des enfants.

[*English*]

Ms. McGillivray: Section 43 is a defence to assault. We have lots of defences to assault. That is one of them. The kind of assault to which it is a defence, is punitive assault. It is not me stopping a child from running into the street; it is me spanking the child, hitting the child, for running into the street. Without the defence, I would not legally be allowed to assault a child. I could still do all the protective and nurturing things. If the defence were not in the Criminal Code, the provinces would be enforcing breaches and would be developing protocols from province to province saying, "Here we intervene; here we warn; and here we charge." There would not be wholesale prosecution. However, federal justice would not have a role in the enforcement of such a change.

The Supreme Court did rule that it was constitutional. However, it removed the power from teachers. Teachers can no longer assault. All they can do is what is called necessary restraint, which they could do anyway. They left it with parents, with much stricter rules for how it is to be applied. That does not foreclose Parliament from repealing that law, but it would not be federal justice.

The advocates, commissioners, and so on, would be promoting better ways of looking after children; that is, alternatives to the use of corporal punishment.

Senator Losier-Cool: That was the direction I wanted to take with my question. Would you like to elaborate, Ms. Harrington, on what kind of programs would be offered as an alternative discipline?

Ms. Harrington: I will follow up on Professor McGillivray's points with respect to the children's commissioners. I think there is a role for a body, independent of government, serving as a child's advocate or commissioner. I would prefer to see that person working within the structure of a national human rights institution. There is a role for a child's commissioner or a children's rights commissioner to serve an education function and to do certain specific investigations. I do not think this person should handle individual complaints. There are alternatives for that. However, a children's commissioner could have an education, advocacy and investigative function and conduct broader inquiries rather than deal with specific complaints.

The Chairman: The Supreme Court case is indeed a strange one, but it is also a difficult one. I have heard it argued and sometimes argued it myself that we have failed in continuing education respecting children's rights and children's independence.

Much has been said about the responsibility of parents. Unless we educate our parents, we will put at least some vulnerable parents into even more difficult situations. Was it not the court's way of encouraging an open debate, and of getting Canadian society to reflect on the use of punishment by corporal means? You cannot touch a child under two or a child over. They are

[*Traduction*]

Mme McGillivray : L'article 43 est le moyen de défense pour agression. Nous avons toutes sortes de ces motifs de défense. C'en est un. Le genre d'agression pour lequel ce peut être une défense, c'est le châtiment corporel. Ce n'est pas d'empêcher un enfant de traverser la rue en courant; c'est si je donne une correction à un enfant, je le frappe, pour avoir couru dans la rue. Sans ce moyen de défense, je n'aurais pas le droit, légalement, de corriger un enfant. Je pourrais encore faire toutes les choses pour le protéger et le stimuler. Si cette défense n'était pas prévue dans le Code criminel, les provinces poursuivraient les contrevenants et formuleraient des protocoles, d'une province à l'autre, pour dire « ici, nous intervenons; ici, nous avertissons; et ici, nous portons des accusations ». Il n'y aurait pas de poursuite en bloc. Cependant, le juge fédéral n'aurait pas de rôle à jouer dans l'application d'un tel changement.

La Cour suprême a décrété que c'était constitutionnel. Cependant, elle a retiré le pouvoir aux enseignants. Les enseignants ne peuvent plus corriger. Tout ce qui leur est permis, c'est ce qu'on appelle la contrainte nécessaire, qui leur était permise de toute façon. On s'en est remis aux parents, avec des règles beaucoup plus strictes pour ce qui est de l'application. Rien n'empêche le Parlement d'abroger cette loi, mais ce ne serait pas de la justice fédérale.

Les défenseurs, commissaires, et autres, feraient la promotion de meilleurs moyens de s'occuper d'enfants; c'est-à-dire, ils proposeraient d'autres solutions que le châtiment corporel.

Le sénateur Losier-Cool : C'est l'orientation que je voulais donner à mes questions. Est-ce que vous aimeriez expliquer, madame Harrington, quel type de programme serait offert comme autre choix de discipline?

Mme Harrington : J'emboîterais le pas à Mme McGillivray, à propos des commissaires aux enfants. Je pense qu'il y aurait place pour un organe, un organe indépendant du gouvernement, qui serait le défenseur ou le commissaire des enfants. Je préférerais que ce soit quelqu'un qui oeuvre au sein d'une institution des droits de la personne. Il y a un rôle pour un commissaire aux enfants, ou un commissaire des droits des enfants, qui aurait une fonction éducative, et qui pourrait faire des enquêtes bien particulières. Je ne pense pas que cette personne devrait s'occuper de plaintes particulières. Il y a d'autres moyens pour celles-là. Alors le commissaire aux enfants aurait une fonction d'éducation, de défense et d'enquête, et il ferait des enquêtes plus vastes, plutôt que de s'occuper de plaintes particulières.

La présidente : L'affaire de la Cour suprême est effectivement assez étrange, mais c'est aussi un dossier difficile. J'en ai entendu parler, et j'ai moi-même soutenu que nous avons manqué à notre devoir d'éducation permanente sur les droits des enfants et l'indépendance des enfants.

On a dit beaucoup de choses sur la responsabilité des parents. À moins d'éduquer les parents, nous allons enfoncer certains parents déjà vulnérables dans des situations encore plus difficiles. N'était-ce pas pour le tribunal un moyen d'encourager un débat ouvert, et d'amener la société canadienne à réfléchir sur le recours à la discipline par des châtiments corporels? On ne peut toucher à

moving towards it. Is it their way of saying that there should have been more public education on this issue? Would this be one way of including an educational factor before passing legislation?

un enfant de moins de deux ans, ou de plus que je ne sais quoi. C'est dans ce sens qu'on va. Est-ce que c'est leur manière de dire qu'il devrait y avoir plus d'éducation publique sur la question? Est-ce que ce serait un moyen d'intégrer un facteur éducatif avant d'adopter une loi?

Ms. McGillivray: That concern has always accompanied this issue, that is, which comes first, the education or the change? Of course, change brings with it education. Some people are working on a study to be conducted shortly in several different areas, jurisdictions, of what parents understand about that decision. My guess is that they understand very little. I think most people do not have a clue. When that decision was released and everyone ran for the reporters standing on the steps, religious groups who had opposed the change claimed it as a huge victory for their side. As far as the public is concerned, I think that children are in the same place they were before that decision. I wish I could be more generous about it, but I have not been able to find a reason to be more generous.

Mme McGillivray : Cette préoccupation a toujours été le pendant de la question, qu'est-ce qui vient d'abord, l'éducation ou le changement? Évidemment, le changement amène avec lui l'éducation. Il y a des gens qui travaillent sur une étude qui doit être menée sous peu dans plusieurs régions différentes, compétences législatives différentes, sur ce que les parents comprennent de cette décision. À mon avis, ils en comprennent très peu. Je pense que la plupart des gens sont dans le noir le plus total. Quand cette décision a été publiée et que tout le monde s'est précipité sur les reporters qui attendaient sur les marches, les groupes religieux qui s'étaient opposés au changement ont clamé que c'était une victoire phénoménale pour leur cause. En ce qui concerne le public, je pense que les enfants en sont exactement au même point qu'ils étaient avant cette décision. J'aurais bien aimé pouvoir être plus généreuse dans mon évaluation, mais je n'ai rien trouvé qui me permette de l'être.

Senator Pearson: We have heard a great deal in our travels and in our hearings about the fact that too few people know anything about children's rights, that we failed from the educational point of view, and that we failed respecting article 42 of the convention by not making the principles and provisions widely known. Do you have some suggestions about how to go about educating your own colleagues about the issues? We would like to be able to phrase our recommendations in such a way that they would have some impact. You mentioned judges, and so on, but I am not convinced that the principles and provisions of the convention are widely known or understood in the legal community.

Le sénateur Pearson : Nous avons entendu beaucoup, lors de nos voyages, et de nos audiences, au sujet du fait que trop peu de gens savent quoi que ce soit sur les droits des enfants, que nous avons manqué à notre devoir en matière d'éducation, et que nous n'avons pas su respecter l'article 42 de la Convention, en ne diffusant pas largement ses principes et ses dispositions. Avez-vous des suggestions à faire sur la manière dont nous pourrions sensibiliser vos propres collègues à ces questions? Nous aimerions bien pouvoir formuler nos recommandations de manière à ce qu'elles puissent avoir quelque effet. Vous avez parlé de juges, et cetera, mais je ne suis pas convaincu que les principes et les dispositions de la convention soient largement connus ou compris dans le milieu juridique.

Ms. Harrington: I think that is accurate with respect to all of our international human rights obligations and treaties. I would refer to a book published in 1977 called *The Law Nobody Knows*. The premise of that book still applies. In other jurisdictions national human rights institutions are being used to train lawyers and others. That could include school teachers, judges and social workers. We could train our people on both our international and our domestic human rights obligations so that they see them as obligations. They can see them work together and learn that not one takes priority over the other. They work together. Each one is a part of the whole puzzle. Yes, there is a role for training. I would put that training responsibility in a national human rights institution. While we currently have problems with underfunding, resources, et cetera, I would see it as a practical recommendation, that is, to revamp them to take on that role.

Mme Harrington : Je pense que c'est assez juste, en ce qui concerne toutes nos obligations et nos traités relativement aux droits de la personne. Je m'appuierais sur un ouvrage publié en 1977, appelé *The Law Nobody Knows*. La prémisse de cet ouvrage s'applique encore. Dans d'autres pays, les institutions nationales de défense des droits de la personne servent à former les avocats et d'autres. Ce pourraient être aussi les professeurs d'école, les juges et les travailleurs sociaux. Nous pourrions enseigner à nos gens nos obligations à l'étranger et au Canada en matière de droits de la personne, pour qu'ils puissent les considérer comme des obligations. Ils peuvent les voir fonctionner ensemble et apprendre qu'aucun d'eux n'a priorité sur les autres. Ils forment un tout. Chacun une pièce du casse-tête. Oui, il y a un rôle à jouer en formation. J'assignerais cette responsabilité de formation à une institution nationale des droits de la personne. Bien que nous ayons actuellement des problèmes de sous-financement, de manque de ressources, et cetera, je jugerais que c'est une recommandation pratique, soit de les réorganiser pour qu'elles puissent assumer ce rôle.

Ms. McGillivray: My worst problem has been with defence lawyers. Most of my colleagues are pretty open to the idea that it is not a good idea to hit children these days and probably never

Mme McGillivray : Mon plus grand problème vient des avocats de la défense. La plupart de mes collègues sont assez ouverts à la notion que ce n'est pas tellement une bonne idée de

was. I tell them, "If you choose to assault a child, you should be prepared to defend it on the same grounds as anyone else." They have all said, "I could live with that." There are many situations in which you can legally assault, and you do not have to resort to section 43.

The Supreme Court equated it with the "nurture of children." They have said it was necessary for the nurture of children. It is completely the opposite of nurture. We have the common law defence of nurture. It is always understood that I can interfere with a baby's person and change his diapers and feed him. It is not a problem in the law. That has been my best line, though.

Senator Oliver: Professor McGillivray, I was interested in the historical remarks you made today to give this committee a background about rights. I was particularly interested in the quotes you had from Thomas Hobbes and Locke. In the Locke quote, you talked about the age of intellection and when adult rights came into place. What age did he suggest for the age of intellection and what age do you suggest it should be? In Canada today we have a lot of age-based criminal capacities built into our statutes. Should they be there? At what stage should we rely upon evidence or testimony given by a child?

Ms. McGillivray: There is a sliding scale and, because of the complexity of that sliding scale, we have chosen age 12 as the onset of criminal responsibility, but we have saved the full weight of the criminal law for those over18. That seems to be a general fit with what we think of as adolescence. Other countries have much kinder provisions, starting at age 14, for example. Cuba suspends some responsibility until the age of 24.

With regard to children's evidence, it is about the requirement of the court and not so much about the capacity of the child. If the court can believe that the child is giving information that is reliable, the court can hear the child. It will depend on the complexity of the case and the child. It is less age based. That would also apply to medical consent. It is the capacity of the person that is important.

We used to have the vote at age 21. I think it was Mr. Trudeau who lowered it to age 18 and appealed to those people who liked the rose in the lapel. Even so, 18 is fine. Why not 16? There is no real reason for this. In England, there were two different ages of onset of rationality. It was even more complicated than what we have.

In Blackstone's *Commentaries on the Laws of England*, in the late 1700s, he talked about "the empire of reason." That is just another way of saying "rational." He says "at whatever age the state may fix." Locke also took that position.

The Chairman: Would you agree that part of the problem of trying to educate on children's rights is that we have different laws at different times and they are not always consistent? The ages at which a person may vote, go to a liquor store or a bar, or

frapper les enfants ces temps-ci, et que ça ne l'a probablement jamais été. Je leur dis : « Si vous choisissez d'agresser un enfant, vous devriez être prêts à défendre cet acte en vous fondant sur les mêmes motifs que n'importe qui d'autre. » Ils ont tous répondu : « Ça me paraît faisable. » Il y a bien des situations où l'on peut légalement frapper quelqu'un, et on n'a pas à recourir à l'article 43.

La Cour suprême a appelé cela le « soin des enfants ». Elle a dit que c'était nécessaire pour assurer le soin des enfants. C'est tout à fait le contraire des soins. Nous avons la défense du soutien des enfants en common law. Il est toujours bien entendu que je peux intervenir auprès de la personne d'un bébé et changer ses couches, et le nourrir. Ce n'est pas un problème dans la loi.

Le sénateur Oliver : Professeur McGillivray, j'ai été saisi par ce résumé historique que vous avez fait aujourd'hui, pour situer le comité, au sujet des droits. J'ai été particulièrement intéressé par ce que vous avez cité de Thomas Hobbes et Locke. Dans la citation de Locke, vous avez parlé de l'âge de « l'intellection » et du moment où les droits de l'adulte s'enclenchent. Quel âge a-t-il suggéré comme âge d'intellection, et quel âge, selon vous, ce devrait être? Au Canada, aujourd'hui, il y a beaucoup, dans nos lois, de capacités criminelles qui sont fonction de l'âge. Est-ce bien leur place? À quel moment devrions-nous nous fonder sur les preuves ou le témoignage fournis par un enfant?

Mme McGillivray : Il y a une échelle progressive, et en raison de la complexité de cette échelle, nous avons choisi 12 ans comme le moment du début de la responsabilité criminelle, mais nous avons réservé le plein poids du droit criminel à ceux qui ont plus de 18 ans. Cela semble concorder de façon générale avec ce qu'on pense de l'adolescence. D'autres pays ont des dispositions beaucoup plus souples, en commençant, par exemple, à 14 ans. Cuba suspend certaines responsabilités jusqu'à l'âge de 24 ans.

En ce qui concerne les preuves fournies par les enfants, c'est une question d'exigence du tribunal, et non pas de capacités de l'enfant. Si le tribunal peut croire que l'enfant donne des renseignements qui sont fiables, le tribunal peut entendre l'enfant. Cela dépend de la complexité de l'affaire, et aussi de l'enfant. C'est moins une affaire d'âge. Cela s'appliquerait au consentement aux traitements médicaux. C'est la capacité de la personne qui compte.

Nous avions fixé auparavant l'âge du droit de vote à 21 ans. Je pense que c'est M. Trudeau qui l'a réduit à 18 ans et qui a plaidé auprès des gens qui appréciaient la rose à la boutonnière. Même là, 18 ans, c'est bien. Pourquoi pas 16 ans? Il n'y a pas vraiment de raison en tant que telle à cela. En Grande-Bretagne, il y a deux âges différents pour le début de l'esprit rationnel. C'était même encore plus compliqué que ce que nous avons.

Dans les *Commentaries on the Laws of England* de Blackstone, publiés à la fin des années 1700, il parle de « l'empire de la raison ». C'est une autre façon de dire « rationnel ». Il dit « à l'âge que l'État veut fixer ». Locke était du même avis.

La présidente : Est-ce que vous seriez d'accord qu'une partie du problème à essayer d'éduquer les gens au sujet des droits de la personne, c'est que nous avons des lois différentes, à des moments différents, et elles ne sont pas toujours cohérentes? Les âges où

whatever, are all different and they keep changing. There are differences from province to province. That probably confuses most people when they consider when a child should have full rights as opposed to progressive rights, which is what the convention talks about.

une personne peut voter, entrer dans un magasin des alcools ou un bar, ou quoi que ce soit d'autre, sont tous différents et n'arrêtent pas de changer. C'est différent d'une province à l'autre. La plupart des gens sont probablement déroutés quand ils se demandent quand un enfant devrait avoir des pleins droits plutôt que des droits progressifs, ce dont traite la Convention.

Ms. McGillivray: This is why it is handy having the CRC — it does say 18 — unless the age of majority is fixed before that age. There has to be some age where we say that a child is no longer a child for any specific purposes. There should be some dispensations. I do not think there could be one age go cover circumstances. That would be chaotic.

Mme McGillivray : C'est pourquoi il est pratique d'avoir la Convention relative aux droits de l'enfant — on y voit bien 18 ans — à moins que l'âge de la majorité soit fixé avant cette âge-là. Il faut un âge où nous puissions dire qu'un enfant n'est plus un enfant, à des fins particulières. Il devrait y avoir certaines exemptions. Je ne pense pas qu'il pourrait y avoir un seul âge pour toutes les situations. Ce serait assez chaotique.

Part of it has to do with our own notions of maturing capacities, such that in one area there is a more mature capacity than at the same age in another area. For example, a 14-year-old might drive well but I tend to think not. We allow them to drive on private property, but perhaps the age for driving should be 30 years. Some of it is convenience and some of it is history, like Mr. Trudeau deciding to change the age and being able to do it. We have that happening now in the area of sexual consent. Not all will ever be totally satisfied.

Tout cela est dû en partie à nos propres notions de capacité de mûrir, qui fait que dans un domaine, quelqu'un est plus mûr qu'au même âge dans un autre domaine. Par exemple, un jeune de 14 ans peut bien conduire, mais à mon avis probablement pas. Nous leur permettons de conduire sur les terrains privés, mais peut-être que l'âge de conduire devrait être fixé à 30 ans. Certaines décisions sont prises pour des raisons pratiques, et d'autres sont tirées de l'histoire, comme lorsque M. Trudeau a décidé de changer l'âge du vote et y est parvenu. C'est ce qui se passe en ce moment même avec la question du consentement aux relations sexuelles. On ne pourra jamais tout à fait contenter tout le monde.

The Chairman: All of us mature at different rates. Some take a little longer. You have stimulated the debate today and, certainly, put it in a historic perspective, which we had not heard yet. You have brought a different dimension to the committee's deliberations, and I hope that some of your comments will be reflected in our report and that you will follow the work of the committee. Thank you for coming to our meeting.

La présidente : Nous arrivons tous à la maturité, chacun notre rythme. Vous avez stimulé le débat d'aujourd'hui et, certainement, lui avez donné un contexte historique, que nous n'avions pas encore entendu. Vous avez donné une dimension différente aux délibérations du comité, et j'espère que certains de vos commentaires se retrouveront dans notre rapport et que vous suivrez les travaux du comité. Merci d'être venues à notre réunion.

I am pleased to welcome our next witness, the Honourable Ken Dryden, Minister of Social Development. Minister Dryden, please proceed with your opening statement, after which senators will have questions.

Je suis heureux d'accueillir notre témoin suivant, l'honorable Ken Dryden, ministre du Développement social. Monsieur le ministre, veuillez faire votre déclaration préliminaire, après quoi les sénateurs auront des questions à vous poser.

Hon. Ken Dryden, P.C., M.P., Minister of Social Development: Allow me to introduce my officials here today. With me are Ms. Sonia L'Heureux, Director General, Early Learning and Child Care; Mr. John Connolly, Acting Director, Community Development and Partnerships Directorate; and Ms. Deborah Tunis, Director General, Policy and Strategic Direction.

L'honorable Ken Dryden, C.P., député, ministre du Développement social : Permettez-moi de présenter mes collaborateurs qui sont ici aujourd'hui. Je suis accompagné de Mme Sonia L'Heureux, directrice générale, Apprentissage et garde des jeunes enfants, M. John Connolly, directeur intérimaire, Direction du développement communautaire et des partenariats, et Mme Deborah Tunis, directrice générale, Direction de la politique et de l'orientation stratégique.

Thank you for inviting me to appear before the committee today. The Senate of Canada and Senate committees have played a prominent role in studying and making recommendations on important social issues. I am pleased to be here as part of your review of Canada's international obligations with respect to the rights and freedoms of children, and I congratulate you for undertaking this work.

Merci de m'avoir invité à comparaître devant le comité aujourd'hui. Le Sénat du Canada et ses comités ont joué un rôle déterminant en étudiant des enjeux sociaux importants et en faisant des recommandations à leur sujet. Je suis heureux d'être ici dans le cadre de l'examen que vous faites des obligations internationales du Canada en matière de droits et libertés des enfants, et je vous félicite d'avoir entrepris cette tâche.

I would also like to mention the efforts of Senator Pearson. For many years, as we all know, Landon Pearson has been a tireless defender of children and a tireless advocate for

J'aimerais aussi mentionner les efforts du sénateur Pearson. Depuis de nombreuses années, nous le savons tous, Landon Pearson a été un défenseur inlassable des enfants — les

children — Canadian children and children around the world. Senator Pearson loves children, believes in children and believes in the future. She wants something better for children. We are lucky to be the beneficiaries of her work and her joy.

Canadians have certain understandings about what it is to be Canadian, what we expect of ourselves and for ourselves and what we expect of and for others. Canadians expect a chance and a second chance. We expect the opportunity of a full, rich and rewarding life. For some, this does not happen easily because of illness, accident, disability, poverty, age, personal or family circumstance, or because of something that puts us behind when the race begins or somewhere along its way. At Social Development Canada it is our job to see the gaps between those Canadian understandings and, in conjunction with others, to do something about them.

What are we doing? In 1990, along with five other countries, Canada took the lead in organizing the World Summit for Children. Then, one year later, on December 13, 1991, Canada ratified the United Nations Convention on the Rights of the Child. In so doing, we affirmed our understandings and expectations for children and our commitment to work with governments and civil society to promote the well-being and healthy development of children around the world.

As senators heard from previous witnesses, putting the convention into action is not the work of any one department or agency. Rather, it cuts across all Government of Canada departments, across governments at every level and across society. Other ministers and government officials have appeared before the committee to speak to how Canada's international commitments are delineated within the domestic context. I would like to tell you what Social Development Canada is doing to improve the well-being of children and families in Canada.

[*Translation*]

Social Development Canada was created in December 2003, inheriting from other departments a set of policies, programs and services, and the values and motivations that generated them, for seniors, persons with disabilities, caregivers, and for children and families. SDC's purpose is to take all that we have inherited and to build on it, to strengthen Canada's social foundations by ensuring income security and social well-being, always speaking to the expectations and understandings we have as Canadians.

[*English*]

In terms of children, the National Children's Agenda in the late 1990s was created to lay out the overarching vision, goals and areas for collaborative action to ensure that children have the best possible start in life and have the necessary opportunities to realize that potential. The NCA was the result of extensive consultation with stakeholders, Aboriginal organizations and Canadian citizens, and represented a new era of federal-provincial

enfants du Canada et du monde entier. Le sénateur Pearson adore les enfants, croit en eux et croit en l'avenir. Elle veut quelque chose de mieux pour les enfants. Nous avons la chance d'être les bénéficiaires de son œuvre et de sa joie de vivre.

Les Canadiens ont certaines idées de ce que c'est que d'être Canadiens, de ce que nous attendons de nous et pour nous, et à quoi s'attendre des autres et pour les autres. Les Canadiens s'attendent à avoir une chance, puis une deuxième chance. Nous espérons pouvoir vivre une vie pleine, riche et fructueuse. Pour certains, ce n'est pas évident à cause de la maladie, d'accidents, d'incapacités, de la pauvreté, de l'âge, de situations personnelles ou familiales, ou encore à cause d'un facteur qui nous met en queue de peloton quand la course ne fait que commencer, ou à un moment donné avant le fil d'arrivée. À Développement social Canada, notre travail consiste à cerner les écarts entre ces notions qu'ont les Canadiens et, en collaboration avec d'autres organismes, d'y faire quelque chose.

Que faisons-nous? En 1990, avec cinq autres pays, le Canada a pris les rênes de l'organisation du sommet mondial pour les enfants. Et puis un an plus tard, le 13 décembre 1991, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Ce faisant, nous avons affirmé nos points de vues et nos attentes pour les enfants, et notre engagement de travailler avec les gouvernements et la société pour promouvoir le bien-être et le développement sain des enfants du monde entier.

D'autres témoins ont déjà dit aux sénateurs que la réalisation de la convention n'est pas l'œuvre d'un ministère ou d'un organisme seul. C'est plutôt l'action concertée entre tous les ministères du gouvernement, tous les gouvernements, à tous les niveaux et dans toute la société. D'autres ministères et fonctionnaires ont comparu devant le comité pour parler de la manière dont les engagements internationaux du Canada sont délimités dans le contexte canadien. J'aimerais vous dire ce que fait Développement social Canada pour améliorer le bien-être des enfants et des familles au Canada.

[*Français*]

Développement social Canada a vu le jour en décembre 2003, héritant d'autres ministères d'un éventail de politiques, de programmes et de services à l'intention des personnes handicapées, des aidants naturels, des enfants et des familles ainsi que des valeurs et des motivations qui en sont à l'origine. L'objectif de Développement social Canada est de rassembler tout ce dont nous avons hérité et de s'en inspirer pour renforcer les assises sociales du Canada en favorisant la sécurité du revenu et le mieux-être social et en veillant à toujours respecter les attentes et la vision que nous avons en tant que Canadiens.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les enfants, le Plan d'action national pour les enfants, à la fin des années 1990, a été créé pour formuler une vision globale, des objectifs et des domaines d'action concertée afin de nous assurer que les enfants soient outillés le mieux possible pour entrer dans la vie, et aient les occasions nécessaires de réaliser ce potentiel. Le PANE était le fruit d'une vaste consultation des intervenants, des organismes autochtones et des

collaboration. Seven years later, in May 2004, consistent with the United Nations Convention on the Rights of the Child, the Government of Canada reaffirmed its commitment to children and families with the release of *A Canada Fit for Children*, making these commitments more concrete and clear.

For healthy child development, the Government of Canada and Social Development Canada recognized that there needs to be adequate income, effective parenting and supportive communities. Our policies, programs and approach are based on this.

First, in terms of adequate income, in 2003-04, the Government of Canada through the Canada Child Tax Benefit and the National Child Benefit supplement for low-income families provided $8.2 billion to help 3.1 million families with the cost of raising their children. Exact cause and effect is hard to measure, but our most recent analysis, which looks at the year 2001 when the NCB was slightly lower, gives us a glimpse of what the NCB can do.

It indicates that the National Child Benefit reduced the number of children living in low-income families by 8.9 per cent, or by 94,800 children in 40,700 families. In addition, for those families with children who remained in low-income circumstances, the NCB reduced their low-income gap by 12.3 per cent and increased their average disposable income by about $900, or 5.5 per cent.

Further, for low- and modest-income families who have a child with a disability, the child disability benefit provides them up to $2,000 annually as a supplement of the Canada Child Tax Benefit. What all this means in real terms is that a family earning less than $30,000 a year, with two kids, receives $3,980 a year and an additional $2,000 a year if one of their children has a severe disability.

Second, in terms of effective parenting, to help parents in their crucial role, Social Development Canada also supports a range of programs and services through transfers to provincial and territorial governments. For example, under the 2000 early childhood development agreement, the Government of Canada transfers $500 million a year to support improvement and expansion of early childhood development programs and services. It is also transferring $350 million a year under the 2003 multilateral framework on early learning and child care to improve access to regulated early learning and child care programs for young children.

Last February's budget went further, confirming a commitment of $5 billion over five years to a system of early learning and child care across the country, to a system of higher quality that is more developmental, that is more accessible and inclusive.

citoyens canadiens et marquait l'avènement d'une nouvelle ère de collaboration fédérale-provinciale. Sept ans plus tard, en mai 2004, conformément à la Convention des Nations Unies relativement aux droits de l'enfant, le gouvernement du Canada a réitéré son engagement à l'égard des enfants et de la famille, avec la publication de *Un Canada digne des enfants*, donnant encore plus de clarté et de corps à ses engagements.

Pour assurer le développement sain des enfants, le gouvernement du Canada et Développement social Canada ont reconnu qu'il fallait un revenu suffisant, un rôle de parent efficace et des communautés qui offrent leur appui. Nos politiques, programmes et approchent partent de ces principes.

Tout d'abord, en ce qui concerne le revenu suffisant, en 2003-2004, le gouvernement du Canada, au moyen de la prestation fiscale pour enfants et du supplément de la prestation nationale pour enfants qu'il verse aux familles à faible revenu, à investi 8,2 milliards de dollars pour aider 3,1 millions de familles à assumer les coûts de l'éducation de leurs enfants. La cause et les effets exacts sont difficiles à mesurer, mais notre analyse la plus récente, qui porte sur l'année 2001, quand la PFE était légèrement inférieure, nous donne une idée des effets qu'elle peut avoir.

D'après cette analyse, la prestation fiscale pour enfants a réduit de 8 p. 100 le nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, ou de 94 800 enfants dans 40 700 familles. En outre, pour les familles avec enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu, la cotisation fiscale pour enfants a réduit l'écart de leur faible revenu de 12,3 p. 100 et augmenté leur revenu disponible moyen d'environ 900 $, ou 5,5 p. 100.

En outre, les familles à revenu faible et modeste avec un enfant handicapé bénéficient d'une prestation pour enfant handicapé s'élevant jusqu'à 2 000 $ annuellement en supplément à la prestation fiscale canadienne pour enfants. Ce que cela signifie réellement, c'est qu'une famille, de deux enfants, dont le revenu est inférieur à 30 000 $ par an reçoit 3 980 $ par an et un supplément de 2 000 $ par an si l'un des enfants est atteint d'un grave handicap.

Deuxièmement, pour aider les parents à bien jouer leur rôle crucial au sein des familles, Développement social Canada appuie aussi un ensemble de programmes et services par des transferts aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Par exemple, dans le cadre de l'Entente sur le développement de la petite enfance de 2000, le gouvernement du Canada transfère 500 millions de dollars par an pour améliorer et élargir des programmes et des services de développement de la petite enfance. Il transfère aussi 350 millions de dollars par an en vertu du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2003 en vue d'améliorer l'accès à des programmes abordables et de bonne qualité de garderies et d'apprentissage pour les jeunes enfants.

Le budget du mois de février dernier est allé plus loin en confirmant un engagement de 5 milliards de dollars sur cinq ans, pour un système d'apprentissage précoce et de garderies d'enfants à travers le pays, pour un système de meilleure qualité axé davantage sur le développement, plus accessible et inclusif.

The provinces and territories and the federal government have worked together to develop a shared vision for early learning and child care, and I have been working with the provinces and territories on bilateral agreements in principle that will move this vision to a reality. Six provinces have signed these agreements so far, and we expect the remainder to do so in the weeks and months ahead.

To put this latest initiative in perspective, the $5 billion over five years represents an increase on what all levels of government are currently spending on child care of 48 per cent. For the nine provinces exclusive of Quebec and three territories, it is an 82 per cent increase. These efforts will have a significant impact on children and their parents.

As part of this $5 billion over five years, $100 million will be spent to improve early learning and child care for First Nations children on reserve. Another $100 million will be used for a knowledge information and data strategy to track progress, guide the development and raise the standard of and deliver on the right ambitions for early learning and child care in Canada.

Third, in terms of support of communities, childhood experiences are influenced strongly by the communities in which children live, play and learn. Through the understanding the early years initiative, we are helping to provide communities with information on the readiness to learn of their children. This program began in 1999 as a pilot project in 12 communities, is expanding to 25 more communities this year and, over time, will be expanded to 100.

In addition, our social development partnership program funds projects that enhance the capacity of non-profit and voluntary sector organizations to engage in research projects, for example, on issues related to child development and early learning.

[*Translation*]

As well, under the Action Plan for Official Languages, Social Development Canada is investing in two initiatives to promote early childhood development in official language minority communities.

Social Development Canada works to support children in other ways. It is engaged internationally on children's issues as a member of international organizations and through our bilateral relationships with other countries. This engagement takes many forms and includes the sharing of experiences and research that supports ongoing policy and program development in Canada.

As well, work with international organizations assists the development and use of benchmarks and standards that help measure progress in Canada.

Ensemble, les provinces et territoires et le gouvernement fédéral ont élaboré une vision commune pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Je travaille avec chaque province et territoire à la conclusion d'ententes bilatérales de principe qui permettront de concrétiser cette vision. À ce jour, six provinces ont signé ces ententes et nous espérons que le reste le fera dans les semaines et les mois qui suivent.

Pour mettre cette dernière initiative en perspective, les 5 milliards de dollars sur cinq ans représentent une augmentation de 48 p. 100 de ce que consacrent aujourd'hui tous les paliers de gouvernement aux garderies. Pour les neuf provinces à l'exception du Québec et des trois territoires, cela représente une augmentation de 82 p. 100. Ces efforts auront un impact considérable sur les enfants et leurs parents.

De ces 5 milliards de dollars sur cinq ans, 100 millions de dollars seront consacrés à l'amélioration de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves. Cent millions de dollars de plus serviront à l'élaboration d'une stratégie de savoir, d'information et de données pour suivre les progrès, orienter le développement et améliorer le niveau et atteindre les objectifs de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada.

Troisièmement, en ce qui concerne l'appui aux collectivités, les expériences de l'enfance sont fortement influencées par les collectivités dans lesquelles les enfants vivent, jouent et apprennent. Par le truchement de l'initiative Comprendre la petite enfance, nous contribuons à offrir aux collectivités des renseignements sur la capacité d'apprendre des enfants qui y vivent. Ce programme a débuté en 1999 en tant que projet pilote dans 12 collectivités, il s'est élargi à 25 communautés de plus cette année et au fil du temps, il touchera 100 collectivités.

De plus, nos projets de financement du Programme de partenariats pour le développement social accentuent la capacité des organisations à but non lucratif et bénévole à participer à des projets de recherche, par exemple, sur des questions liées au développement et à l'apprentissage de l'enfant.

[*Français*]

De plus, dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles, Développement social Canada investit dans des initiatives pour promouvoir le développement de la petite enfance dans les communautés minoritaires de langue officielle.

Développement social Canada s'efforce aussi de soutenir les enfants par d'autres moyens. Il est présent sur la scène mondiale, dans les dossiers touchant les enfants, en tant que membre d'organisations internationales et grâce à nos relations bilatérales avec d'autres pays. Cet engagement prend plusieurs formes et comprend le partage d'expériences et de recherches qui appuient l'élaboration continue des politiques et des programmes au Canada.

En outre, la collaboration avec des organisations internationales facilite l'élaboration et l'utilisation de points de repère et de normes qui aident à mesurer les progrès au Canada.

[*English*]

Social Development Canada also works with provinces and territories and other federal partners to ensure that the rights of children are protected during inter-country adoptions.

All this is what we do. How well our children do is, in some part, because of this, but in much greater part because of how our families do, because of how our economy does, because of how our society does. We measure all this through the national longitudinal survey of children and youth and the forthcoming Aboriginal children's survey.

The question for your committee, the question for Social Development Canada, is how we can do better. As I said at the beginning of my remarks, as Canadians we have certain understandings about what it is to be Canadian, what we expect of ourselves and for ourselves, what we expect of and for others. For our children, in their health and security, their living conditions and circumstances, in their education and learning, we expect a chance, a good chance and a second chance. How do we ensure that they get it?

For all of our history, we have been a country of immense space and distances, east and west, north and south. We were once and we are still a country of immense resources. Most importantly, we are a country of immense possibilities, a country still in the making, still in the becoming. We knew once, we know now that whatever we once were, whatever we are now, we will be much more tomorrow.

After more than half a century of great change, of the rise of Japan, China, India and the Far East, of the rebirth of Europe, of the fall of the Berlin Wall, of the advance of globalism, of rises and falls everywhere, this is still our story.

We are an optimistic place, a place fundamentally oriented to the future. We do not believe that today's adult represents the ultimate in human possibility. We do not believe that we live in the ultimate Canada, in the ultimate world. We are a place that understands that whatever may happen in the world — good, bad, whatever the trends — with our space, our natural resources, our human resources, with our institutions, our stability, our peace, with our get-along instincts, we can make any future work.

Fundamental to this optimism, to our belief in the future, to our confidence as a country, are our children. If our children are doing okay, we are doing okay and we will be okay.

I look forward very much to hearing the views of your committee on how our children can do better, and I look forward to working with you in the months and years ahead. I would be pleased to answer your questions.

[*Traduction*]

Développement social Canada collabore aussi avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires fédéraux pour s'assurer que les droits des enfants sont protégés pendant les adoptions internationales.

Voilà tout ce que nous faisons. Le succès de nos enfants est en partie dû à cela, mais encore plus à la réussite de nos familles, de notre économie et de notre société. Nous mesurons tout cela au moyen de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes et l'Enquête imminente Aboriginal children's survey.

La question qui se pose à votre comité et à Développement social Canada est la suivante : comment améliorer notre travail? Comme je l'ai dit au début de mes remarques, en tant que Canadiens, nous avons une certaine perception de ce que signifie être Canadien, ce que nous attendons de nous-mêmes et pour nous, ce que nous attendons des autres et pour les autres. En ce qui concerne nos enfants, pour leur santé et leur sécurité, leurs conditions de vie, leur éducation et leur apprentissage, nous espérons une chance, une bonne chance et une deuxième chance. Comment pouvons-nous nous assurer qu'ils l'obtiendront?

Tout au long de notre histoire, notre pays a été immense avec d'incroyables distances, l'est et l'ouest, le nord et le sud. Notre pays avait et continue à avoir des ressources considérables. Plus important encore, notre pays a d'immenses possibilités, il se bâtit, il est en voie de devenir. Nous savions, nous savons aujourd'hui que quel qu'ait été la situation, quelle qu'elle soit aujourd'hui, elle sera bien meilleure demain.

Après plus d'un siècle et demi de grands changements, l'essor du Japon, de la Chine, de l'Inde et de l'Extrême-Orient, la renaissance de l'Europe, la chute du mur de Berlin, l'avancée de la mondialisation, essors et chutes partout, cette histoire est encore la nôtre.

Nous vivons dans un pays optimiste, résolument orienté vers l'avenir. Nous ne croyons pas que l'homme contemporain ait atteint toutes les possibilités de l'être humain. Nous ne croyons pas que le Canada a atteint le meilleur de lui-même dans le meilleur des mondes. Nous vivons dans un pays qui sait que quoi qu'il arrive dans le monde — de bien, de mauvais, quelles que soient les tendances — peu importe ce que nous réserve l'avenir, nous réussirons grâce à notre espace, nos ressources naturelles, nos ressources humaines, nos institutions, notre stabilité, notre paix, nos instincts naturels.

Nos enfants sont l'élément essentiel de cet optimisme, de notre foi en l'avenir et de notre confiance en tant que pays. Si nos enfants s'en tirent bien, nous nous en tirons bien et nous n'aurons pas de problème.

Je suis impatient de savoir ce que pense le comité sur la façon dont nos enfants peuvent faire mieux et j'espère pouvoir collaborer avec vous dans les mois et les années à venir. Je serais heureux de répondre à vos questions.

Senator Poy: Thank you very much, Minister Dryden. In your presentation, you mentioned about early childhood development that you want to give children a chance and a second chance.

My question is what happens with children who are born with disabilities, such as autism? Is that the responsibility of your department? How do you deal with it?

Mr. Dryden: What we have set forward with respect to early learning and child care, and the agreements we have made with the provinces have to do with the joint understandings and joint expectations that we call the QUAD principles. The "Q" is for "quality." The "U" was once "universality," but, because of the potential confusion over the definition, it now stands for "universally inclusive." Under that I will talk to you about what we do for people who have disabilities. The "A" is for "affordable and accessible," and the "D" stands for "developmental."

It is our understanding and the understanding of the provinces that, in delivering this program, the money will be used in an inclusive way. It will be used in a way that recognizes that some kids have disabilities and that the money spent on early learning and child care is to reflect that and is to include those kids.

One challenge is always how to offer the best opportunity for young people. How do you give persons who have a disability their best chance at the next stages of their lives? There is a clear understanding that, if we are to do better for children with disabilities at the elementary school level or in the high school setting, they need to do better at an earlier age. That is part of the understanding with which we approach what we are looking to provide with the $5 billion over five years. We know that the better we do for those kids with disabilities at that earlier age, the better chance they have at a later age. Therefore, it is something that we push not only with the QUAD principles, but also with the understanding of what impact it can have on those particular kids.

Senator Poy: Does your department monitor what the provinces do? Once you have given the money, do you have control over how they use it?

Mr. Dryden: It is the obligation of the provinces to make known publicly what they do according to agreed upon elements for them to report on, and we will use that information. Academics and the media will use it in certain ways. If this is going to be as ambitious an undertaking as it should be, we need to read into that information. What does it mean? How far are we going? What is it that we are not doing? What would a self-respecting system of early learning in Saskatchewan provide? Why are we not doing better in any particular area? This will be a dynamic environment and enterprise with dynamic ongoing debate and discussion.

Senator Poy: Are you saying that they are required to report back to your department?

Le Sénateur Poy : Merci beaucoup, monsieur le ministre Dryden. Dans votre exposé, vous avez dit en parlant du développement de la petite enfance que vous voulez donner aux enfants une chance et une deuxième chance.

Qu'en est-il des enfants nés avec des handicaps tels que l'autisme? Est-ce la responsabilité de votre ministère? Que faites-vous dans ce cas?

M. Dryden : Ce que nous avons présenté au plan de l'apprentissage et la garde d'enfants et les ententes que nous avons conclues avec les provinces portent sur des attentes et des accords conjoints que nous appelons les quatre grands principes — la qualité, l'universalité, l'accessibilité et le développement, c'est dans ce cadre que je peux vous dire ce que nous faisons pour les personnes handicapées.

Les provinces et nous croyons comprendre que ce programme permettra d'utiliser l'argent de façon inclusive en reconnaissant que certains enfants ont des handicaps et que l'argent consacré à l'apprentissage et la garde d'enfants doit refléter cette reconnaissance et inclure ces enfants.

Comment offrir les meilleures possibilités aux jeunes est la question qui revient constamment. Comment offrir aux personnes handicapées une meilleure chance pour affronter les prochaines étapes de leur vie? Il est clair que si nous voulons améliorer la vie des enfants handicapés à l'école élémentaire ou secondaire, nous devons commencer à le faire quand ils sont plus jeunes. C'est sous cet angle que nous avons déterminé les secteurs qui bénéficieront des 5 milliards de dollars sur cinq ans. Nous savons que plus nous faisons quelque chose pour aider ces enfants handicapés à un âge précoce, plus de chance ils auront quand ils seront plus âgés. Par conséquent, ce n'est pas seulement une philosophie que nous considérons dans le cadre des quatre grands principes, mais aussi dans la compréhension de l'impact que cela peut avoir sur les enfants en particulier.

Le sénateur Poy : Est-ce que votre ministère surveille ce que font les provinces? Une fois que vous avez versé l'argent, pouvez-vous contrôler la façon dont elles l'utilisent?

M. Dryden : Les provinces ont l'obligation de rendre public ce qu'elles font conformément aux éléments convenus exigeant qu'elles fassent rapport et nous utiliserons ces renseignements. Les universitaires et les médias les utiliseront sous une forme ou une autre. Si ce projet est aussi ambitieux qu'il devrait l'être, nous devons lire ces renseignements. Que signifie ce projet? Jusqu'où allons-nous? Y a-t-il quelque chose que nous ne faisons pas? Que peut offrir un système d'apprentissage qui se respecte au Saskatchewan? Pourquoi ne sommes-nous pas plus efficaces dans un domaine particulier? Ce sera un environnement et un projet dynamiques accompagnés d'un débat continuel plein de dynamisme.

Le sénateur Poy : Êtes-vous en train de dire qu'elles doivent faire rapport à votre ministère?

Mr. Dryden: They are required to report to their public, according to agreements that we make with all the provinces on what they are required to measure.

The Chairman: For clarification, I understand from what you said that autism is now covered. Does money go from the federal government into provincial bases to cover the needs of autistic children before they reach the age of five?

Mr. Dryden: The provinces themselves have the right and authority to decide how they will spend their money. The agreements have to do with delivering in those areas of agreement on those QUAD principles, one of which is inclusivity, that covering, in part, children who have disabilities. The provinces must decide how best to spend that money. Therefore, I cannot say whether that money will go toward autism.

Senator Oliver: They may decide not to spend it that way.

Mr. Dryden: They may decide not to do that.

Senator Pearson: Thank you for your kind words, Mr. Dryden. I liked your comment that I do what I do because I like kids. That is true. I like them and, because I like them, I have learned to respect them. Part of what has driven me on the issues with respect to children's rights is my strong feeling that it is most important to create a culture of respect for children and children's rights, because it is in that kind of culture that some of the questions that Senator Poy just raised will be answered. There will be all rights for all children, as UNICEF says. The rights perspective is a holistic one. You do not make a decision to advance one aspect of a child without looking at how that will impact on the child's right to the family or the right to other aspects of life.

My question has to do with the work that I have done for many years in the voluntary sector, before I came to the Senate. Witnesses we have heard have been concerned about the problems of effective coordination, adequate funding and so on, particularly for capacity building in the voluntary sector related to children's rights. It is easier to build capacity in the voluntary sector when dealing with children in hospitals or a specific charity. However, we have noted the deep concern that has been brought to our attention with regard to the difficulty of having to compete among themselves for adequate funding to bring forward the voice of children.

In my view, social development is the development of social capital, and social capital is the development of relationships of trust and so on and so forth, and to some extent we see relations of distrust as one entity competes against another. What thinking is going on in your department about a more constructive relationship with the voluntary sector in the nature of the accord that was signed in 2001, I believe it was.

M. Dryden : Elles doivent faire rapport à leur public, en vertu des ententes que nous faisons avec toutes les provinces et qui portent sur ce qu'elles doivent mesurer.

Le président : Pour que ce soit clair, je crois comprendre d'après ce que vous avez dit que les autistes bénéficient maintenant d'une aide. Est-ce que l'argent est transféré du gouvernement fédéral aux provinces pour assurer les besoins des enfants autistes avant qu'ils n'atteignent l'âge de cinq ans?

M. Dryden : Les provinces ont le droit et le pouvoir de décider la façon dont elles dépenseront leur argent. Les ententes portent sur les points d'entente des quatre grands principes, dont un est l'inclusion, qui traite en partie des enfants handicapés. Il revient aux provinces de décider la meilleure façon de dépenser cet argent. Donc, je ne peux pas vous dire si cet argent sera consacré à l'autisme.

Le sénateur Oliver : Elles pourraient décider de ne pas le dépenser pour l'autisme.

M. Dryden : Elles pourraient décider de ne pas faire cela.

Le sénateur Pearson : Je vous remercie pour les mots aimables que vous avez prononcés, monsieur Dryden. J'apprécie que vous ayez dit que c'est parce que j'aime les enfants que je fais ce que je fais. C'est vrai. Je les aime et, parce que je les aime, j'ai appris à les respecter. Ce qui m'a un peu menée à m'intéresser aux questions concernant les droits des enfants, c'est mon sentiment qu'il est très important de créer une culture du respect pour les enfants et les droits des enfants, car c'est dans ce genre de culture que l'on trouvera une réponse à certaines des questions que vient de soulever le sénateur. Il y a aura tous les droits pour tous les enfants comme le déclare l'UNICEF. La cause des droits est une cause holistique. On ne peut pas prendre de décision pour améliorer un aspect d'un enfant sans tenir compte de l'effet que cela aura sur le droit de l'enfant à la famille ou le droit à d'autres aspects de la vie.

Ma question est liée au travail que j'ai fait pendant plusieurs années en tant que bénévole avant de venir au Sénat. Des témoins nous ont fait part de leurs préoccupations concernant les problèmes de coordination efficace, de financements adéquats, et cetera, surtout pour le développement des capacités dans le secteur du bénévolat lié aux droits des enfants. Il est facile de renforcer des capacités dans le secteur du bénévolat lorsqu'il s'agit d'enfants hospitalisés ou d'une organisation de bienfaisance particulière. Cependant, nous avons pris note de la profonde inquiétude qui a été portée à notre attention concernant les difficultés liées à l'obligation de se faire concurrence pour obtenir un financement suffisant qui fera entendre la voix des enfants.

À mon sens, le développement social est le développement du capital social et le capital est l'établissement d'un climat de confiance, et cetera. Dans une certaine mesure, quand une organisation fait de la concurrence à une autre, nous voyons s'établir des relations fondées sur la méfiance. Que pense-t-on dans votre ministère d'une relation plus constructive avec le secteur bénévole dans l'esprit de l'accord signé en 2001, si je ne me trompe.

Mr. Dryden: I am not sure how to answer the part about a more constructive relationship with the voluntary sector. I am not quite sure what that means. We are talking about the rights of children. In moving toward the rights of children, there is often an assumption that the rights of any human being are not necessarily understood as being part of being a child, which makes no sense to me at all.

The first thing for me, in trying to understand an approach, is to acknowledge that children are people, too. As anyone else, children have rights. Disengagement from kids is part of the cause.

What stuns me is that, at any children's conference or a conference where children are represented, the children who are represented are, in almost every instance, adult versions of children. The voices that they speak with do not sound like children's voices at all. They sound like mini-adult voices. They sound like voices that adults understand easily and, therefore, adults are comfortable in the company of those voices. The speakers are children who realize the importance and responsibility of the occasion, and they attempt to sound like adults in representing themselves as children. It does not work well.

The way to get underneath this, so that we have a real drive and energy to do something for children, is to listen to children's voices, not mini-adult voices. Ask them to talk about their lives, each part of their lives. What does it feel like to do this? What are you most proud of? What bugs you?

From that, one starts to realize that we are not just talking about children's rights, we are talking about rights for any human being and that we want to ensure that all children have those rights. In addition to that, there may be certain other protections that children need. Most of the time we forget about the vast array of generally understood rights that any human being should have, and certainly children should have that.

As Canadians, we have certain expectations and understandings of ourselves and of others. As a department, our job, whether it is for kids or seniors, is to ask ourselves: How are we doing? We should be asking how our kids are doing in all kinds of different ways. How are our seniors doing? How are people with disabilities doing? We must not only consider those easy things to measure, but we should ask: What does life feel like? How do kids feel about their lives? How they are going about living their lives? How are they managing that stage of life as part of whole life, rather than focussing on a particular problem for which you have offered a particular solution? We must look at the overall situation covering health, education and everything else, and put the pieces together. Then we must ask: How are we doing?

Senator Pearson: We should ask them how we are doing. The government is better at listening to older people than we are at listening to children.

M. Dryden : Je ne suis pas sûr de savoir comment répondre à la partie concernant une relation plus constructive avec le secteur bénévole. Je ne suis pas très sûr de ce que cela signifie. Nous parlons du droit des enfants. En progressant dans ce sens, on suppose souvent que les droits de n'importe quel être humain ne sont pas perçus comme étant aussi ceux d'un enfant et cela me paraît tout à fait insensé.

Ce qui compte, à mon sens, quand on essaie de comprendre une approche, c'est d'admettre en premier lieu que les enfants sont aussi des personnes. Comme tout le monde, l'enfant a des droits. Le désengagement envers les enfants est en partie la cause.

Ce qui me frappe, c'est qu'à toutes les conférences d'enfants ou les conférences où les enfants sont représentés, les enfants qui sont représentés sont, dans pratiquement tous les cas, des versions adultes d'enfants. Leurs voix ne ressemblent pas du tout à des voix d'enfants. On dirait des voix de mini-adultes. Elles ressemblent à des voix que les adultes comprennent facilement et, par conséquent, les adultes aiment bien écouter ces voix. Les orateurs sont des enfants sont conscients de leur responsabilité et de l'importance de l'événement. Ils tentent de s'exprimer comme des adultes en se représentant comme des enfants. Ça ne marche pas très bien.

Afin d'éviter cela, avoir un élan et une énergie véritables pour aider les enfants, il faut écouter les voix des enfants et pas des voix de mini-adultes. Posez-leur des questions sur leur vie, sur chaque partie de leur vie. Que ressentez-vous quand vous faîtes telle chose? De quoi êtes-vous le plus fier? Qu'est-ce qui vous dérange?

Puis, on commence à comprendre que nous ne parlons pas seulement des droits des enfants, nous parlons des droits de n'importe quel être humain et nous voulons être sûrs d'accorder tous ces droits aux enfants. En plus de ces droits, les enfants peuvent avoir besoin d'autres protections particulières. La plupart du temps, nous oublions la large gamme de droits dont devrait jouir, de l'avis général, tout être humain et les enfants aussi.

En tant que Canadiens, nous avons une certaine perception de nous-mêmes et des autres et certaines attentes envers nous-mêmes et envers les autres. Au ministère, notre travail, que ce soit pour les enfants ou pour les personnes âgées, consiste à nous poser cette question : où en sommes-nous? Nous devrions demander où en sont nos enfants de plusieurs façons différentes. Où en sont nos personnes âgées? Où en sont les handicapés? Nous ne devrions pas penser que ce sont des choses faciles à mesurer, mais nous devrions demander : Comment trouvez-vous la vie? Que pensent les enfants de leur vie? Comment s'y prennent-ils pour vivre? De quelle façon gèrent-ils cette étape de la vie dans le cadre d'une vie entière, au lieu de mettre l'accent sur un problème particulier pour lequel vous avez offert une solution particulière? Nous devons examiner la situation d'ensemble avec la santé, l'éducation et tout le reste et coller les morceaux ensemble. Puis nous devons nous poser la question suivante : où en sommes-nous?

Le sénateur Pearson : C'est aux enfants que nous devrions demander où nous en sommes. Le gouvernement écoute mieux les personnes âgées que nous écoutons les enfants.

The Chairman: We are studying the Convention on the Rights of the Child. We have heard earlier today and from other witnesses, that the best way to listen to children is to give them their enforceable rights. That is what the convention is about: their actual rights.

There has been testimony before this committee to indicate that we care about children, all in our own way, although we may define it differently. We want to protect children. However, we have not made the rights set out in the convention legally binding. How does your department or how do you personally feel about the remark that the best way to listen to children is to give them the rights that that we signed off and said were theirs in the convention, and make those enforceable as opposed to simply setting them out as a guideline? I am drawing on your legal background.

Mr. Dryden: Do not draw on that. There is not much to draw on.

I am not sure of the answer to that question. With respect to the department, our authority regarding children is very limited. Essentially, we deal with early learning and child care and matters related to it. That is not to say that a department of social development should not be one whose task it is to ask how kids doing in all of these areas and to respond. As you were saying, children force us to respond in ways in which we do not otherwise respond.

This is an interesting debate, and I look forward to the opportunity to continuing it.

[*Translation*]

Senator Losier-Cool: It will come as no surprise to you that I was delighted to hear you say in your opening statement that initiatives are in the works for Canadians and children living in minority language communities.

I have two questions for you, one theoretical one and one about the current state of affairs.

Several witnesses have suggested to us that Canada should consider setting up an agency or appointing a children's ombudsman or commissioner. Would such a move benefit Canada? Has your department ever considered doing this? I would like to hear your views on this matter.

You also made a reference to the six provinces and territories that have already signed agreements respecting early childhood services and education. Will the first provinces that signed the agreements be the first ones to receive some funding?

In other words, if a province has yet to sign the agreement, when can it expect to see the $5 billion?

Le président : Nous étudions la Convention relative aux droits de l'enfant. Plus tôt aujourd'hui, d'autres témoins nous ont dit que la meilleure façon d'écouter les enfants, c'est de leur donner leurs droits exécutoires. C'est la raison d'être de la convention : leurs droits.

Les témoignages présentés devant le comité indiquent que nous nous soucions de nos enfants, chacun à notre façon, même si nous pouvons décrire ce sentiment différemment. Nous voulons protéger les enfants. Cependant, nous n'avons pas œuvré pour que les droits prévus dans la convention soient légalement obligatoires. Que pense-t-on dans votre ministère ou que pensez-vous personnellement de la remarque prétendant que la meilleure façon d'écouter aux enfants est de leur donner les droits que nous avons approuvés et annoncé qu'ils étaient les leur dans la convention et les rendre légalement obligatoires au lieu de simplement les établir comme une ligne de conduite? Je fais appel à votre formation juridique.

M. Dryden : Ne faites pas cela. Il n'y a pas grand-chose à faire appel.

Je ne sais pas trop bien comment répondre à cette question. En ce qui concerne le ministère, notre autorité envers les enfants est très limitée. Essentiellement, nous nous occupons de l'apprentissage et de la garde des enfants et des questions connexes. Cela ne veut pas dire qu'un ministère du développement social ne devrait pas être chargé de suivre la situation des enfants dans tous ces domaines et de répondre. Comme vous le disiez, les enfants nous forcent à répondre de façons que nous n'utiliserions pas autrement pour répondre.

C'est un débat intéressant, et il me fera plaisir de le poursuivre.

[*Français*]

Le sénateur Losier-Cool : Je ne vous apprendrai rien en disant que j'étais heureuse d'entendre dans vos remarques d'ouverture qu'il y aura des prévisions pour les Canadiens et les Canadiennes et pour les enfants vivant en situation minoritaire.

J'ai deux questions à vous poser : l'une de principe et l'autre sur l'état actuel des choses.

Nous avons entendu de la part de plusieurs des témoins des suggestions selon lesquelles le Canada pourrait peut-être avoir un organisme, ou un ombudsman des enfants, ou un commissaire aux droits des enfants. Le Canada serait-il avantagé? Votre ministère a-t-il déjà pensé à cela? J'aimerais savoir si vous avez une opinion sur cette question.

Vous avez parlé aussi des six provinces et territoires qui ont déjà signé des ententes pour les services à la petite enfance, l'éducation à la petite enfance. Les premières provinces qui ont signé les ententes seront-elles les premières à recevoir l'argent?

En d'autres mots, si une province n'a pas encore signé l'entente, quand sera-t-elle en mesure de recevoir les 5 milliards?

[*English*]

Mr. Dryden: To answer the last part of the question first, the way the first year funding works, up until March 31, 2006, is that all of the provinces and territories get their per capita share of the money, whether or not an agreement has been signed. Those four other provinces that do not currently have agreements, and the three territories, receive their money as if an agreement had been signed. Only if we do not have an agreement by March 31, 2006, circumstances may be different. While we are negotiating agreements, no one on the ground is being put out, because of the time that it takes to complete these agreements.

As to the first part of your question, it is an interesting subject and one that I have been thinking about for a long time. Senator Pearson and I first met each other when I was — as Senator Pearson was in her way and I was in my way — trying to persuade the federal government to create a national youth commissioner. I went through that process for about two years.

The approach that I took, or what I felt most strongly about in terms of a national youth commissioner, was that there would be one principal function and activity, out of which many other things might flow, and it was absolutely central in my mind that that would have an impact. That was an annual report on the state of youth, or an annual report on the state of children.

What parents or any citizen or any politician wants to know is: How are our kids doing? We want to know in terms of their health, their education, and in terms of all the other aspects of their lives: How are they doing? How are they doing compared to last year, compared to five years ago or compared to 20 years ago? How are they doing compared to kids in other countries? We also want to know how they are doing according to the standards we have in our heads. As Canadians, we have certain understandings and expectations of what it is to be Canadian. How are we doing relative to those understandings?

When I was pushing for a national youth commissioner, I wanted to see those questions being asked. I wanted to see then national youth commissioner then take that information and assess it. What does it mean relative to the individual, specific lives of kids; and what are the implications of all the information and what are the implications of each part of that information? What does it mean that a certain percentage of kids are born prematurely? What implications does that have on the course of their lives? I wanted to see that happen, but I could not persuade people to do it.

I still believe that that is the central piece that is missing in all of this, that and the desire, the willingness and the ability to go out and to tell the story. I wanted the commissioner to be able to say, "Here is what we learned this year about kids and how they are doing. I want to talk about it, and I want to push ourselves and others to do better." I believe that scenario would have the

[*Traduction*]

M. Dryden : Pour répondre à la dernière partie de la question, la manière dont le financement de la première année fonctionne, jusqu'au 31 mars 2006, c'est que toutes les provinces et les territoires obtiennent leur part selon le nombre d'habitants, peu importe si un accord a été signé ou non. Les quatre provinces qui n'ont pas signé d'entente, et les trois territoires, reçoivent l'argent comme si un accord avait été signé. Le 31 mars 2006, si nous n'avons toujours pas conclu un accord, alors les circonstances pourraient être différentes. Mais tant que nous négocions, personne n'est mis à l'écart, vu le temps nécessaire pour conclure les accords.

Quant à la première partie de votre question, c'est un sujet intéressant et sur lequel je me suis penché depuis un bon moment. Le sénateur Pearson et moi-même nous sommes rencontrés la première fois lorsque j'étais — alors que le sénateur Pearson suivait sa voie et moi, la mienne — j'essayais de persuader le gouvernement fédéral de créer un commissaire national de la jeunesse. J'ai fait cela pendant deux ans.

L'approche la plus appropriée d'après moi pour créer un poste de commissaire national de la jeunesse était la suivante : il y aurait une fonction, une activité principale, desquelles pourraient découler bien d'autres fonctions, et il était claire selon moi que cette fonction aurait impact. Il s'agissait d'élaborer un rapport annuel sur l'état de la jeunesse ou de l'enfance.

Ce que les parents, les citoyens et les politiciens veulent savoir, c'est comment vont nos enfants. Nous voulons savoir comment vont leur santé, leur éducation, et tous les autres aspects de leur vie. Comment se portent-ils? Comment leur situation se comparent-elle à la situation des jeunes l'an passé, il y a cinq ans ou il y a 20 ans? Comment leur situation se compare-t-elle à la situation des enfants d'autres pays? Nous voulons également savoir comment nos enfants vont par rapport aux standards que nous avons en tête. En tant que Canadiens, nous avons une certaine idée de ce que ça veut dire d'être Canadiens. Quelle est leur situation par rapport à cela?

Lorsque je travaillais pour promouvoir la mise en place d'un commissaire national de la jeunesse, je voulais que l'on se pose ces questions. Je voulais que le commissaire national de la jeunesse obtienne ce type de renseignements et les analyser. Qu'est-ce que ce type de données représente à l'échelle individuelle dans la vie d'un enfant? Quel est l'impact de ces renseignements, dans l'ensemble, et quel est l'impact de chaque donnée? Qu'est-ce que cela veut dire qu'un certain pourcentage d'enfants sont nés prématurément? Quelles implications cela a-t-il sur leur vie? Je voulais que tout cela se réalise, mais je n'ai pu persuader les gens de le faire.

Je crois encore que ce type de données est l'élément central qui manque dans ce dossier, tout comme le désir, la volonté et la capacité de communiquer ces données. Je voulais qu'un commissaire soit en mesure de dire « Voici ce que nous avons appris cette année au sujet des enfants et de leur situation. Je veux parler de cela et je veux que nous améliorons les choses, nous et

greatest impact on where we are and where we would like to go in terms of doing better for kids.

Personally, at this particular stage, and it is easy to say this because, at one time, I was outside of government. Now I am inside. I think that, done right, it can be done better inside a department than outside of a department. We can gather that collective story a whole lot easier and a whole lot better. The key is the collective story. It is not just individual pieces and individual measures, but what they all add up to in terms of how well we are doing.

Senator Oliver: Now that you are a minister of the Crown and have the power to do it, we will be watching with great interest. You are the Minister of Social Development, and you are the minister responsible for early learning and child care. You told us that your powers are quite limited for the types and scopes of things that you can do in relation to children, but new legislation is coming forward from other departments that touches upon children. Do you have the power and authority to review that legislation and to do a needs assessment of that legislation to make sure that it fits within the UN covenant we are studying?

Mr. Dryden: Not specifically our department.

Senator Oliver: Do you not have the implicit authority to do that, given your early learning and child care role and authority?

Mr. Dryden: In terms of delivering on that part, yes, but one of the real questions for your committee regarding a commissioner or ombudsman is to ask whether it would be valuable to have some entity within government that has a perspective on the totality of a life. As we know, lives disrespect jurisdiction. They disrespect mandates and portfolios. Lives are lived wherever, and one of the challenges that any organization has, and it is certainly a challenge for government, is not to fragment our approaches. Usually that happens for good, well-intentioned reasons in circumstances where we see a problem we want to address. Then we see another problem that we want to address. What cuts across all of that is a life.

Senator Oliver: Minister, you are responsible for early learning and child care. If legislation is introduced by other departments of the government that affects children, when you sit around the cabinet table, surely you have the implicit authority to assess that proposed legislation.

Mr. Dryden: I have a voice at the cabinet table, but there is no specific voice within government for children and youth. We each have our roles, our responsibilities and our specific programs. In delivering those programs, we try to understand the life of a child in all of its dimensions. Early learning and child care is a great field in which to work because it cuts across a number of areas. It is easy to imagine how child care centres become more involved over time in things like health habits and in the way one lives. Many things are routine. They are just habits. The earlier they

les autres intervenants ». Je crois que cela aurait un grand impact sur ce que nous faisons et aimerions faire afin d'améliorer la vie des enfants.

Pour ma part, à cette étape-ci — et c'est facile à dire, car avant, j'étais à l'extérieur du gouvernement alors que maintenant, j'en fais partie — je crois qu'il est mieux que ce soit le ministère qui recueille et qui présente ce type de données, ce sera mieux fait. C'est plus facile pour nous, et nous pouvons être plus efficaces. La clé, c'est de présenter ce portrait collectif sur les enfants. Il ne s'agit pas de présenter des données individuelles, mais plutôt de présenter l'ensemble des données afin de témoigner de la situation de nos enfants.

Le sénateur Oliver : Maintenant que vous êtes ministre de la Couronne et que vous avez le pouvoir de réaliser cela, nous suivrons vos réalisations avec grand intérêt. Vous êtes le ministre du Développement social et le ministre responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Vous avez dit que vos pouvoirs étaient assez limités en ce qui concerne ce vous pouvez faire pour les enfants, mais que de nouveaux textes de loi provenant d'autres ministères traitent des enfants. Avez-vous le pouvoir et l'autorité de réviser ces textes de loi et de les évaluer pour vous assurer qu'ils respectent le pacte des Nations Unies que nous étudions?

M. Dryden : Pas notre ministère en particulier.

Le sénateur Oliver : N'avez-vous pas l'autorité implicite de faire cela, étant donné votre rôle et votre autorité dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants?

M. Dryden : En ce qui a trait à ce domaine, oui, mais une des vraies questions que votre comité doit se poser pour la création d'un poste de commissaire ou d'ombudsman est s'il serait bon d'avoir une entité au sein du gouvernement qui s'occupe de toutes les étapes de la vie. Comme nous le savons, la vie ne tient pas compte des différents pouvoirs. Elle ne tient pas compte des mandats et des portefolios. Les gens vivent leur vie, et un des défis que doit relever toute organisation, et c'est certes un défi pour le gouvernement, consiste à ne pas de fragmenter son approche. Habituellement, on fragmente pour de bonnes raisons, de bonnes intentions, en tenant compte d'un problème que nous voulons régler. Puis, vient un autre problème que nous voulons aborder. Cependant, il est question de la vie des gens.

Le sénateur Oliver : Monsieur le ministre, vous êtes responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Si une loi est adoptée par d'autres ministères du gouvernement et que cette loi a un impact sur les enfants, étant donné que vous siégez au cabinet, vous avez assurément l'autorité implicite d'évaluer cette proposition législative.

M. Dryden : Au Cabinet, j'ai une voix, mais au gouvernement, aucune voix en particulier ne parle au nom des enfants et de la jeunesse. Nous avons nos rôles, nos responsabilités et nos programmes. Dans l'exécution de nos programmes, nous essayons de comprendre la vie des enfants dans toute sa dimension. L'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont un vaste domaine qui touche à un bon nombre de secteurs. Il est facile de comprendre pourquoi les centres de garde d'enfants s'occupent de plus en plus de choses comme les habitudes de santé

become a part of someone's life, the more likely that person will be able to sustain them. You can imagine how all of that might be part of what is delivered through early learning and child care. However, with respect to the overall vision for children and youth and how we want our children to grow up, except at the cabinet table, there is not someone with that specific responsibility.

et le mode de vie des enfants. Il s'agit en grande partie de comportements dictés par la routine. Il s'agit simplement d'habitudes. Plus on conscientise les enfants tôt, plus ils deviendront des personnes qui prendront soin d'elles. Vous pouvez vous imaginer comment tout cela peut faire partie de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cependant, en ce qui a trait à la vision d'ensemble pour les enfants et la jeunesse et la manière dont nous voulons que nos enfants grandissent, personne n'a cette responsabilité, sauf au Cabinet.

Senator Oliver: I was interested in the architect tonic, and you say it does not exist in Canada now?

Le sénateur Oliver : Je m'intéressais à l'architectonique, et vous dites que cela n'existe pas au Canada en ce moment?

Mr. Dryden: That is right.

M. Dryden : C'est exact.

The Chairman: I am mindful of the time. You mentioned the cabinet table. One of your colleagues is waiting, so I will ask Senator Dallaire to put a succinct question, and I am sure that you will reply in like kind so we do not hold up the next minister.

Le président : Je tiens compte du temps. Vous avez parlé du Cabinet. Un de vos collègues attend son tour, alors je vais demander au sénateur Dallaire de poser une question rapide et je suis certain que vous allez répondre tout aussi rapidement afin de ne pas faire attendre le ministre.

Senator Dallaire: This will be my first opportunity to be succinct. The briefing paper made note of street kids, poverty, single parents and the like. I am left with the impression that your department is continuously dealing with federal-provincial responsibilities, overlapping and coordinating who is responsible for what. In dealing with the street kids scenario or the high school dropout scenario and the fact that we do not encourage our youth to go into trades training — and we have a dearth of trades training versus manual labour outright or university — do you have an ability to influence in regard to social development and the potential drain or loss of capabilities that the country will experience because of the lack of interest in these arenas, or is that out of your realm and diffused amongst others, including the provinces?

Le sénateur Dallaire : Ce sera la première fois que j'ai l'occasion d'être rapide. Le document d'information a fait état des enfants de la rue, de la pauvreté, des familles monoparentales, et cetera. Je reste avec l'impression que votre ministère traite continuellement de responsabilités fédérales-provinciales, qu'il y a chevauchement et que vous devez coordonner qui est responsable de quoi. Pour aborder la question des enfants de la rue ou du décrochage scolaire, et le manque d'encouragement pour que nos jeunes apprennent un métier — et il y a pénurie de formation pour les métiers, contrairement à la formation aux travaux manuels ou à la formation universitaire — pouvez-vous exercer une influence dans le développement social et pouvez-vous faire quelque chose pour éviter la pénurie qui se fera sentir dans le pays en raison du manque d'intérêts dans ces domaines? Est-ce hors de votre portée? Est-ce que cela relève d'autres instances, notamment les provinces?

Mr. Dryden: Some of that is done through HRSD. However, I think those things would happen at a federal level through all that would eventuate out of a more global view of children and the life of a child and the implications of things that happen along the way.

M. Dryden : Une partie de cela est effectuée à RHDC. Cependant, je crois que ces choses se feront éventuellement à l'échelle du fédéral, afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation des enfants et de leur vie, ainsi que des effets à long terme de diverses choses.

I was Youth Commissioner in Ontario for several years. You talked about the dearth in trades, and so on. In my final report, I spent more time writing about education than I did about employment and training programs. What was so clearly the case then, and what is no less clear the case now, was that what we have in our education system is an academic stream and something that is not an academic stream. It is not a stream. There are not two streams. There is one stream and one "not," and a "not" does not constitute a stream.

J'ai été commissaire de la jeunesse en Ontario pendant plusieurs années. Vous avez parlé des pénuries dans les métiers, et cetera. Dans mon rapport final, j'ai abordé longuement l'éducation, plus que l'emploi et les programmes de formation. Ce qui se passait à ce moment, et cela est encore valable, c'est que notre système d'éducation est divisé en deux : la voie académique et la voie non académique, qui n'est pas une voie. Il n'y a pas deux voies, mais plutôt une voie possible, sinon rien.

If there is anything in that direction that will be more ambitious, more constructive, and generate a different kind of result, then it must be approached with the coherence of a stream, that is, something that teachers, guidance councillors and parents will know about, and something that all of them will talk about in an excited way. Where is the excitement now in our education system, our high school system, which is away from the academic

S'il y a quelque chose à faire pour être plus ambitieux, plus constructifs et pour obtenir des résultats différents, il faut aborder la question en proposant une voie, c'est-à-dire des possibilités que les enseignants, les conseillers d'orientation et les parents connaîtront et dont tout le monde parlerait avec intérêt. Dans notre système d'éducation, dans les écoles secondaires, où est l'intérêt pour les métiers en ce moment? Il n'y en a pas. Les

stream? There is no excitement. Kids are not stupid; nor are their parents. Kids will not say, "Gee, I cannot wait to be in this "not" stream." If we want to do better, we must approach it differently.

Having said that, in terms of what our role is here specifically, all of that is in the provincial jurisdiction. If you tell an annual story of children and youth, then you can start to deal with matters like that, because a story has no jurisdiction. It has no boundary. The story is like the life. The story holds great disrespect for boundaries, mandates and portfolios. The influence will lie with whoever carries the story. That is what I think, to the biggest extent, we are missing now. Our department intends to do something about that.

Senator Dallaire: We just do not seem to have a grand strategic vision of how youth will move forward this country. Youth are either in academics or they lose out. Germany is proud of its trades skills. We cannot find people with trade skills. We have to import them.

The Chairman: Minister, thank you for coming here today and for giving us an update on your department and what you are doing for children. You have identified the fact that there are many actors. We would invite you to go back and consider how we account to children, namely, through the framework of the convention. We are looking for ways and means to give life to the convention. You were talking about the importance of a life. We may have some ability to get at that issue if we embraced the convention. We are looking for ways and means to do that.

Thank you for sharing your information. I hope that you will look forward eagerly to our recommendations regarding what you can do.

Mr. Dryden: I will.

The Chairman: Honourable senators, we are now pleased to have before us officials from the Department of Indian Affairs and Northern Development, along with Minister Andy Scott. We are presently examining and reporting upon Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. We would welcome the minister to our committee. I trust you have a short opening statement so that senators have time to ask you questions.

Hon. Andy Scott, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development: I should like to introduce Havelin Anand and Daniel Hughes.

As I have said before, it is a pleasure to address members of the Standing Senate Committee on Human Rights. I spent a little time in the other place chairing the same committee. I could not help but notice the reference to my predecessors' pronouncements on these subjects before he accepted his current position. Some squaring of circles or circling of squares has to be done. Anyone who wants to look, will find some interesting references to what I said when I sat on the kids' caucus with Senator Landon Pearson, but I will not direct you there.

The work of the committee is particularly important in highlighting the provisions of the United Nations Convention on the Rights of the Child, which is the most universally accepted

enfants ne sont pas stupides, ni leurs parents. Les enfants ne diront pas « Wow, j'ai hâte d'aller dans cette non voie. » Si nous voulons de meilleurs résultats, nous devons changer l'approche.

Cela étant dit, quant à savoir où se situe notre rôle, tout cela relève des provinces. Si vous faites un rapport annuel sur les enfants et la jeunesse, alors il est possible d'aborder des sujets comme cela, car ce type de documents ne relève pas de diverses compétences, il n'y a pas de frontière. Le document, c'est comme la vie. Le document traite de sujets qui ne tiennent pas compte de limites, de mandats ni de portefeuilles. L'effet du document dépendra de l'auteur. Voilà ce que je crois, et c'est ce que nous ne faisons pas. Notre ministère essaie de faire quelque chose à ce sujet.

Le sénateur Dallaire : Il semble tout simplement que nous n'ayons pas de grande vision stratégique sur la manière dont la jeunesse grandira dans ce pays. Les jeunes choisissent soit la voie académique soit rien. L'Allemagne est fière de ses métiers. Chez nous, il y a pénurie de gens de métiers. Nous devons les importer.

Le président : Monsieur le ministre, merci d'être venu aujourd'hui et de nous avoir informés sur ce que votre ministère et vous-même faites pour les enfants. Vous avez dit qu'il y avait beaucoup d'acteurs. Nous vous invitons à repartir en gardant en tête ce que nous faisons pour les enfants, notamment dans le cadre de la convention. Nous essayons de trouver des manières de donner vie à la convention. Vous avez parlé de l'importance de la vie. Nous pourrions être en mesure d'aborder cette question si nous aboutissons avec la convention. Nous essayons de trouver des manières d'y arriver.

Merci d'avoir partagé avec nous ces informations. J'espère que vous tiendrez compte de nos recommandations quant à ce que vous pouvez faire.

M. Dryden : Oui, je vais le faire.

Le président : Honorables sénateurs, accueillons maintenant les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord ainsi que le ministre Andy Scott. Actuellement, nous examinons, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Nous souhaitons la bienvenue au ministre. J'espère que votre déclaration liminaire est courte afin que les sénateurs aient le temps de vous poser des questions.

L'honorable Andy Scott, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien : J'aimerais vous présenter Havelin Anand et Daniel Hughes.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il me fait plaisir de m'adresser aux membres du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. J'ai passé un peu de temps à l'autre endroit à la présidence du même comité. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer la référence faite à ce que mon prédécesseur a dit sur ces sujets avant qu'il accepte son poste actuel. Si vous voulez consulter cela, vous trouverez des références intéressantes à ce que j'ai dit lorsque je siégeais au caucus sur les enfants avec le sénateur Landon Pearson, mais je ne vais pas vous amener là.

Les travaux de ce comité revêtent une grande importance puisqu'ils mettent en lumière des dispositions de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant, qui est

human rights instrument in history. First approved in 1989, it was ratified by Canada in 1991 and has since been ratified by 191 countries, which accounts for all but two of the UN member states. The convention is a universally agreed upon set of non-negotiable standards and obligations. It spells out the rights to which every child is entitled and incorporates the full range of civil, political, economic, social and cultural human rights.

In September 2003, Canada appeared before the UN Committee on the Rights of the Child, which oversees adherents to this instrument. Led by Senator Pearson, the Canadian delegation presented information to the committee and responded to questions and criticisms. Many of these criticisms centred on the socio-economic disparities faced by Aboriginal children.

The Standing Senate Committee on Human Rights has shown great leadership not only in ensuring Canadians are made aware of the rights of the child and the findings of the UN committee but also in highlighting the areas in which we can do a better job. In particular, I would recognize the leadership and efforts of Senator Pearson in ensuring the promotion and protection of the rights of the child across the Government of Canada.

As Minister of Indian Affairs and Northern Development and federal interlocutor for Metis and non-status Indians, I am committed to making Canada a better place for First Nations, Inuit, Metis and Northerners. Such work must begin with the focus on children. The First Nation, Inuit and Metis population is young and growing rapidly. These demographics create pressures for additional services, schools, housing and public infrastructure, and for increases in social services to support the high rate of new family formations.

Given such pressures, as well as the fact that socio-economic indicators for Aboriginal Canadians remain far behind those of non-Aboriginal Canadians, it is clear that we have a great deal to accomplish in the coming years in ensuring that all Aboriginal children in Canada fully enjoy the rights articulated in the United Nations Convention on the Rights of the Child.

More and more, we recognize that only those programs and policies undertaken in consultation and cooperation with Aboriginal peoples have a chance of being truly successful; that our approach to Aboriginal children's issues must be inclusive, comprehensive and coordinated; and that Aboriginal Canadians need to be partners with government in terms of developing solutions. The need for such collaboration and cooperation was highlighted in April 2004 at the Canada-Aboriginal Peoples Roundtable. This event marked the beginning of a renewed dialogue between the federal government and Aboriginal peoples. At this historic meeting, more than 80 Aboriginal leaders from

l'instrument de droits humains le plus universellement reconnu dans l'histoire. La convention a été approuvée pour la première fois en 1989, puis elle a été ratifiée par le Canada en 1991 et est maintenant ratifiée par 191 pays, ce qui comprend tous les pays membres des Nations Unies, à l'exception de deux. La convention consiste en un ensemble de normes et d'obligations non négociables et qui ont été acceptées universellement. Elle énonce les droits des enfants et comprend l'ensemble des droits de la personne aux plans civil, politique, économique, social et culturel.

En septembre 2003, le Canada s'est présenté devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies qui veille au respect de la convention. Dirigée par le sénateur Pearson, la délégation canadienne a présenté des renseignements au comité et a répondu aux questions et aux critiques de celui-ci. Plusieurs critiques ont été faites au sujet des disparités socioéconomiques chez les enfants autochtones.

Le Comité permanent des droits de la personne s'est révélé un chef de file non seulement en s'assurant que tous les Canadiens sont au courant des droits de l'enfant et des conclusions du Comité des Nations Unies, mais aussi en mettant en évidence les secteurs où nous pourrions nous améliorer. J'aimerais souligner le leadership et les efforts du sénateur Pearson pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

En ma qualité de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, j'ai pris l'engagement de faire du Canada un meilleur endroit où vivre pour les gens des Premières nations, les Inuits, les Métis et les résidents du Nord. Ce travail doit être accompli d'abord et avant tout en gardant à l'esprit le bien-être des enfants. La population des Premières nations, des Inuits et des Métis est jeune et croît rapidement. Cette réalité démographique crée des pressions sur la demande de services, d'écoles, de logements, d'infrastructures publiques, sans compter les services sociaux nécessaires pour soutenir le taux élevé de formation des nouvelles familles.

Compte tenu de ces pressions et du fait que les indicateurs socioéconomiques chez les Canadiens autochtones accusent encore beaucoup de retard par rapport à ceux des Canadiens non autochtones, il est évident qu'il nous reste beaucoup de pain sur la planche au cours des prochaines années pour faire en sorte que tous les enfants autochtones au Canada aient tous les mêmes droits que ceux énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous constatons de plus en plus que les programmes et les politiques conçus en collaboration avec les Autochtones sont ceux qui ont obtenu le plus de succès. Nous reconnaissons que notre approche dans le dossier des enfants autochtones doit être globale, exhaustive et coordonnée. Il est impératif que nous prenions conscience du fait que les Canadiens autochtones doivent participer à la recherche de solutions. Au cours de la Table ronde Canada-Autochtones d'avril 2004, on a insisté sur la nécessité d'une telle collaboration. Cette rencontre a marqué le début d'un dialogue renouvelé entre le gouvernement fédéral et les Autochtones. Lors de cette rencontre historique, plus de

across Canada met with Prime Minister Martin and federal cabinet ministers, some 40 parliamentarians in all, and agreed to work together to improve the lives of Aboriginal peoples in Canada. At the round table, Prime Minister Martin said that, if young Aboriginal people do not succeed, then all of us fail.

80 dirigeants autochtones de toutes les régions du Canada se sont réunis avec le premier ministre et des ministres du Cabinet fédéral — quelque 40 parlementaires en tout — et ils ont convenu de travailler ensemble à améliorer la qualité de vie des Autochtones au Canada. Comme le premier ministre Martin a déclaré à la table ronde, si les jeunes Autochtones ne connaissent pas la réussite, nous connaîtrons tous l'échec.

The Government of Canada is now engaged in post-round-table follow-up on a wide range of issues with Aboriginal Canadians, including a number of issues with real impact on the rights of Aboriginal children: health, lifelong learning and housing, to name three. This process led to the May 31, 2005, joint policy retreat between the Prime Minister, members of the Cabinet Committee on Aboriginal Affairs and the leaders of the five national Aboriginal organizations. Agreements were reached on directions for change in health, education and lifelong learning, housing, economic opportunities, negotiations and relationships, and accountability for results.

À la suite de la table ronde, le gouvernement du Canada s'emploie actuellement à faire un suivi auprès des Canadiens autochtones. Ces travaux portent sur une vaste gamme de questions qui touchent directement le droit des enfants autochtones, notamment la santé, l'apprentissage continu et le logement. Ce processus a mené à la tenue d'une réunion de réflexion le 31 mai 2005, à laquelle ont pris part le premier ministre, des membres du comité du Cabinet chargé des affaires autochtones et les dirigeants des cinq organisations autochtones nationales. La réunion s'est traduite par des ententes sur les changements à apporter en matière de santé, d'éducation, d'apprentissage continu, de logement, de possibilités économiques, de négociations, de relations et d'obligations de rendre compte axées sur les résultats.

In addition, the leaders of the Assembly of First Nations, the Inuit Tapiriit Kanatami, the Metis National Council, the Congress of Aboriginal peoples and the Native Women's Association of Canada signed joint accords with the Government of Canada that will ensure their direct involvement in Aboriginal policy development and form the basis of a new era of cooperation.

De plus, les dirigeants de l'Assemblée des Premières nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami, du Ralliement national des Métis, du Congrès des peuples autochtones et de l'Association des femmes autochtones du Canada ont conclu avec le gouvernement du Canada des accords de collaboration qui assureront leur participation directe dans l'élaboration des politiques touchant les Autochtones et qui constituent la pierre angulaire d'une nouvelle ère de coopération.

I want to speak to developments in the areas of strengthening relationships in negotiations, health, housing and education, in particular. Investments and policy development in these areas will strengthen Aboriginal communities and, in turn, benefit Aboriginal children and youth.

Je vais maintenant vous parler des faits nouveaux dans les domaines du renforcement des relations et des négociations, de la santé, du logement et de l'éducation. Les investissements et l'élaboration de politiques dans ces secteurs renforceront les collectivités autochtones et, par le fait même, bénéficieront aux enfants et aux jeunes Autochtones.

The governance powers, land and resource access, capital transfers and other economic opportunities that come through treaties, land claims and self-government are key to empowering First Nations, Inuit and Metis to be full partners with federal, provincial and territorial governments in addressing the socio-economic conditions and needs of their communities. Based on the negotiation sectoral session of the round table process, the Government of Canada acknowledges the need for a fundamental shift in policy direction for addressing Aboriginal and treaty rights — a direction based on the recognition and coexistence of rights, rather than extinguishment of rights, and premised on the reconciliation of rights in the context of ongoing and evolving relationships with First Nations, Inuit, and Metis Canadians.

Le pouvoir de se gouverner, l'accès aux terres et aux ressources, les transferts de capitaux et les autres possibilités économiques découlant de la conclusion de traités ou d'ententes de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale, sont tous des éléments clés pour que les gens des Premières nations, les Inuits et les Métis deviennent des partenaires à part entière des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux quand il s'agit de combler les besoins de leurs collectivités et de trouver des solutions à leurs problèmes socioéconomiques. À la suite de la réunion portant sur les négociations sectorielles, le gouvernement du Canada a reconnu la nécessité d'un changement de cap stratégique dans l'orientation des politiques afin de répondre aux revendications des Autochtones quant à leurs droits issus de traités — une direction basée sur la reconnaissance et la coexistence des droits et non pas sur la disparition des droits et une direction fondée sur la réconciliation des droits dans un contexte de relations continues et en évolution avec les gens des Premières nations, les Inuits et les Métis.

Education is one of the central, driving forces in Canada's Aboriginal agenda. As senators are aware, young people and children are the most vulnerable members of any community, but they are also the greatest source of hope, change and promise for the future. The next 10 to 15 years will see more than 300,000 First Nations, Inuit and Metis children go through the K-12 school system. The future of Canada's Aboriginal communities will largely rest on the shoulders of these students.

The last 20 years have seen a steady increase in the number of Aboriginal Canadians holding post-secondary degrees, from about 200 in the late 1970s to over 30,000 today. In fact, the educational attainment of First Nations constitutes the biggest single stride forward in reducing the gap in socio-economic conditions between First Nations and the rest of Canada.

That said, there remain significant challenges facing us in Canada: far too many Aboriginal children do not come to school ready to learn; far too many do not complete high school; many of those Aboriginal students who do complete secondary education are not prepared to make a successful transition to institutions of post-secondary education; and those who do make the transition face multiple challenges in successfully completing post-secondary studies. More must be done to close the unacceptable gap between Aboriginal and non-Aboriginal students. We are making positive progress and at the May 31 policy retreat I announced a comprehensive proposal for a staged transformation of education, both on- and off-reserve, to ensure that First Nation, Inuit and Metis have access to the same level of education services and programs that other Canadians enjoy.

I should like to diverge from the text for one minute to speak to the community well-being index. The department has established a measurement tool that would be a variation on the human development index. It showed that, from the mid-1980s to the mid-1990s there was a closing of the gap. It was not nearly significant enough, but it was in the right direction. That flattened out between 1996-97 and, if I did not tell you this the national chief would, that corresponded with coming out of program review, flattening of budgets and so on. As a result of that exercise, that has happened. I would argue that departmental indications speak to the need for a significant investment in education in particular, but not exclusively.

Our well-being index also showed us that when the gap was closing between Aboriginal Canadians and non-Aboriginal Canadians, inside the community the gap was actually widening. Thus, we have macro-statistics showing the gap closing and micro-statistics showing the gap widening inside the community.

L'éducation est l'un des moteurs centraux du plan d'action du Canada pour les Autochtones. Comme les sénateurs le savent, les jeunes gens et les enfants sont les membres les plus vulnérables de n'importe quelle collectivité, mais ils sont également la plus grande source d'espoir, de changement et de promesse pour l'avenir. Au cours des 10 à 15 prochaines années, plus de 300 000 enfants inuits, métis et des Premières nations fréquenteront l'école primaire et secondaire. L'avenir des collectivités autochtones au Canada repose largement sur les épaules de ces élèves.

Nous avons pu observer, depuis les 20 dernières années, une augmentation soutenue du nombre de Canadiens autochtones détenteurs d'un diplôme d'études postsecondaires. Il est passé de 200 environ vers la fin des années 1970 à plus de 30 000 aujourd'hui. De fait, la scolarisation des gens des Premières nations constitue la plus importante réalisation afin de réduire l'écart qui existe entre les gens des Premières nations et le reste des Canadiens au chapitre des conditions socioéconomiques.

Ceci étant dit, le Canada doit encore relever d'autres défis considérables. Beaucoup d'enfants autochtones ne se présentent pas à l'école dans des conditions propices à l'apprentissage. Ils sont trop nombreux à ne pas terminer leurs études secondaires. Bon nombre d'élèves autochtones qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires ont de la difficulté à faire la transition vers les études postsecondaires. Pour ceux qui y parviennent, le parcours à suivre pour obtenir leur diplôme est rempli d'embûches. Nous devons travailler davantage pour combler cet écart inacceptable entre les élèves autochtones et non autochtones. Nous réalisons des progrès. À la réunion de réflexion du 31 mai dernier, j'ai aussi annoncé une proposition exhaustive visant une transformation graduelle de l'éducation, à la fois dans les réserves et hors réserves afin de s'assurer que les Premières nations, les Inuits et les Métis peuvent avoir accès au même niveau de services et de programmes d'enseignement que les autres Canadiens.

J'aimerais m'écarter du texte un instant pour parler de l'indice du bien-être des collectivités. Le ministère a établi un instrument de mesure qui serait une variation de l'indicateur du développement humain. Cet indice a révélé que du milieu des années 80 jusqu'au milieu des années 90, l'écart se refermait. C'était loin d'être suffisant, mais c'était dans la bonne direction. Mais le progrès a cessé entre 1996 et 1997 et, si je ne vous le dis pas, le chef national le fera, cela coïncidait avec l'avènement des examens des programmes, de la réduction des budgets, et cetera. C'est ce qui est arrivé à la suite de cet exercice. Je dirais que les indications du ministère parlent de la nécessité d'un investissement important en éducation en particulier, mais pas exclusivement dans ce domaine.

Notre indice du bien-être des collectivités a également révélé que lorsque l'écart se rétrécissait entre les Canadiens autochtones et les non autochtones, au sein de la collectivité autochtone, l'écart s'accroissait. Ainsi, nous avons des données macrostatistiques qui indiquent un rétrécissement de l'écart et des

That has to do with rural and remote versus those communities closer to urban centres. This is easily imagined. We are alert to this and we intend to deal with it head-on.

At the retreat, it was also announced that the federal government will merge and enhance four existing Aboriginal early childhood development programs to create a new, consolidated early learning and child care program for First Nations and Inuit children. The early learning and child care program, which will have one point of access under one federal department — a single window, if you will — will reduce the administrative burden on communities, enhance the quality and accessibility of regulated child care for First Nations and Inuit children, and provide support for parents to explore educational and employment opportunities.

This initiative, which is linked to the national early learning and child care system that the Government of Canada has committed to build, would provide a natural progression from early learning and child care to K-12 education. Currently, we are in the process of gaining input from First Nation and Inuit organizations that will guide the design and transition of the new early learning and child care program. We will be working with our federal and Aboriginal partners in the coming months to implement it.

We also need to reframe how we think about Aboriginal education, and move toward the concept of lifelong learning as a way of addressing both the core issues of quality education and the directly related questions of early childhood development, child and family services, adequate housing, parental involvement in education, youth development and, ultimately, transition from education to the workforce.

We also believe that more focus should be brought to the concepts of cultural appropriateness and learner-centred approaches to Aboriginal education. Aboriginal language is obviously a large part of this equation.

Canadian Heritage is leading efforts with a task force composed of representatives of national Aboriginal organizations on recommendations that will lead to the development of a national, comprehensive strategy on Aboriginal languages and culture for the benefit of Aboriginal Canadians, but also for all citizens of Canada.

Turning to health, it is clear that health issues for First Nations, Inuit and Metis are more than just medical issues. The Government of Canada recognizes the impact of factors such as economic and social development, education and housing on the health of Aboriginal children. We are working together with provincial and territorial governments and

données microstatistiques révélant un creusement de l'écart au sein de la collectivité. Cette situation est liée à la question des collectivités rurales et éloignées par opposition aux collectivités plus proches des centres urbains. On peut facilement l'imaginer. Nous sommes conscients de la situation et nous avons l'intention d'y faire face directement.

À la réunion de réflexion, le gouvernement fédéral a aussi annoncé qu'il fusionnera quatre programmes actuels de développement de la petite enfance autochtone et créera un nouveau programme intégré d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'intention des Premières nations et des Inuits. Le programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui sera accessible à un seul endroit relevant d'un ministère fédéral — un guichet unique, si vous voulez — permettra de réduire le fardeau administratif pour les collectivités, de rehausser la qualité et l'accessibilité de places réglementées de garde de jeunes enfants des Premières nations et des Inuits et d'aider les parents à trouver des possibilités d'études et d'emploi.

Cette initiative est liée au système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants que le gouvernement du Canada s'est engagé à bâtir. Ce programme offrira un cheminement naturel qui permettra de passer de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants jusqu'à la maternelle et même à la douzième année. Nous cherchons actuellement à obtenir l'avis des organismes et des collectivités des Premières nations et des Inuits qui nous guidera dans la conception et la transition du nouveau programme d'apprentissage et de garde des enfants. Au cours des prochains mois, nous travaillerons avec tous nos partenaires à la mise en oeuvre du programme.

Nous devons aussi revoir notre conception de l'éducation autochtone et nous tourner vers le concept d'apprentissage permanent, dans le but de régler à la fois les problèmes fondamentaux de la qualité de l'éducation et les questions qui y sont directement liées, comme le développement de la petite enfance, les services à l'enfance et à la famille, le logement adéquat, la participation parentale à l'éducation, le développement des jeunes et, en fin de compte, la transition entre les études et le marché du travail.

Nous croyons aussi qu'il faudrait porter plus d'attention aux concepts de pertinence culturelle et d'enseignement axé sur l'élève dans l'éducation autochtone. Les langues autochtones font sans aucun doute largement partie de cette équation.

Patrimoine canadien dirige ces efforts par l'entremise d'un groupe de travail réunissant des représentants des organismes autochtones nationaux. Ce groupe formulera des recommandations qui serviront à l'élaboration d'une stratégie nationale complète sur les langues et la culture autochtones, non seulement pour les Canadiens autochtones, mais aussi pour tous les citoyens du Canada.

En ce qui a trait à la santé, il est évident que les problèmes qui affligent les gens des Premières nations, les Inuits et les Métis ne se limitent pas à des questions médicales. Le gouvernement du Canada reconnaît les répercussions des facteurs comme le développement économique et social, l'éducation et le logement sur la santé des enfants autochtones. Nous abordons, avec les

Aboriginal organizations on health issues through the blueprint on Aboriginal health, which will give us an opportunity to ensure that the unique needs of First Nations, Inuit and Metis, including urban, off-reserve and non-status Indians, are addressed, as well as the specific health needs of Aboriginal women and children.

A first draft of the blueprint is expected this month and it will lay out a 10-year cooperative agenda to improve the health status of Aboriginal peoples and health services in Canada. Indian and Northern Affairs Canada supports this work and recognizes that addressing First Nation, Inuit and Metis health issues will require dedicated and continuous effort on the part of all partners both within and beyond the health sector.

Building on this new spirit of partnership, the opportunity now exists to create a viable and sustainable Aboriginal housing industry, an industry that will create a stable investment climate, that will address the existing backlog for housing for Aboriginal peoples both on and off-reserve, and that will help move First Nations communities toward market-based housing. The transformation in Aboriginal housing will take place on the ground as more and more First Nation, Inuit and Metis communities develop innovative approaches to housing and in fact deliver their own housing. These are key drivers of sustainable community development.

In conclusion, Indian and Northern Affairs Canada, in partnership with First Nations, Inuit and Metis across the country, is taking an increasingly active role in improving the quality of life for Aboriginal children. I have outlined a number of new initiatives. I am truly excited about our agenda for change. Never before in our shared history has the Government of Canada and First Nations, Inuit and Metis been so engaged in a sustained joint dialogue focusing on pragmatic solutions.

While this work has just begun, the respectful relationship we are building together gives me a sense of optimism that this relationship will continue to grow and mature as we work together to achieve our shared objectives and vision of closing the socio-economic gap so that Aboriginal people can fully share in the benefits that most Canadians take for granted, and that Aboriginal children can fully enjoy the rights guaranteed to them by the convention.

Senator Pearson: Thank you very much, minister, for your presentation. I am most encouraged by the direction in which everything is moving but, having recently been back to some of the reserves north of Sioux Lookout, I know the major challenges that remain.

gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes autochtones, les questions de santé dans le cadre du plan directeur de Santé Canada en matière de santé autochtone. Celui-ci nous donne la possibilité d'assurer que les besoins particuliers des gens des Premières nations, des Inuits et des Métis, ainsi que ceux des Autochtones vivant en milieu urbain ou hors réserve, des Indiens non inscrits, sans oublier les besoins particuliers des femmes et des enfants autochtones en matière de santé, sont pris en compte.

Une première ébauche du plan directeur est attendue d'ici la fin du mois. Celle-ci comportera un programme de travail échelonné sur dix ans afin d'améliorer la santé des peuples autochtones et l'ensemble des services de santé au Canada. Affaires indiennes et du Nord Canada appuie ces travaux et reconnaît qu'il faudra des efforts soutenus de la part de tous les partenaires et intervenants, du secteur de la santé ou d'ailleurs, pour régler les problèmes au chapitre de la santé des Premières nations, des Inuits et des Métis.

En misant sur ce nouvel esprit de partenariat, la voie est présentement ouverte pour créer une industrie du logement autochtone viable et propice à un climat stable pour les investissements. Elle contribuera à régler le problème du retard dans les travaux de construction de logements pour les Autochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Cette industrie aidera les collectivités des Premières nations à se tourner vers la construction de logements répondant aux exigences du marché. La transformation dans le logement autochtone se concrétisera au fur et à mesure qu'un nombre croissant de collectivités inuites, métisses et des Premières nations apprendront à adopter des approches novatrices en matière de logement et à en assurer la construction. Il s'agit là de catalyseurs essentiels du développement communautaire durable.

En conclusion, Affaires indiennes et du Nord Canada, en partenariat avec les gens des Premières nations, les Inuits et les Métis de toutes les régions du pays, jouent un rôle de plus en plus actif dans l'amélioration de la qualité de vie des enfants autochtones. Je vous ai parlé d'un certain nombre de nouvelles mesures et je suis vraiment très fier de ce programme d'action pour le changement. Jamais auparavant le gouvernement du Canada et les gens des Premières nations, les Inuits et les Métis n'ont été si engagés dans un dialogue soutenu axé sur des solutions pratiques.

Même si ces travaux ne font que commencer, la relation empreinte de respect que nous tissons ensemble me rend très optimiste. Cette relation continuera de grandir et de mûrir à mesure que nous travaillons ensemble à la réalisation de nos objectifs communs et à la réduction de l'écart socioéconomique pour que les Autochtones puissent profiter pleinement des avantages que la plupart des Canadiens tiennent pour acquis et pour que les enfants autochtones se prévalent des droits prévus dans la convention.

Le sénateur Pearson : Merci beaucoup, monsieur le ministre, de votre exposé. Je suis des plus encouragée par la direction que prennent toutes ces choses, mais étant récemment retournée dans certaines des réserves au nord de Sioux Lookout, je sais quels grands défis il nous reste à relever.

The issues of protecting all rights for all children remain issues that are on the ground. One can make a generic framework but somewhere within that framework there must be some action. You are going in the right direction in consultation and so on, but my sense from my experience is that there is a need for community development, that is, focusing the efforts that one works on community by community. I am not referring to a community location, I am referring to, say, the community of women, for example, or the community of caregivers of one sort or another.

What has been clear is that as we have moved, and correctly, to try to give to Aboriginal communities more responsibility, although we have not been very good at ensuring that the funding that goes with the moves is adequate to the challenges of that particular population. It has been done in accordance with other criteria. It is important to retain the children in the community, particularly when remote communities offset any regulation.

I think an Aboriginal child's right — wherever he or she lives — to the same services as another child is something that we must reinforce.

Mr. Scott: I will try to be as optimistic about this as I can. The formulas that have been driving a lot of the resource allocation for the department to this point have had the effect of taking kids into care. To be fair, even outside of the community, if you go back far enough, not nearly as much emphasis was placed on early intervention and the kinds of things that have now become commonplace in the rest of Canada. We are just catching up to that, frankly. The formulas tend toward driving us to take kids into care rather than providing the early intervention that would be more appropriate. I do not think too many people argue the effectiveness and efficiencies of early intervention; and we would require less demand on resources.

We are just slow. There is no other way to put it. We are getting to where the rest of the country is, but we are getting there aggressively. Resources will be committed as part of the process in which we are engaged now with the first ministers meeting in November. I think we will see significant resources dedicated to this task.

My predecessor in this chair, Mr. Dryden, framed my challenge or the challenge of our department. In most other departments, where there is a will, there is a way; but in this one, where there is a way, there is a will. Our problem has been that, in the past, we have been unable to articulate the strategy that would have generated the kind of confidence needed for a significant increase in expenditure or resources, so that we would get the kind of return that everyone wished to see.

We have taken advantage of a great deal of attention since the round table in April of 2004. The fact that we are having the first first ministers' meeting on this issue in the history of the country

Les questions liées à la protection de tous les droits de tous les enfants ne sont toujours pas réglées. On peut établir un cadre général, mais quelque part dans ce cadre, il doit y avoir de l'action. Vous allez dans la bonne direction au niveau des consultations et ainsi de suite, mais je sais par expérience qu'il y a un besoin de développement communautaire, c'est-à-dire de concentrer les efforts déployés communauté par communauté. Je ne fais pas allusion ici au lieu géographique d'une communauté; je fais allusion, disons, à la communauté des femmes, par exemple, ou à la communauté des personnes soignantes, sous une forme ou sous une autre.

Ce qui est clair, c'est que lorsque nous avons pris l'initiative, et avec raison, d'essayer de donner plus de responsabilités aux collectivités autochtones, nous n'avons pas bien réussi à nous assurer que le financement qui accompagnait ces changements d'orientation était à la hauteur des défis auxquels était confrontée cette population particulière. Cela a été fait en fonction d'autres critères. Il est important de garder les enfants dans la collectivité, surtout lorsqu'il n'y a pas de lien entre les collectivités éloignées et la réglementation.

Je pense que le droit des enfants autochtones — peu importe où ils vivent — de recevoir les mêmes services qu'un autre enfant est quelque chose que nous devons renforcer.

M. Scott : Je vais essayer d'être aussi optimiste que je peux l'être à ce sujet. Les formules qui décidaient d'une bonne partie de l'attribution des ressources du ministère jusqu'ici ont eu pour effet d'orienter les enfants vers la garde. Pour être juste, même à l'extérieur de la collectivité, si vous remontez suffisamment loin dans le passé, nous sommes loin d'avoir accordé la même importance à l'intervention précoce et au genre de mesures qui sont maintenant choses courantes dans le reste du Canada. À vrai dire, nous ne faisons que faire du rattrapage à cet égard. Les formules ont tendance à nous amener à orienter les enfants vers la garde plutôt que de fournir une intervention précoce qui serait plus appropriée. Je ne pense pas que beaucoup de monde conteste l'efficacité de l'intervention précoce; et cela entraîne une demande moins forte sur les ressources.

Nous sommes simplement lents. Il n'y a pas d'autre façon de le dire. Nous essayons d'arriver là où se trouve le reste du pays, mais nous le faisons d'une manière très énergique. Des ressources seront engagées dans le cadre du processus dans lequel nous sommes engagés actuellement, c'est-à-dire la conférence des premiers ministres en novembre. Je pense que nous verrons des ressources importantes consacrées à cette question.

Mon prédécesseur dans ce fauteuil, M. Dryden, a décrit mon défi et le défi de notre ministère. Dans la plupart des autres ministères, lorsqu'on veut, on peut; mais chez nous, lorsqu'on peut, on veut. Notre problème, c'est que dans le passé, nous n'avons pas été capables d'articuler la stratégie qui aurait suscité le genre de confiance nécessaire pour obtenir une augmentation substantielle des dépenses ou des ressources, de manière à obtenir le genre de rendement que tout le monde attend.

Nous avons tiré avantage de toute l'attention qu'a reçue cette question depuis la table ronde d'avril 2004. Le fait que nous ayons la première conférence des premiers ministres de l'histoire

says something in and of itself. We are taking advantage of that to inform Canadians and my colleagues about what it is we are setting out to do. It is ambitious and quite exciting. I think the community would speak favourably about what we are doing.

The fundamental underpinning of everything is that we will not solve this problem for the community. The community will solve the problem; we need to support them, encourage it and resource it, but at the end of the day these solutions will be found on the ground, as you say. I believe in that. That is where we are going, and the community is responding.

Senator Poy: In talking about education, you said that the micro statistics indicate a widening gap within the First Nations communities. Can you expand on that, please?

Mr. Scott: Yes. I will start with the good news. The good news is that the gap is shrinking. The bad news is that, within the First Nations community, the gap is widening. That is probably related to demographics. It is related to the fact that some of the communities that are fly-in communities, rural and remote, have difficulty on the human resource side, the cost side.

A large number of issues come into play. If you tested the educational outcomes generally in Canada, you would find some of the same challenges when you deal with rural and remote communities, whether they are First Nations or not.

The community well-being index demonstrated that the indicator that drove the other indicators was, generally, education. The demographics of the population we are dealing with takes you back to education again, because the community is so young relative to the rest of Canada. You look at the educational system and wonder what distinguishes it from the rest of Canada that would give us the outcomes or the lack of outcomes that distinguish the system.

First, there is less of a system in these communities than exists in the rest of the country. In pre-equal opportunity New Brunswick in the mid-1960s, I lived in a little village. My father was the chairman of the school board. They province gave each of the communities a base, which was not very much, and the community had to find the rest of the money to support its school. There were no aggregated services. It was a stand-alone, individual school in the village where I grew up.

That is what we see generally speaking in Canada's First Nations communities. They have schools, but not with the same aggregated supports that exist within the regular school system. They do not have the economies of scale that go with aggregation.

du pays sur cette question en dit long. Nous tirons profit de cette situation pour informer les Canadiens et mes collègues de ce que nous avons l'intention de faire. C'est quelque chose de très ambitieux et de très excitant. Je pense que la collectivité parlerait favorablement de ce que nous faisons.

L'idée fondamentale sous-jacente de toute cette entreprise, c'est que nous n'allons pas résoudre ce problème pour la collectivité. La collectivité résoudra elle-même le problème; nous avons besoin de l'appuyer, de l'encourager et de lui fournir les ressources nécessaires, mais en bout de ligne, ces solutions viendront du terrain, comme vous dites. Je le crois vraiment. C'est ce que nous avons l'intention de faire et la collectivité répond bien.

Le sénateur Poy : Lorsque vous avez parlé d'éducation, vous avez dit que les données microstatistiques indiquaient un creusement de l'écart au sein des collectivités des Premières nations. Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette question, s'il vous plaît?

M. Scott : Oui. Je vais commencer par la bonne nouvelle. La bonne nouvelle, c'est que l'écart se rétrécit. La mauvaise nouvelle, c'est qu'au sein de la collectivité des Premières nations, l'écart s'agrandit. Cette situation est probablement liée à la réalité démographique. Elle est liée au fait que certaines des collectivités qui sont des collectivités accessibles uniquement par avion, rurales et éloignées, ont de la difficulté du côté des ressources humaines, du côté des coûts.

Un grand nombre de facteurs interviennent. Si vous analysez les résultats de l'éducation de façon générale au Canada, lorsque vous avez affaire à des collectivités rurales et éloignées, vous allez constater certains des mêmes défis qu'il s'agisse d'une collectivité des Premières nations ou non.

L'indice de bien-être des collectivités démontre que l'indicateur qui influe le plus sur les autres indicateurs est, généralement, l'éducation. Les données démographiques de la population en cause vous ramènent encore une fois à l'éducation, parce que la population est si jeune par rapport à celle du reste du Canada. Vous regardez le système d'éducation et vous vous demandez ce qui le distingue du système que l'on retrouve dans le reste du Canada et qui vous donne des résultats ou une absence de résultats qui caractérise le système.

Premièrement, le système qui existe dans ces collectivités est moins élaboré que celui que l'on trouve dans le reste du pays. J'ai grandi dans un petit village du Nouveau-Brunswick du milieu des années 1960, avant l'ère de l'égalité des chances. Mon père était président de la commission scolaire. La province accordait aux collectivités un financement de base, qui n'était pas bien élevé, et la collectivité devait trouver le reste de l'argent nécessaire pour faire fonctionner son école. Il n'y avait pas de services regroupés. Dans le village où j'ai grandi, il s'agissait d'une école individuelle, autonome.

De façon générale, c'est ce que nous voyons dans les collectivités des Premières nations au Canada. Elles ont des écoles, mais elles n'ont pas les mêmes services intégrés qui existent au sein du système scolaire régulier. Elles ne profitent pas

They do not have nearly enough professional development or human resource strategies, all the things that we take for granted as part of a modern education system.

des économies d'échelle qui accompagnent le regroupement. Elles sont loin d'avoir suffisamment de stratégies en matière de développement professionnel et de ressources humaines, toutes ces choses que nous tenons pour acquises dans le cas d'un système d'éducation moderne.

The government and the community have supported the proposition of building a national network, although I do not want to make it too bureaucratic. The school systems will exist within provinces because that is the natural connection. We will have a national network so that there is confidence of numbers and shared experiences across the country. It will be good for cohesion, confidence, pride of place and pride of identity. At the same time, from a practical point of view, the direct day-to-day relationship has to be with the provincial departments of education.

Le gouvernement et la collectivité ont appuyé la proposition visant à créer un réseau national, bien que je ne veuille pas trop bureaucratiser la question. Les systèmes scolaires existeront au sein des provinces parce que c'est le lien naturel. Nous aurons un réseau national de sorte que l'on puisse compter sur le poids du nombre et sur le partage des expériences dans l'ensemble du pays. Ce sera bon pour la cohésion, pour la confiance, pour la fierté en matière de réalisations et pour la fierté de son identité. En même temps, d'un point de vue pratique, la relation directe quotidienne doit se faire avec les ministères provinciaux de l'éducation.

In New Brunswick, there are 15 schools. Currently, their relationship is one school to a school district. In Fredericton, it is District 18. Each school deals with a school board. They can have no impact on the system in the way that they could have if we could aggregate the 15 schools in New Brunswick and have the 15 schools deal with the department of education on questions of HR strategies, cultural sensitivity and such issues that are critically important. I think that, generally, provincial departments of education would like to be inclusive and accommodating, but I do not think that the way they are organized now lends itself to that. We are going to do that, but and there must be a significant increase in resources.

Au Nouveau-Brunswick, on compte 15 écoles. À l'heure actuelle, la relation se résume à une école face à un district scolaire. À Fredericton, c'est le district 18. Chaque école fait affaire avec une commission scolaire. Ces gens ne peuvent exercer aucune influence sur le système comme cela pourrait être le cas si nous pouvions regrouper les 15 écoles du Nouveau-Brunswick pour qu'elles puissent discuter ensemble avec le ministère de l'Éducation des questions touchant les ressources humaines, la sensibilité culturelle et d'autres questions du genre si importantes. Je pense que, généralement, les ministères provinciaux de l'éducation se veulent inclusifs et accommodants, mais je ne pense pas que la façon dont ils sont organisés à l'heure actuelle se prête à cela. Nous allons le faire, mais il doit y avoir une augmentation substantielle des ressources.

It is hard to compare our educational system, or what serves as a system, with what happens outside of First Nations communities because, the rest of Canada is 80 per cent urban and 20 per cent rural-remote. Our communities are 80 per cent rural-remote and 20 per cent urban. We would all recognize that there is a cost to rural-remote, although I do not know what the factor would be. In order to break even we would have to invest in the range of 130 or 140 per cent of the national average invested in the regular system just to deal with the difference in the demographics. There are all kinds of other cost drivers that are, sadly, over-represented within the community, such as special education.

Il est difficile de comparer notre système d'éducation, ou ce qui sert de système, avec ce qui se passe à l'extérieur des collectivités des Premières nations parce que le reste du Canada est constitué à 80 p. 100 de collectivités urbaines et à 20 p. 100 de collectivités rurales ou éloignées. Nos collectivités sont à 80 p. 100 rurales ou éloignées et à 20 p. 100 urbaines. Nous reconnaissons tous qu'il y a un coût lié au fait d'être une collectivité rurale ou éloignée, bien que j'ignore quel serait le facteur. Pour arriver au même point, il nous faut investir quelque chose comme 130 ou 140 p. 100 de l'investissement moyen national dans le système régulier uniquement pour tenir compte de la différence démographique. Il y a toutes sortes d'autres facteurs qui font grimper les coûts et qui, malheureusement, sont surreprésentés au sein de la collectivité, comme l'éducation de l'enfance en difficulté.

If we build the system, make the investment and have the patience required to deal with a problem that has been created over a long period of time and that will not be solved by next June, we can give this community a fighting chance, and we are committed to doing that. We are supporting this, but the community has come to this place themselves. They have decided. The community did not choose treaties, health or economic development, the community said that the most important thing coming out of the round tables was education, and we happen to agree.

Si nous renforçons le système, si nous faisons l'investissement nécessaire et si nous avons la patience qu'il faut pour composer avec un problème qui n'a fait que grandir avec le temps et qui ne sera pas résolu d'ici à juin, nous pouvons donner à cette communauté une chance de s'en sortir, et nous y sommes déterminés. Nous l'appuyons, mais la communauté en est arrivée à ce point-ci d'elle-même. C'est elle qui a décidé. Elle n'a pas choisi les traités, la santé ou le développement économique, la communauté a dit que la chose la plus importante qui ressorte des deux tables rondes, c'était l'éducation, et il se trouve que nous sommes d'accord.

Senator Poy: You mentioned cultural appropriateness in education. You talk about one community, but there are many cultures within one community. How many languages are there within what you call your community? You have said that Aboriginal languages will be taught.

Mr. Scott: There are at least 10 fewer than there were 100 years ago.

Senator Poy: How many are there?

Mr. Scott: If you apply the notion that was expounded in the Royal Commission on Aboriginal Peoples, there were 55 to 65 nations. I do not know if that is the number of languages. We will get back to you with that number.

As the first Maritimer to be Minister of Indian Affairs, I have quickly recognized how big an issue this is and how many different communities there are. There is not a single cultural presentation, if you like. However, there are interesting shared ceremonies. I talked about the national network, sharing best practices and so on. There is a certain magic to diversity. We celebrate diversity in Canada generally, and we should celebrate diversity as it exists within the indigenous population as well. Language is a struggle. We have lost 10 languages completely in the last 100 years and 10 are seriously threatened. The government will struggle to figure out what to do about that. In some cases, some of the language groups are stronger and larger in number than others. As a former commissioner of languages, the value and the importance of language to a culture is not lost on me.

[*Translation*]

Senator Losier-Cool: Welcome, Minister. First of all, as you know, I am delighted to be welcoming our new Senate colleague from New Brunswick, Ms. Sandra Lovelace Nicholas, who has already made a name for herself in the field of human rights. I am pleased to be her sponsor.

I will be asking you the same question that I put earlier to Mr. Dryden. Specifically, how would you feel about Canada appointing a children's ombudsman or representative to coordinate services in the area of children's rights and the UN Convention on the Rights of the Child?

[*English*]

Mr. Scott: I listened to Minister Dryden speak to this. I have struggled with this as a machinery question. I think we would all wish to hold the government to account for performance and have some centre of responsibility or energy around these issues within the system. Frankly, I have not concluded what is the best answer. I remember chairing a committee that produced a report on disability in the mid-1990s calling for a minister of state for

Le sénateur Poy : Vous avez parlé de pertinence culturelle en éducation. Vous parlez d'une communauté, mais il y a bien des cultures dans une seule communauté. Combien de langues y a-t-il dans ce que vous appelez votre communauté? Vous avez dit que les langues autochtones seraient enseignées.

M. Scott : Il y en a au moins dix de moins qu'il y avait une centaine d'années.

Le sénateur Poy : Combien sont-elles?

M. Scott : D'après ce qui a été exposé à la Commission royale sur les peuples autochtones, il y avait 55 à 65 nations. Je ne sais pas si cela correspond à un nombre de langues. Nous pourrons vous donner cette réponse à un autre moment.

Étant la première personne originaire des Maritimes à être ministre des Affaires indiennes, j'ai rapidement reconnu l'ampleur de ce problème, et le nombre de collectivités différentes qui existent. Il n'y a pas seulement qu'une seule expression culturelle, si on veut. Par contre, il y a des cérémonies communes intéressantes. J'ai parlé du réseau national, de la mise en commun des pratiques exemplaires, et cetera. Il y a une certaine magie à la diversité. Nous célébrons la diversité au Canada de façon générale, et nous devrions aussi célébrer la diversité telle qu'elle est au sein de la population indigène. La défense de la langue est une lutte. Nous avons perdu 10 langues complètement depuis une centaine d'années, et dix autres sont sérieusement menacées. Le gouvernement va tenter de déterminer ce que nous pouvons y faire. Dans certains cas, il y a des groupes de langues qui sont plus forts et plus répandus que d'autres. En tant qu'ex-commissaire des langues, je ne manque certainement pas de reconnaître la valeur et l'importance de la langue pour une culture.

[*Français*]

Le sénateur Losier-Cool : Bienvenue, monsieur le ministre. Tout d'abord, comme vous le savez, c'est avec plaisir que je recevrai au Sénat notre nouvelle collègue du Nouveau-Brunswick, Mme Sandra Lovelace Nicholas, qui a déjà fait ses preuves en ce qui concerne les droits de la personne. Je suis heureuse de la parrainer.

Je vous poserai la même question que celle que j'ai posée un peu plus tôt à M. Dryden : que pensez-vous du fait que le Canada puisse se doter d'un ombudsman pour les enfants ou d'un représentant qui pourrait coordonner tous les services ayant trait aux droits des enfants et de la Convention relative aux droits de l'enfant?

[*Traduction*]

M. Scott : J'ai écouté ce que disait le ministre Dryden en parler. J'ai abordé cette question comme en étant une de mécanique. Je pense que nous voudrions tous pouvoir tenir le gouvernement responsable du rendement, et avoir une espèce de centre de responsabilité ou d'énergie relativement à ces enjeux, au sein du système. Très franchement, je n'ai pas trouvé que ce soit la meilleure réponse. Je me rappelle quand j'étais président d'un

disability. We then decided that we wanted a commissioner for disability and that we wanted an annual report. Minister Dryden was talking about this as well.

The truth is that I do not know.

I know that we need machinery responses to the extent to which some of the issues get lost, even within the department. For everyone's best intentions, the reality is that it is a large department with a significant amount of activity and complexity. As a result, we sometimes lose focus. I do not mean to suggest that that is anyone's fault. My answer is, "I do not know."

Certainly, I know that the AFN, specifically, has advocated for an internal ombudsman, not for children, just generally, so that the community would have access to an appeal process internally as part of their own accountability efforts. I believe there is a need for something beyond what we have. I am not certain I know what that is.

[*Translation*]

Senator Losier-Cool: Changing the subject, Her Excellency Adrienne Clarkson stated that if money was no object, she would like all Canadian children between the ages of 12 and 15 to spend time with First Nation children. Do any student exchange programs like this exist?

[*English*]

Mr. Scott: I am not certain, senator, of specific programs. I believe there is one this fall. This is in junior high school or high school. We will simulate the first minister's meeting. Aboriginal kids — First Nation, Inuit and Metis — will come to Ottawa and simulate the first ministers' meeting. They will probably do it better than us, unrestrained by some of the practical problems with which we have to deal.

My inability or my lack of knowledge has to do with whether there are exchange programs within the community to outside the community; or whether there are exchange programs within the communities themselves.

The Chairman: You have pointed out some of the dilemmas and a process that you think will be helpful. We are studying the Convention on the Rights of the Child which is rights-based rights for children. As you know, we filed a report about having the Charter of Rights and Freedoms apply on reserve to Aboriginal women. We are still awaiting action on that. It concerns me that we are still setting aside a Charter application for negotiations. Where does that leave children with respect to the Convention on the Rights of the Child in instances where we found that there is less application than we would like across the board? It appears that there would be even less application in the Aboriginal

comité qui a rédigé un rapport sur l'incapacité, au milieu des années 1990, qui recommandait la création d'un ministre d'État. Nous avons alors décidé que nous voulions un commissaire pour les personnes handicapées, et que nous voulions un rapport annuel. Le ministre Dryden en parle aussi.

La vérité, c'est que je n'en sais rien.

Je sais qu'il nous faut des solutions mécaniques à la mesure dans laquelle certains des enjeux se perdent, même au sein du ministère. Malgré les meilleures intentions de tout le monde, la réalité, c'est que c'est un énorme ministère, chargé de beaucoup d'activités et d'une grande complexité. En conséquence, nous perdons de vue, parfois, notre objectif. Je ne voudrais pas donner à penser que ce soit la faute de quiconque. Ma réponse, c'est que je ne sais pas.

Bien entendu, je sais que l'APN, particulièrement, a fait pression pour la création d'un ombudsman interne, pas seulement que pour les enfants, mais ayant plutôt un rôle général, pour que la communauté puisse avoir accès à un processus d'appel à l'interne, dans le cadre de ses propres efforts de responsabilisation. Je pense qu'il y a un besoin de quelque chose de plus que ce que nous avons. Je ne suis pas sûr de savoir ce que c'est.

[*Français*]

Le sénateur Losier-Cool : Dans un autre ordre d'idées, Son Excellence Adrienne Clarkson a déclaré que, si elle avait beaucoup d'argent, elle voudrait que tous les enfants canadiens de 12 à 15 ans fassent un stage chez les enfants des Premières nations. Existe-t-il des programmes d'échange entre écoles?

[*Traduction*]

M. Scott : Je ne connais pas bien, sénateur, les programmes particuliers. Je pense qu'il y en a un qui doit venir cet automne. C'est dans une école secondaire de premier ou de deuxième cycle. Nous allons simuler la réunion des premiers ministres. Les enfants autochtones — les Premières nations, les Inuits et les Métis — viendront à Ottawa et simuleront la réunion des premiers ministres. Ils feront certainement mieux que nous, sans les contraintes d'ordre pratique avec lesquelles nous devons composer.

Mon inaptitude ou mon manque de connaissance vient de ce qu'il faut déterminer s'il y a des programmes d'échange au sein de la communauté vers l'extérieur de la communauté; ou s'il y a des programmes d'échange au sein des collectivités elles-mêmes.

La présidente : Vous avez parle de certains des dilemmes, et d'un processus qui, selon vous, sera utile. Nous étudions la Convention relative aux droits de l'enfant, qui concerne les droits fondés sur les droits des enfants. Comme vous le savez, nous avons déposé un rapport visant l'application de la Charte des droits et libertés dans les réserves, pour les femmes autochtones. Nous attendons encore que des mesures soient adoptées à ce sujet. Je m'inquiète de voir qu'on met encore de côté l'application de la Charte pour les négociations. Où est-ce que cela laisse les enfants, en ce qui concerne la Convention relativement aux droits de l'enfant, quand nous constatons qu'elle est moins appliquée qu'on

community because it is not buttressed by the Charter of Rights and Freedoms. Are those children not more disadvantaged because of the Charter in many cases not being available and the convention not being applied? Is that not one way to give them their rights?

Mr. Scott: We are looking at a vehicle to advance the situation now, and we are doing that collaboratively with both the political leadership and advocacy organizations within the communities.

Senator Losier-Cool mentioned the appointment of the newest senator. That gives you some indication of my own views, given the background of Senator Lovelace Nicholas.

As part of what the next year brings us, I would like to see a much broader application of the values contained in the Charter as they relate to citizenship review. That has to be done, and I think it will be done. Part of that package will be an investigation of all those fundamental issues that need to be raised in public.

I do not want to speak about what happened before, because I do not know what the reasons were, who the people were, or why they felt the way they did, but I think the leadership is now much more open to this than was the case in the past. I sense, happily, that we will take this issue to a new place.

The Chairman: The Aboriginal community, sometimes through its leadership and sometimes through its own communities, has reached toward international human rights instruments and mechanisms. Would it not make sense, therefore, if we are concerned about bringing Aboriginal children up to a standard, that it should be the international standard? That is where the Aboriginal community has turned. It has gone beyond what goes on in Canada. Aboriginal peoples see themselves as indigenous peoples. They have taken that initiative. Would not a signal from the federal government be that you are taking the rights of children, as they are under the convention, seriously for Aboriginal children as well as for other children?

Mr. Scott: We have to do this collaboratively. You are right; the community is, more and more, seeking international standards. Again, I do not think it should be lost on anyone that the reason that the rights were extended in Bill C-31 relates to the legacy of Senator Lovelace Nicholas. That was done in New York. I was a student at UNB when she and Mr. Hatfield visited. The government was compelled at that point — there are other words used to describe the reaction — generally, and more and more that is the case. More and more, interventions from the community contain those kinds of arguments. We will be doing this together, but it is part of a broader re-examination. I do not mean a re-examination over a long period of time, either; I mean an immediate re-examination. That is what the community wants. We need to support it.

aimerait le voir de façon générale? Il semble qu'elle est encore moins appliquée dans la collectivité autochtone, parce qu'elle ne s'appuie pas sur le pilier qu'est la Charte des droits et libertés. Est-ce que ces enfants ne sont pas plus défavorisés par ce que la Charte, bien souvent, n'est pas accessible et la Convention n'est pas appliquée? Est-ce que ce ne serait pas un moyen de leur accorder leurs droits?

M. Scott : Nous réfléchissons à un véhicule pour faire progresser la situation maintenant, et nous le faisons en collaboration avec le leadership politique et les groupes de pression au sein des collectivités.

Le sénateur Losier-Cool a parlé de la nomination du tout dernier sénateur. Vous avez bien une idée de ce que j'en pense, étant donné d'où vient le sénateur Lovelace Nicholas.

Dans le cadre de ce qui nous attend pour l'année prochaine, j'aimerais bien voir une application beaucoup plus vaste des valeurs que renferme la Charte, en rapport avec l'examen de la citoyenneté. C'est nécessaire, et je pense que ce sera fait. Toute cette démarche comporte une recherche de tous ces enjeux fondamentaux qu'il faut soulever en public.

Je ne voudrais pas parler de ce qui est arrivé avant, parce que je ne sais pas pourquoi c'est arrivé, qui a fait que ce soit arrivé, ou pourquoi ils ont agi comme ils l'ont fait, mais je pense que les dirigeants y sont maintenant beaucoup plus ouverts qu'auparavant. J'ai l'impression, et j'en suis heureux, que nous allons faire nettement avancer ces questions.

La présidente : La communauté autochtone, parfois par l'entremise de ses dirigeants et parfois par celle de ses propres collectivités, a tendu la main vers les instruments et mécanismes internationaux de défense des droits. Ne serait-il pas logique, par conséquent, si ce que nous voulons, c'est amener les enfants autochtones jusqu'à une certaine norme, que ce soit une norme internationale? C'est vers cela que tend la communauté autochtone. Elle regarde au-delà de ce qui se passe au Canada. Les peuples autochtones se voient comme des peuples indigènes. Ils ont pris cette initiative. Est-ce que ce ne serait pas un indice de la part du gouvernement fédéral que vous prenez à cœur les droits des enfants, tels qu'ils sont prévus dans la Convention, pour les enfants autochtones tout autant que les autres enfants?

M. Scott : Nous devons faire cela en collaboration. Vous avez raison; la communauté tend de plus en plus vers des normes internationales. Là encore, je ne pense pas que quiconque devrait ignorer le rapport entre l'inclusion des droits dans le projet de loi C-31 et l'héritage du sénateur Lovelace Nicholas. Ça s'est fait à New York. J'étais étudiant à l'UNB quand elle et M. Hatfield sont venus en visite. Le gouvernement a été forcé à ce moment-là — il y a d'autres termes pour décrire la réaction — de façon générale, et de plus en plus, c'est ainsi que ça se fait. De plus en plus, les interventions de la communauté s'appuient sur ce genre d'argument. Nous allons faire cela ensemble, mais c'est dans le cadre d'un réexamen plus vaste. Je ne parle pas d'un réexamen qui se fasse sur une longue période de temps, non plus; je parle d'un réexamen immédiat. C'est ce que veut la communauté. Il nous faut l'appuyer.

This might sound somewhat like it has been argued before, but I think the situation is different now. I have no evidence of that. I probably do not even have much credibility, having not been around before, but the community now wants to do this for themselves. I think we should be there for that. We should support it, encourage it and resource it. It is a different time and place. I do not know why it was not this way before, but I know it is this way now.

I had this conversation with the leadership, men and women, political leadership and advocates. They are wide open to opening up these issues. That has not been the case for a long time, if ever.

Senator Dallaire: Mr. Minister, I wish to return to the subject of cultural appropriateness. Internationally, when we have frictions between cultures, groups and so on and we try to build reconciliation, some of us have argued that reconciliation in many cases is achieved by the women, the mothers and the youth. The instrument for the youth is education. I represented the minister of CIDA at the Summit of the Americas in Quebec City, where the youth expressed without doubt that education was a critical instrument. My experiences have been with junior rangers and organizations such as that, as well as the northern section of Commanding Quebec. I have gone through this with that perspective in mind.

One of the great fears of any culture is assimilation, and how it sees itself evolving. We are often attacked for not necessarily having reconciled with our First Nations the fact that we are both first nations, considering the historical European base, and how we marry together or have formed a communion to make Canada, Canada. We have two official languages here, and multi-ethnicity is ever evolving.

Are the youth of the First nations initiating, articulating or supporting a vision that looks to the future, and not simply trying to defend themselves against an attrition battle that ongoing against their culture? Modernization and so on can erode cultures. They can sometimes be difficult to maintain. Can there be a value-added element to this? Do the youth of this country have a vision of this country that is human-rights-based, reconciliation-based and respectful? I am not talking about tolerance, because I think tolerance is the most pejorative term that was invented, I am talking about respect for our diversity. Is there any vision articulating movement that the youth are capturing within the different communities, or is that not in the cards yet?

Mr. Scott: Not having a point of reference but just a general view of the country from my previous various perches, I would say that there is a renewed sense of identity. This is emerging following government policy which was designed to assimilate. I spent a year and a half as the Solicitor General and I know that, unfortunately, the community is over-represented in the correctional system. We had our greatest success in dealing with that issue when we introduced culturally appropriate responses.

Vous avez peut-être l'impression d'avoir déjà entendu ces arguments avant, mais je pense que la situation est différente maintenant. Je n'en n'ai aucune preuve. Je ne jouis probablement même pas d'une grande crédibilité, puisque je ne suis pas un habitué de l'endroit, mais la communauté veut maintenant agir pour elle-même. Je pense que nous devrions tout faire pour l'appuyer. Nous devrions l'aider, l'encourager et lui donner des ressources. Les temps et les lieux sont différents. Je ne sais pas pourquoi ce n'était pas ainsi auparavant, mais je sais que c'est ainsi maintenant.

J'ai eu une petite conversation avec les dirigeants, des hommes et des femmes, des dirigeants politiques et des défenseurs. Ils sont tout à fait prêts à ouvrir ces discussions. Cela n'a pas toujours été le cas, si même ils l'ont déjà été.

Le sénateur Dallaire : Monsieur le ministre, j'aimerais revenir sur le sujet de la pertinence culturelle. Partout dans le monde, lorsqu'il y a des frictions entre les cultures, les groupes, et autres, on essaie de favoriser une réconciliation, et certains d'entre nous avons soutenu que la réconciliation, bien souvent, est l'œuvre des femmes, de mères et de jeunes. L'instrument, pour les jeunes, c'est l'éducation. J'ai représenté le ministre de l'ACDI au Sommet des Amériques à Québec, lorsque les jeunes ont exprimé sans la moindre hésitation que l'éducation était un instrument essentiel. Mon expérience a été avec les jeunes brigadiers des organisations comme celle-là, ainsi qu'avec la section nord du commandement du Québec. C'est selon cette perspective que j'ai abordé la question.

L'une des grandes craintes de bien des cultures, c'est l'assimilation, et sa perspective de son évolution. On nous reproche souvent de ne pas avoir nécessairement concilié les Premières nations le fait que nous sommes deux Premières nations, étant donné nos origines européennes, et notre union, ou notre communion pour faire le Canada. Nous avons deux langues officielles ici, et la multiethnicité est en évolution constante.

Est-ce que les jeunes des Premières nations entreprennent, formulent ou appuient une vision axée sur la lutte contre l'attrition qui se poursuit dans leur culture? La modernisation et tout le reste peuvent éroder la culture. Elles peuvent parfois être difficiles à préserver. Est-ce qu'il peut y avoir un élément à valeur ajoutée à cela? Est-ce que les jeunes du pays ont une vision du pays qui est fondée sur les droits de la personne, sur la réconciliation, et qui est respectueuse? Je ne parle pas de tolérance, parce que je pense que la tolérance est le terme le plus péjoratif qui ait été inventé, je parle de respect de notre diversité. Est-ce qu'il y a un mouvement dans le sens de la formulation d'une vision qui engage les jeunes dans les diverses collectivités, ou est-ce que ce n'est pas encore enclenché?

M. Scott : Comme je n'ai pas d'éléments de référence, mais seulement un point de vue général du pays, d'après mes diverses expériences antérieures, je dirais qu'il y a un sens renouvelé d'identité. Il a été catalysé par la création de politiques publiques visant à assimiler. J'ai été solliciteur général pendant un an et demi comme et je sais que, malheureusement, la communauté est sur-représentée dans le système d'incarcération. La plus grande victoire que nous ayons remportée, relativement à cette question,

When I left, the most successful facility we had in Canada was in Hobbema, Alberta, a Cree correctional facility. Not long before that, a correctional facility was not allowed to have a sweat lodge. I suspect there is now probably one in all facilities. I only mention that to say that there is a real renaissance in terms of communities embracing what is essentially them.

c'est lorsque nous avons conçu des solutions adaptées à la culture. Lorsque j'ai quitté mon poste, l'établissement du Canada qui avait le plus de succès était à Hobbena, en Alberta, un établissement correctionnel cri. Peu avant cela, un établissement correctionnel n'avait pas le droit d'avoir de suerie. Je soupçonne qu'il y en a maintenant probablement dans tous les établissements. Je ne dis cela que pour illustrer une nette renaissance qui s'est amorcée, avec les collectivités qui épousent véritablement ce qui fait leur identité.

I think the rest of the country is also coming around. This is not just a matter of the community reconciling itself to us, but it is ourselves reconciling to the community. The whole notion of two official languages, founding cultures and all of that flies in the face of the nature of the history of the country. That is something with which we all, and even I, have to come to terms. My language was wrong in many ways, but it was not malicious. We, as a country, have to come to terms with that.

Je pense que le reste du pays est aussi en train d'ouvrir les yeux. Ce n'est pas qu'une question de réconcilier de la communauté avec nous, mais aussi de nous réconcilier avec la communauté. Toute la notion des deux langues officielles, de cultures fondatrices et tout le reste va à l'encontre de l'histoire de notre pays. C'est quelque chose avec quoi nous devons tous, moi tout autant que les autres, comprendre. Mon expression avait bien des torts, mais elle n'était pas malveillante. En tant que pays, nous devons finir par l'admettre.

I do not know that the policy changes that took place in May are completely embraced or understood throughout the government at this point, but they are real and significant. The basis of a negotiation on a land claim or self-government or a treaty would have been: If you are going to pursue this negotiation and we are going to settle in the end, the first thing you must do is extinguish whatever claim you might have. That fundamental shift has taken place. Now, as a matter of general policy, and it probably predated May 31, but as a matter of stated policy, in accord with various organizations, that is quite a significant shift.

Je ne sais pas si les modifications de politiques, en mai, sont tout à fait adoptées ou comprises dans tout le gouvernement actuellement, mais elles sont réelles. Le fondement d'une négociation relativement à une revendication territoriale ou à l'autonomie gouvernementale, ou encore à un traité, aurait été le suivant : si ces négociations doivent se poursuivre et qu'il nous faut finir par nous entendre, la première chose à faire, c'est de renoncer à toute revendication que vous pouvez avoir. Ce virage fondamental est survenu. Maintenant, en fait de politique générale, et cela date probablement d'avant le 31 mai, mais en tant que politique déclarée de concert avec divers organismes, c'est un virage assez important.

We are recognizing as a government and as a country that this is about coexistence in perpetuity. It is not something that will be somehow organized out of existence but, rather, it is a celebration of the value added that is diversity. I agree that "tolerance" is the wrong word.

Nous reconnaissons, en tant que gouvernement et en tant que pays, qu'il s'agit de coexistence perpétuelle. Ce n'est pas quelque chose qui sera organisé de manière à disparaître un jour mais plutôt, c'est une célébration de la valeur ajoutée de la diversité. Je conviens que le terme « tolérance » n'est pas bien choisi.

Senator Pearson: My question is about the single window. My sense from this recent visit is that these programs, individually, are good, but they do not at all respond to the size of the need. A Head Start program that takes a child only one-half day a week will not do much good. You need to invest more. What we need, as the women were telling me, is something seamless that starts from the prenatal nutrition program and goes on from there. Diabetes is a huge issue in the North. It should all work together. The communities should be able to say, "This is what we need for our kids." They can talk to one another and say, "My kid is doing well, but what can I do to help yours." That is more of a comment than a question. This single window concept is new, and I am not quite sure whether you or your department have had the time to put it all together.

Le sénateur Pearson : Ma question concerne le guichet unique. D'après ce que j'ai compris de cette récente visite, c'est que ces programmes, chacun d'eux est bon, mais ils ne sont pas tous adaptés à l'ampleur du besoin. Un Programme d'aide préscolaire qui ne prend à un enfant qu'une journée et demie par semaine seulement ne fera pas grand-chose de bon. Il faut investir plus. Ce qu'il nous faut, comme me le disaient les femmes, c'est quelque chose d'homogène, qui commence avec un programme de nutrition prénatale et se poursuit après. Le diabète est un gros problème dans le Nord. Tout devrait s'imbriquer ensemble. Les collectivités devraient pouvoir dire : « Voici ce qu'il nous faut pour nos enfants. » Elles peuvent se consulter entre elles et dire : « Mon enfant va bien, mais que puis-je faire pour aider le vôtre? » C'est plus un commentaire qu'une question. Ce concept de guichet unique est nouveau, et je ne suis pas tout à fait sûr que vous ou votre ministère ayez eu le temps d'y réfléchir longuement.

Mr. Scott: It is part of the exercise that we are going through now. As I said, there are four different programs, and ultimately the intention is to have more consistency on values. First, we do not want to move away from being nimble enough

M. Scott : Cela fait partie de la démarche que nous avons entreprise. Comme je l'ai dit, il y a quatre programmes différents, et en fin de compte, notre intention est d'avoir plus de cohésion relativement aux valeurs. Tout d'abord, nous ne voulons pas

on the ground to ensure that the differences that exist currently should continue to exist, but as part of a single purpose. The second part has to do with making it part of a lifelong exercise, going from prenatal to adult education. We are talking about a system that relates to kids, getting kids ready for birth, ready for early development, ready for entering the educational system and, to some extent, ready for going from that community, in many cases, into a broader community for purposes of advanced education and so on. I would suggest that we have challenges. If there is a series of exercises here, we have challenges in each one of them, and mostly that has to do with resources. As you say, the programs work, but we are not scratching the surface in terms of need. There will probably be some value in bringing the programs together, but I would be very reluctant if we were to lose our flexibility on the ground. They have evolved as they have to respond to different needs.

The Chairman: Minister, thank you for coming and sharing your new perspectives. We will certainly be monitoring this issue because we will be introducing an interim report. We will continue our emphasis on Aboriginal children. We will be watching to see if these words tonight are turned into action. We are looking for accountability for children. We are all accountable to children, and that is the focus that we will take. We hope that, in due course, you will have an opportunity to come back to update us on Aboriginal children.

Mr. Scott: I invite everyone to be part of the youth model first ministers' meeting that will take place in October.

The Chairman: Perhaps your staff could pass the information on to our clerk, and we will circulate it to the members.

This committee adjourned.

devenir perdre notre souplesse sur le terrain, pour préserver les différences qui existent actuellement, mais ce serait dans le cadre d'un objectif singulier. En deuxième lieu, il faut que ce soit un déroulement sur toute une vie, qui va de la prénatalité à l'éducation aux adultes. Nous parlons d'un système qui concerne les enfants, de la préparation des enfants à la naissance au développement de la petite enfance, à l'entrée dans le système d'éducation et, dans une certaine mesure, à la préparation pour aller de cette collectivité, bien souvent, dans une collectivité bien plus vaste pour poursuivre des études, et cetera. Je dirais que nous avons des défis. S'il y a une série de démarches ici, chacune d'elles comporte ses défis, et c'est surtout lié aux ressources. Comme vous le dites, les programmes fonctionnent, mais nous ne faisons qu'écorcher la surface en ce qui concerne les besoins. Il y aurait probablement certain intérêt à fusionner les programmes, mais j'hésiterais beaucoup si nous devions perdre notre souplesse sur le terrain. Ils ont évolué, puisqu'ils doivent répondre aux différents besoins.

Le président : Monsieur le ministre, merci d'être venu nous exposer vos points de vue. Nous allons certainement surveiller la question de près, parce que nous allons déposer un rapport provisoire. Nous allons maintenir le point de mire sur les enfants autochtones. Nous allons observer pour voir si tout ce qui s'est dit ce soir se transformera en actions. Ce que nous voulons, c'est assumer la responsabilité des enfants. Nous sommes tous responsables des enfants, et c'est l'objectif que nous allons maintenir. Nous espérons qu'en temps et lieu, vous aurez l'occasion de revenir faire le point pour nous sur les enfants autochtones.

M. Scott : J'invite tout le monde à venir assister à la simulation de la réunion des premiers ministres par les jeunes, qui doit avoir lieu en octobre.

La présidente : Peut-être votre personnel pourrait-il en donner les coordonnées à notre greffier, et nous les distribuerons à nos membres.

La séance est levée.

Indian and Northern Affairs Canada:

Dan Hughes, Senior Advisor, Treaties, Research, International and Gender Equality Branch;

Havelin Anand, Director General, Social Policy and Programs Branch.

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Dan Hughes, conseiller principal, Direction générale des traités, de la recherche, des relations internationales et de l'égalité des sexes;

Havelin Anand, directrice générale, Politiques sociales et programmes.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

The Honourable Ken Dryden, P.C., M.P., Minister of Social Development;

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development.

WITNESSES

University of Manitoba:

Anne McGillivray, Professor.

University of Alberta:

Joanna Harrington, Professor.

Social Development Canada:

Sonia L'Heureux, Director General, Early Learning and Child Care;

John Connolly, A/Director, Community Development and Partnerships Directorate;

Deborah Tunis, Director General, Policy and Strategic Direction.

(*Continued on previous page*)

COMPARAISSENT

L'honorable Ken Dryden, C.P., député, ministre du Développement social ;

L'honorable Andy Scott, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

TÉMOINS

Université du Manitoba :

Anne McGillivray, professeure.

Université de l'Alberta :

Joanna Harrington, professeure.

Développement Social Canada :

Sonia L'Heureux, directrice générale, Apprentissage et garde des jeunes enfants;

John Connolly, directeur intérimaire, Direction du développement communautaire et des partenariats, Division des partenariats;

Deborah Tunis, directrice générale, Politique et orientation stratégique.

(*Suite à la page précédente*)

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca